



RAPPORT ANNUEL 2016

ACTIVITES-RESULTATS FINANCIERS-DEVELOPPEMENT DURABLE

Siège social : Abidjan-Treichville



Compagnie Ivoirienne d'Electricité





SOMMAIRE

Message du Président	P.4
Organisation de la compagnie	P.5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Activités	P.8
Faits marquants de l'année 2016	P.9
Chiffres clés au 31 décembre 2016	P.11
Environnement économique	P.20
Bilan des activités	P.21
Résultats financiers	P.27
Rapport Général des Commissaires aux Comptes	P.36
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur Les Conventions Règlementées	P.45
Projet de Résolutions – Assemblée Générale Ordinaire	P.53
Composition du Capital et Filiales	P.54
Etats Financiers	P.55
Règles et Méthodes Comptables	P.61

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

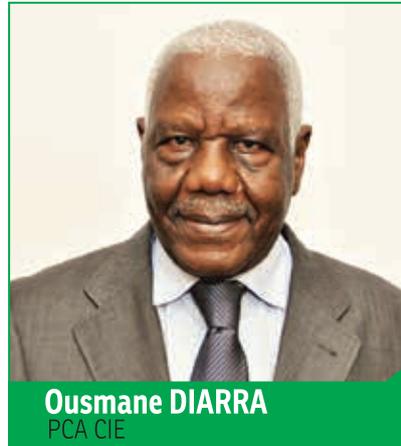
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire	P.67
Projet de Résolutions – Assemblée Générale Extraordinaire	P.68

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016

Editorial	P.4
Déclaration RSE du Comité de Direction Générale	P.7
Profil de l'organisation	P.8
Innover pour un développement durable	P.14
Gouvernance et développement durable	P.26
Performances économiques	P.44
Performances sociales	P.54
Performances sociétales	P.72
Performances environnementales	P.86
Conclusion	P.96



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Mesdames et messieurs, Chers actionnaires,

L'année 2016 a été pour notre compagnie, une année de contrastes.

Les conditions d'exercice de la mission de service public que nous a déléguée l'Etat de Côte d'Ivoire ont été particulièrement difficiles. Et pourtant, notre compagnie a réalisé des performances remarquables sur ses principaux indicateurs opérationnels (le temps moyen de coupure et le rendement de distribution) tout en respectant les résultats financiers fixés par le Conseil d'Administration.

Nos collaborateurs, hommes et femmes de devoir, ont su assumer toutes leurs responsabilités au service de la population.

Je voudrais, avec vous, leur traduire toute mon admiration et les encourager à maintenir toujours plus haut l'étendard de notre compagnie.

Bénéficiant de votre soutien constant, notre entreprise s'engage résolument à tout mettre en œuvre pour demeurer le meilleur partenaire possible de l'Autorité Concédante dans la voie de la consolidation des acquis et le développement du secteur de l'électricité dans toutes ses composantes.

Je vous remercie.



ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

Administrateurs

DIARRA Ousmane		Président
ALBEROLA Marc		Administrateur
AXA REIM SGP	représenté par SCEMAMA Isabelle	Administrateur
ETAT de Côte d'Ivoire	représenté par TRAORE Amidou	Administrateur
ECP FII FINAGESTION	représenté par LE GUENNOU Vincent	Administrateur
FRANCONY Michel		Administrateur
KAKOU DOMINIQUE		Administrateur
LODUGNON Brice		Administrateur
PETERSCHMITT Louis		Administrateur
TAUZIAC Eric		Administrateur

Direction Générale

KAKOU Dominique		Directeur Général
KACZMAREK André Marie		Directeur Général Délégué
KOUADIO Emmanuel		Directeur Général Adjoint , Secrétaire Général
KOUASSI Mathias		Directeur Général Adjoint chargé du pôle Distribution
SIACA Bakayoko		Directeur Général Adjoint chargé du pôle PTME
DAURIAC Stéphan		Directeur Général Adjoint chargé du pôle GFL
COULIBALY Lenzéni		Directeur Général Adjoint chargé du pôle DPSC

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG		Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS COTE D'IVOIRE		Commissaire aux Comptes titulaire
UNICONSEIL		Commissaire aux Comptes suppléant
M. ROSSE André		Commissaire aux Comptes suppléant



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE 2016



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Mesdames et messieurs,
Chers actionnaires,**

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des Rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable et qui sont adressés à la Direction Générale des Impôts (Direction des Grandes Entreprises) selon la législation en vigueur.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir, en séance, tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.



ACTIVITÉS 2016



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

L'année 2016 s'est écoulée dans un environnement de calme et de paix sociale. Cependant, le début d'année a été marqué par l'attaque terroriste de Grand-Bassam qui a occasionné plusieurs victimes. Par ailleurs, les mesures prises par le Gouvernement ivoirien pour renforcer le dispositif de sécurité sur toute l'étendue du territoire national, notamment sur les sites sensibles, la côte et aux frontières ont permis de ramener le calme et la sérénité. Ainsi, à fin décembre 2016, l'indice de sécurité qui était de 1,6 en janvier 2015 est passé à un niveau satisfaisant de 1,2 sur l'échelle des Nations Unies.

Sur le plan politique, le pays a retrouvé son effervescence habituelle. Tous les partis politiques ont mené librement leurs activités. Ainsi, le référendum constitutionnel a pu se dérouler calmement comme prévu le 30 octobre 2016 malgré le boycott d'une partie de l'opposition ivoirienne. Le taux de participation a été de 42,42% et le « OUI » en faveur de la 3^{ème} République l'a emporté à 93,42% dotant ainsi la Côte d'Ivoire d'une nouvelle constitution. À la suite, les élections législatives ont eu lieu le 18 décembre 2016 avec un taux de participation de 38,48% et ont connu la participation de tous les partis politiques. C'est donc dans un contexte socio-politique propice au bon déroulement de l'activité économique que la CIE a travaillé.

Au plan sectoriel, les conditions de gestion du système électrique ivoirien ont été moins contraignantes en 2016 qu'en 2015. Les principales contraintes d'exploitation ont été engendrées par les retraits d'ouvrages de transport dans des postes pour des travaux de renforcement. En 2016, l'exploitation du système électrique ivoirien a notamment bénéficié des renforcements suivants :

- Augmentation du potentiel de fourniture de gaz FOXROT de 20 Mpc/j à partir d'avril 2016 ;
- Mise en service des transformateurs 225/15 kV 50 MVA d'Azito le 25 juin 2016 ;
- Basculement de l'exploitation du système électrique sur la nouvelle plateforme dispatching réalisé par le projet Migration Dispatching 2000 le 1^{er} juillet 2016 ;

- Fonctionnement de la TAG10 de CIPREL uniquement au gaz naturel et au DDO après l'exécution des travaux DLN du 07/10/2016 au 15/11/2016 ;
- Mise en service du poste 225/15kV de Djibi le 24 octobre 2016 ;
- Mise en service de la ligne 225kV Taabo-Soubré 2 et du TFO 225/90 kV 70 MVA2 de Soubré, le 21 décembre 2016 ;
- Mise en service de la ligne 225kV Taabo-Yopougon2, le 22 décembre 2016.

Au niveau de la qualité de service, plusieurs actions ont été entreprises pour la satisfaction de la clientèle notamment :

- L'introduction des compteurs intelligents qui permet d'améliorer les performances techniques en utilisant moins de ressources. L'opération de normalisation avec pose de compteur intelligent a été déployée sur certains sites d'Abidjan pour accélérer les résultats ;
- Le déploiement du programme électricité pour tous (PEPT) dans les quartiers péri-urbains a été décidé pour non seulement faciliter l'accès à l'électricité des populations à faible revenu mais aussi et surtout pour lutter efficacement contre la fraude massive et éradiquer le phénomène des revendeurs qui sont à l'origine du trafic d'électricité ;
- La réorganisation de la maintenance et du dépannage de la ville d'Abidjan avec l'amélioration du management des équipes pour les rendre plus performantes.

Ces efforts ont cependant été contrariés par une période d'inactivité et par le manque de matériel dans les exploitations vandalisées lors des graves événements liés à la crise tarifaire principalement à Yamoussoukro, Daloa et Bouaké.

Un accent particulier est mis sur l'optimisation et l'amélioration du système électrique. L'essentiel des actions majeures mises en œuvre concernent :

- La sécurisation des tableaux de comptage (BT, HTA, HTB) ;



- La modernisation des moyens d'exploitation (mécanisation de l'élagage, géo référencement des lignes,...) ;
- L'intensification de la sensibilisation et de la répression des délits (opérationnalisation du Parquet spécial, plan de surveillance et d'alerte) ;
- La promotion de l'efficacité énergétique avec la mise en place d'un service dédié.

Au titre des relations avec les partenaires extérieurs

La CIE a réalisé, du 07 au 18 novembre 2016 à Hanoi, en partenariat avec The Institute of Energy du Viêt-Nam, une étude de faisabilité des travaux sous tension (TST) pour Electricity of Viet-Nam –

National Power Transmission (EVN-NPT).

Au titre des ressources humaines : La Direction Générale a titularisé plus d'une centaine de collaborateurs chargés de l'opération de normalisation et du PEPT. La Démarche Compétence est étendue à l'ensemble des métiers techniques de la CIE.

Le renforcement des capacités pédagogiques de notre outil de formation qu'est le CME porte du fruit avec notamment la formation de 80 collaborateurs d'Énergie de Guinée (EDG) sur financement du West African Power Pool (WAPP).





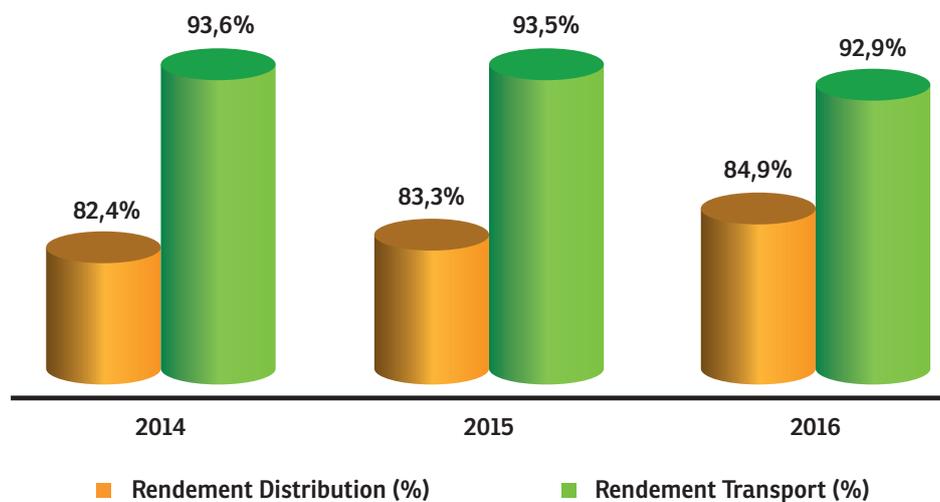
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

A – DONNÉES TECHNIQUES ET D'EXPLOITATION

1. Rendements et Temps Moyen de Coupure (TMC)

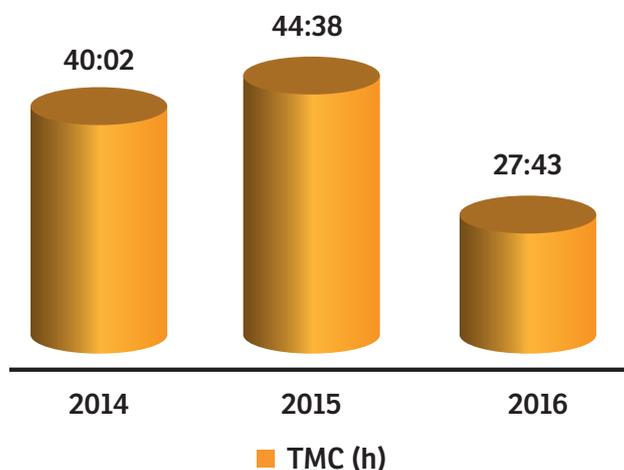
Libellés	2014	2015	2016	Δ 2016-2015
Rendement Distribution (%)	82,4%	83,3%	84,9%	+2%
Rendement Transport (%)	93,6%	93,5%	92,9%	-0%
TMC (h)	40:02:00	44:38:00	27:43:00	- 16:55:00

Evolution des rendements distribution et transport en %





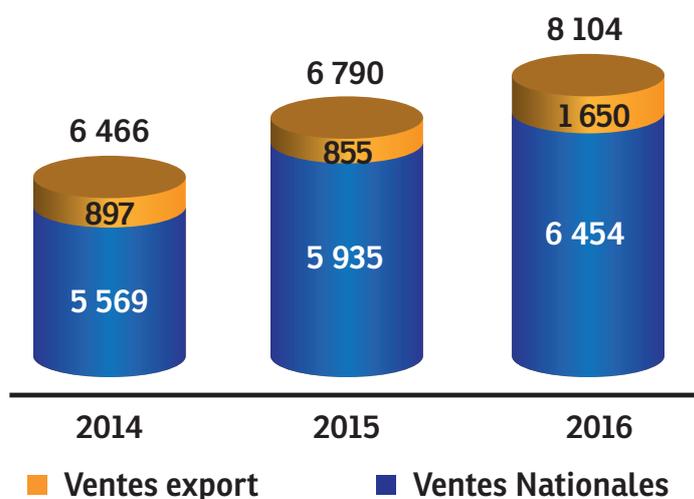
Evolution du TMC en heure



2. Evolution des ventes en volume

En GWh	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
Ventes Nationales	5 569	5 935	6 454	+9%	+519
Ventes Export	897	855	1 650	+93%	+795
Ventes totales	6 466	6 790	8 104	+19%	+1 314

Evolution du volume des ventes d'énergie (GWh)

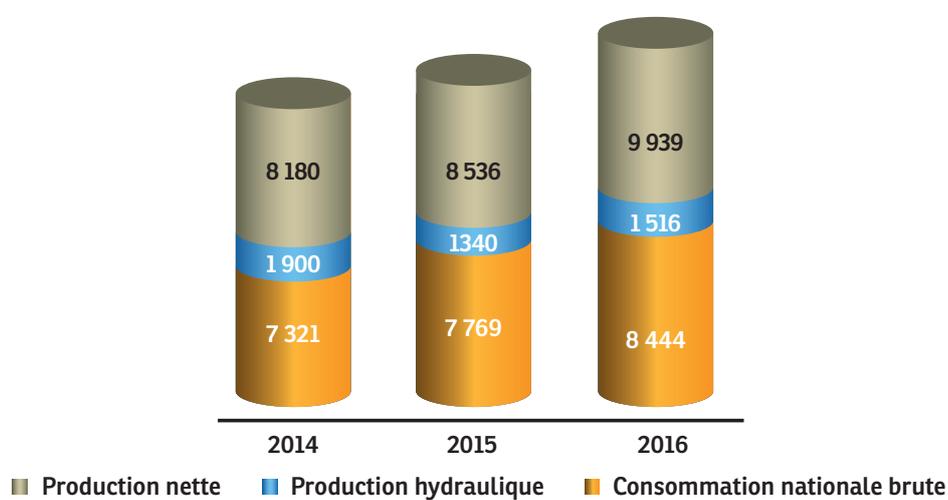




3. Evolution de la production

En % et GWh	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
Consommation nationale brute	7 321	7 769	8 444	+9%	+684
Production hydraulique	1 900	1 340	1 516	+13%	+176
Production nette	8 180	8 536	9 939	+16%	+1 403

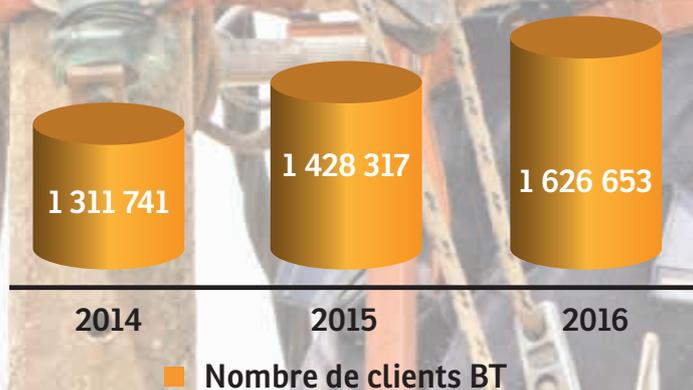
Evolution de la Production et de la Consommation en GWh



4. Evolution du nombre de clients et branchements

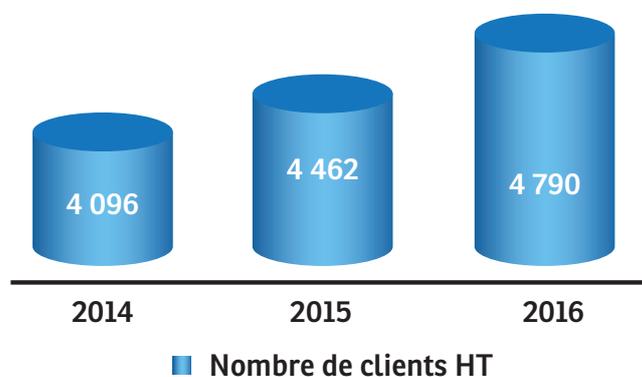
Libellés	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
- Nombre de clients BT	1 311 741	1 428 317	1 626 653	+14%	+198 336
- Nombre de clients HT	4 096	4 462	4 790	+7%	+328
Nombre de clients	1 315 837	1 432 779	1 631 443	+14%	+198 664
Branchements et raccordements	82 467	106 896	224 379	+110%	+117 483
- Branchements BT	82 179	106 531	224 015	+110%	+117 484
* Branchements ordinaires (dont BM/UE)	81 651	72 099	82 630	+15%	+10 531
* Branchements PEPT	528	34 432	141 385	+311%	+106 953
- Raccordements HT	288	365	364	0%	-1

Evolution du nombre de clients BT





Evolution du nombre de clients HT

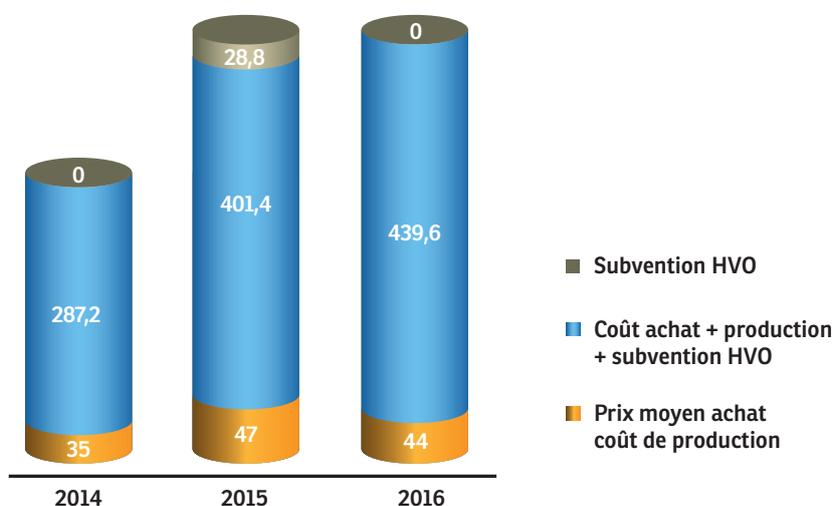


B – DONNÉES FINANCIÈRES

1. Evolution des coûts d'achats et de production

En milliards de FCFA/kWh	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
Prix moyen achat/ coût de production	35	47	44	-6%	-3
Coût achat + production	-287,2	-430,2	-439,6	+2%	-9
Subvention HVO	0	28,8	0	-100%	-29
Coût achat + production+ subvention HVO	-287,2	-401,4	-439,6	+10%	-38

Evolution du prix moyen et du coût de production

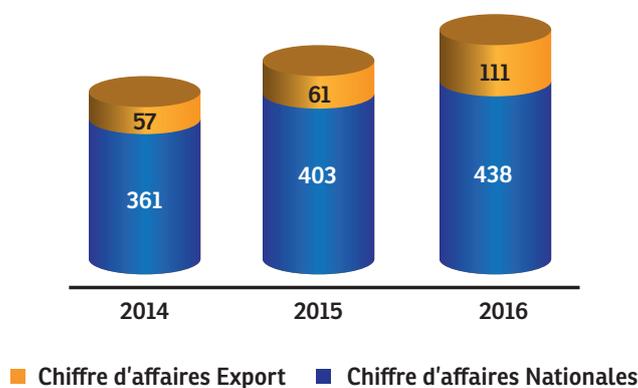




2. Evolution des ventes en valeur

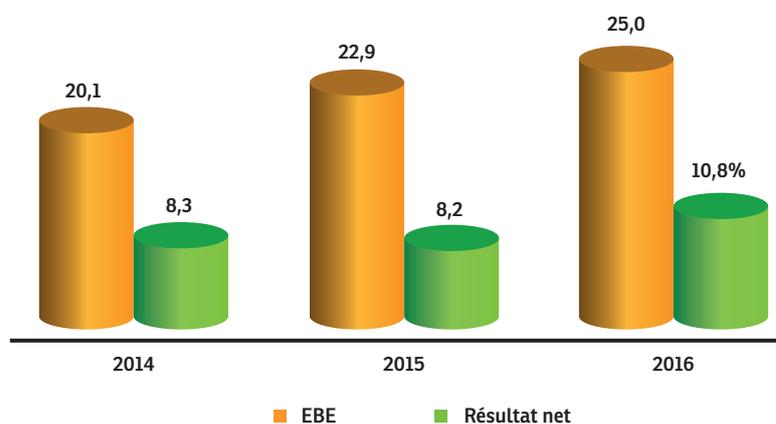
En milliards de FCFA	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
Chiffres d'affaires Nationales	361	403	438	+9%	+35
Chiffres d'affaires Export	57	61	111	+82%	+50
Chiffres d'affaires énergie	418	464	549	+18%	+85

Evolution des ventes en Mds de FCFA



3. Evolution du résultat net

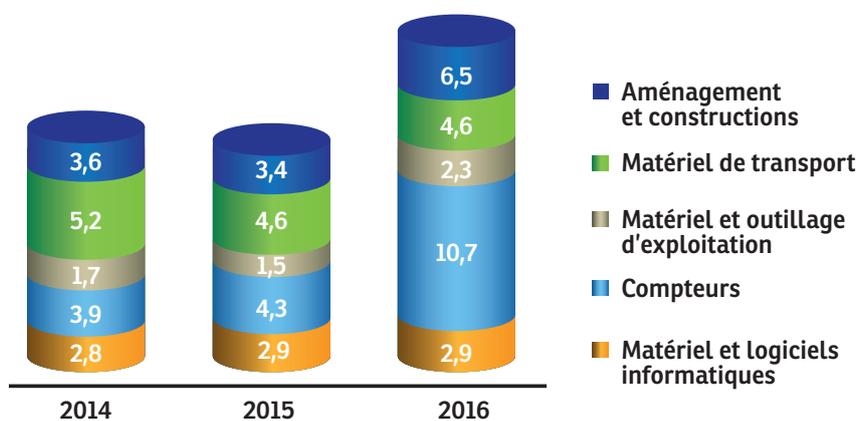
En milliards de FCFA	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
EBE	20,1	22,9	25,0	+9%	+2
Résultat net	8,3	8,2	10,8	+31%	+3
Redevance	20,4	-59,2	-13,8	-77%	+45





4. Evolution des investissements

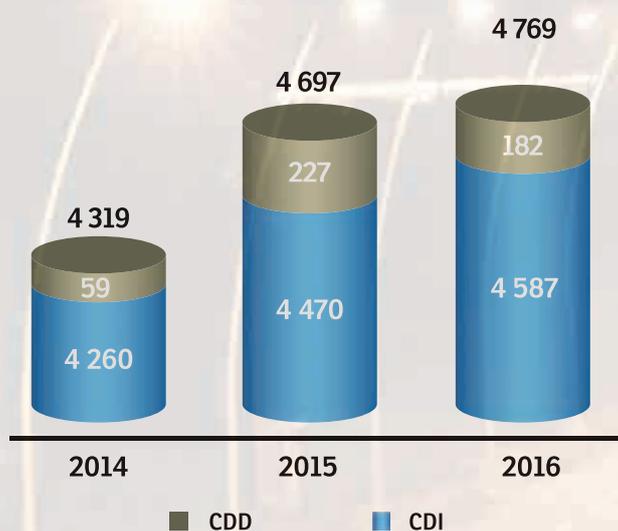
En milliards de FCFA	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
Compteurs	3,9	4,3	10,7	+147%	+6
Matériel et logiciels informatiques	2,8	2,9	2,9	+3%	+0
Matériel et outillage d'exploitation	1,7	1,5	2,3	+56%	+1
Matériel de transport	5,2	4,6	4,6	+0%	+0
Aménagements et constructions	3,6	3,4	6,5	+91%	+3
Total	17,2	16,7	27,1	+62%	+10



5. Evolution des effectifs

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	Δ % 2016-2015	Δ 2016-2015
CDI	4 260	4 470	4 587	+3%	+116
Employés/Ouvriers	1 506	1585	1 652	+4%	+67
Maitrise	2 301	2407	2 455	+2%	+48
Cadres	453	478	479	+0%	+1
CDD	59	227	182	-20%	-46
Employés/Ouvriers	32	190	131	-31%	-59
Maitrise	23	36	48	+33%	+12
Cadres	4	1	3	+100%	+1
TOTAL	4 319	4 697	4 769	+1%	+70

Evolution des effectifs (CDI et CDD)







ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

À l'image des autres pays de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire connaît aussi, depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, une croissance forte et soutenue.

Grâce à la normalisation rapide, aux nombreuses initiatives et réformes engagées par le Gouvernement, aux investissements publics massifs en infrastructures lancés depuis 2011 pour soutenir la relance économique, l'économie ivoirienne a enregistré une croissance du PIB de +9,8% en 2012, puis +9,3% en 2013, puis +8,5% en 2014, puis +9,2% en 2015 et projette une croissance de +9,3% en 2016. Au 31 décembre 2016, le cours moyen du dollar a varié d'une amplitude de 42,3 entre un minimum

de 578,5 observé en avril 2016 et un maximum de 621,8 à fin décembre 2016. En moyenne, le cours s'est apprécié de 0,35% par rapport à 2015 passant de 590,9 en 2015 à 593 en 2016.

Le cours moyen du baril de pétrole WTI s'est considérablement dégradé sur les premiers mois de l'année 2016 et a atteint son plus bas niveau en février (30,7 USD/bbl). Il a connu, par la suite, une progression sur le dernier trimestre pour ensuite franchir la barre de 50 USD/bbl en décembre 2016 (52,83 USD/bbl).





BILAN DES ACTIVITÉS 2016

Satisfaction de La clientèle

Evolution du nombre et du délai de traitement des demandes

Le nombre de branchement-abonnement à fin décembre 2016 est en hausse de 13% par rapport au réalisé 2015. Abidjan affiche des délais moyens au-delà des objectifs soit 9 jours et 6 jours respectivement en branchement abonnement et abonnement réabonnement. Ces délais, qui sont dégradés par rapport à fin décembre 2015, sont principalement dus à la hausse du nombre de demandes en rapport avec le dimensionnement des équipes chargées des branchements et au gel des activités consécutif à la crise tarifaire. Sur l'intérieur du pays, on note une amélioration des délais moyens par rapport à fin décembre 2015. En effet, un gain de 3 jours a été réalisé sur les branchements-abonnements et 1 jour sur les abonnement-réabonnements. Toutefois, ces résultats restent insuffisants au regard des objectifs fixés. Les améliorations observées sur l'intérieur s'expliquent par la mise en place d'une réorganisation interne des équipes de branchement par les Directions Régionales en 2016. Ces efforts ont cependant été contrariés par une période d'inactivité et par le manque de matériel dans les exploitations vandalisées lors des graves événements liés à la crise tarifaire principalement à Yamoussoukro, Daloa et Bouaké.

Le Centre de Relation Client

Le Centre de Relation Client a capté, durant l'année 2016, **690 499** appels et en a traité 621 724 soit un taux d'efficacité de **90,04%**. Comparé aux résultats de l'année précédente, c'est une hausse de 122% qui est enregistré pour les appels entrants et 118,84% pour les appels traités. Le nombre moyen d'appels/jour est passé de **778** en 2015 à **1 891** en 2016 avec un pic de **6 554** appels le 15 avril.

Ces performances traduisent la notoriété croissante du CRC résultant de son positionnement en tant que point privilégié de collecte et de traitement des sollicitations client. Les pics observés sont dus aux communications institutionnelles réalisées par l'entreprise pour la gestion des situations de crise notamment l'opération d'ajustement tarifaire de mai

2016. Le délai moyen de dépannage (DMD) de 2 h 29 mn est en nette amélioration par rapport à toutes les années antérieures en dépit de l'accroissement du nombre de bons de dépannage qui enregistre un taux de progression de 24,32% par rapport à 2015 pour un DMD de 4h58.

Nouveaux modes de paiement des factures (NMPF)

L'adhésion de la clientèle aux NMPF croît régulièrement avec un taux d'utilisation en forte progression, atteignant en fin décembre 2016, **54%** contre **44%** enregistré pour les dates limites de décembre 2015. Nonobstant la baisse significative observée au mois de juin, suite à la crise tarifaire du 1^{er} mai, cette forte adhésion de la clientèle a un impact sur l'affluence aux caisses en période de pointe car **56%** des clients payent aujourd'hui leurs factures via les Nouveaux modes de paiement.

Programme Electricité Pour Tous

Le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) est une solution à la lutte contre la fraude dans les quartiers péri-urbains d'Abidjan. En même temps qu'il permet de traiter les problèmes d'accès à l'électricité, il contribue efficacement à l'amélioration de la qualité de service et de la tension distribuée, au renforcement de l'image de marque de CIE et au redressement du ratio de facturation. Le PEPT suscite un engouement réel auprès de la population. En effet, 141 385 branchements ont été réalisés en 2016.

Ventes d'énergie

Ventes nationales

Les ventes nationales à fin décembre 2016 s'établissent à 6 454 GWh, en progression de 8,8% par rapport à 2015. Cette hausse résulte de la hausse de la consommation nationale du fait de la croissance économique toujours aussi vigoureuse et de l'amélioration du rendement de distribution due à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la fraude et au déploiement du PEPT.



Ventes HTA

A fin décembre 2016, les ventes globales HTA enregistrent une progression de 6,3% à 2 916 GWh. La totalité des secteurs d'activités affiche des évolutions favorables. Aussi, la croissance des ventes HT entre 2015 et 2016 est en grande partie déterminée par les ventes des secteurs secondaire et tertiaire qui ont contribué à 78,4% à la croissance des ventes globales.

Le nombre de clients HTA est passé de 4 462 en 2015 à 4 790 à fin décembre 2016, soit 328 nouveaux clients.

Ventes BTA

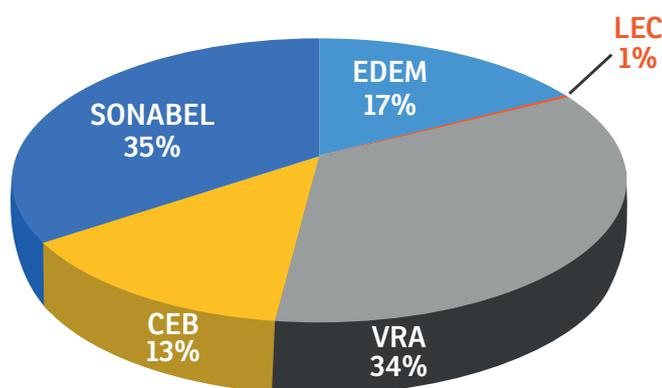
Les ventes BTA à fin décembre 2016 s'élèvent à 3 538 GWh, en hausse de 10,8% par rapport à 2015.

La croissance des ventes BTA a été impactée favorablement par la croissance des consommations et les actions de lutte contre la fraude et la forte croissance des branchements de nouveaux clients (plus de 220 000 nouveaux branchements réalisés en 2016 contre 106 000 branchements en 2015).

Le nombre de clients BTA connaît une progression de 13,9% et s'établit à 1 626 653 clients au 31 décembre 2016 pour un taux d'accès de 33% contre 30% fin 2015.

Ventes à l'exportation

Les ventes d'énergie à l'exportation de 2016 sont de 1 650 GWh en hausse de 93%, soit près du double des ventes à l'exportation de 2015 (855 GWh). Cette forte augmentation des exportations est la conséquence du renforcement des capacités de production du système ivoirien par la mise en service des cycles combinés d'AZITO et de CIPREL et l'accroissement de la fourniture de gaz naturel de FOXTROT et CNR.



Gestion technique

Le TMC global du réseau électrique de 2016 s'établit à **27h43'** contre 44h38' en 2015. Le TMC 2016 est en forte amélioration de 16h55' par rapport au réalisé 2015.

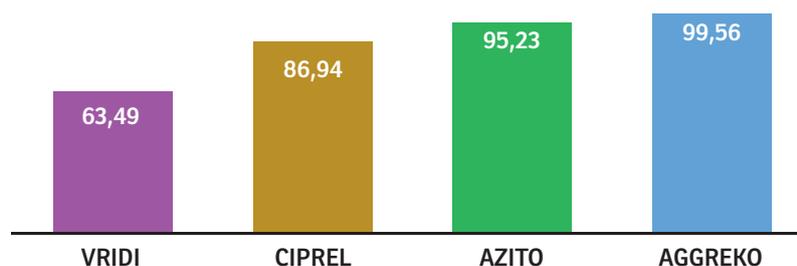
Disponibilité des groupes

La disponibilité globale des groupes de production en 2016 est de **87,13 %** contre **88,65 %** en 2015.



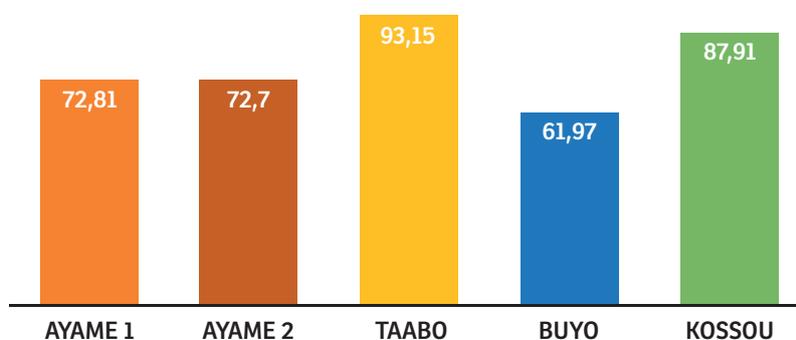
La disponibilité des groupes thermiques passe de **88,91%** à **89,91%**, soit une hausse de 1 point due à la bonne disponibilité des groupes d'AZITO, de CIPREL et des tranches d'AGGREKO.

TAUX DE DISPONIBILITE DES USINES THERMIQUES (%)



La disponibilité des groupes hydrauliques est de **81,26%** en 2016 contre **88,15%** en 2015, soit une baisse de **6,89** points.

TAUX DE DISPONIBILITE DES USINES HYDRAULIQUES (%)



La disponibilité globale des ouvrages de transport d'énergie est de **98,78%** à fin décembre 2016 contre **99,11%** en 2015.

La disponibilité des lignes de transport d'énergie passe de **99,38%** en 2015 à **98,94%** en 2016.

Le taux de disponibilité des transformateurs, quant à lui, passe de **98,97%** en 2015 à **98,46%** en 2016.



Equilibre production - consommation

Production nette

La production nette du système électrique interconnecté est passée de **8 518 GWh** en 2015 à 9 931 GWh en 2016, soit une hausse de **17%**.

Consommation du gaz

La consommation annuelle de gaz naturel enregistrée en 2016 est de **73 566 Mpc** en hausse de **8,8%** par rapport à 2015 (67 644 Mpc).

Apports hydrauliques

Le volume des apports hydrauliques enregistré en 2016 a été supérieur à celui de 2015 sur l'ensemble des lacs.

Les apports hydrauliques nets de l'année 2016 sont évalués à **2 081 GWh** avec un indice global d'hydraulicité pour les 4 lacs de **1,13** supérieur à celui de 2015 (0,94). Ces apports nets enregistrent une hausse de **312 GWh (+18%)** par rapport à 2015 (1 769 GWh).

L'hydraulicité sur le lac de Kossou s'est établie au-dessus de la normale pour la première fois après trois années consécutives de période sèche. Elle est passée de 0,86 en 2015 à 1,24 en 2016. Le stock d'énergie à Kossou passe de 312 GWh en 2015 à 575 GWh à fin 2016, soit une forte hausse de 84%.

Le stock hydraulique de l'ensemble des lacs enregistré à fin décembre 2016 est de 1 096 GWh en hausse de 32% par rapport à 2015 (832 GWh). Le niveau de stock à fin 2016 (supérieur à 1000 GWh) devrait permettre d'assurer un bon niveau de production hydraulique pendant la période de faibles apports du 1er semestre 2017 et de compenser les aléas de production thermique avec une bonne marge de sécurité.

Equilibre offre - demande

Les conditions de gestion du système électrique ivoirien ont été moins contraignantes en 2016 qu'en 2015, année qui avait enregistré d'importants aléas de production liés à l'utilisation d'HVO de mauvaise qualité et aux faibles stocks d'énergie hydraulique. Les aléas de production se sont limités à la centrale d'AZITO qui a enregistré en février 2016 un afflux

de liquide dans les circuits de gaz. Cet incident a conduit à la limitation à 90 MW des groupes d'AZITO de février à mars 2016. Cette limitation a été levée... Quant au nettoyage des circuits de gaz naturel de la centrale d'AZITO, il a été réalisé du 07 au 23 décembre 2016 pendant l'arrêt de la TAG 2 pour travaux d'inspection de type A. Au niveau de la production hydraulique, l'importance des apports a conduit à des déversements sur les lacs d'Amamé, Taabo et Buyo pendant la période de septembre à novembre 2016.

Les principales contraintes d'exploitation ont été engendrées par les retraits d'ouvrages de transport dans les postes d'Azito, Abobo, Riviera, Yopougon1, Taabo et Soubré pour les travaux de renforcement suivants :

- Construction du poste source 225/15 kV AZITO ;
- Construction du poste 225/90 kV YOPOUGON 2 ;
- Construction du réseau d'évacuation de la centrale de SOUBRE ;
- Construction du poste source 225/90 kV DJIBI.

En 2016, l'exploitation du système électrique ivoirien a bénéficié des renforcements suivants :

- Mise en service des 2 transformateurs 225/90 kV 100 MVA de Yopougon 2 le 17 avril 2016 ;
- Mise en service de la réactance variable 20-40 MVar de Soubré le 30 avril 2016 ;
- Augmentation du potentiel de fourniture de gaz FOXTROT de 20 Mpc/j à partir d'avril 2016 ;
- Retour à l'exploitation en 225 kV de la ligne Soubré – San-Pédro le 12 juin 2016;
- Mise en service des transformateurs 225/15 kV 50 MVA d'Azito le 25 juin 2016 ;
- Basculement de l'exploitation du système électrique sur la nouvelle plateforme dispatching réalisé par le projet Migration Dispatching 2000 le 1^{er} juillet 2016 ;
- Mise en service de la ligne 90kV Yopougon1-Yopougon2 le 29 septembre 2016 ;
- Fonctionnement de la TAG10 de CIPREL uniquement au gaz naturel et au DDO après



l'exécution des travaux DLN du 07/10/2016 au 15/11/2016 ;

- Mise en service du poste 225/15kV de Djibi le 24 octobre 2016;
- Mise en service de la ligne 225kV Taabo-Soubré 2 et du TFO 225/90 kV 70 MVA2 de Soubré, le 21 décembre 2016 ;
- Mise en service de la ligne 225kV Taabo-Yopougon2, le 22 décembre 2016.

La mise en service des nouveaux ouvrages de renforcement du réseau de transport d'énergie a permis d'atténuer les limitations de transit sur le réseau d'Abidjan pour l'alimentation des zones de Yopougon et Riviera. Par ailleurs, le triplement de la liaison 225 kV entre le réseau d'Abidjan et celui de l'intérieur du pays par la mise en service de la ligne 225 kV Taabo-Yopougon2 a levé le risque d'incident majeur sur le réseau intérieur en cas de déclenchement d'une des deux lignes 225 kV Abobo-Taabo.

Une révision du plan de production 2016 à fin mars 2016 a été réalisée en raison du nouveau protocole d'accord entre l'Etat de Côte d'Ivoire et FOXTROT International pour l'augmentation de son potentiel de 20 Mpc/j sur la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2018. Cette révision a permis de prendre en compte un taux de croissance de la consommation brute du réseau électrique interconnecté de 9% (8 451 GWh) pour l'année 2016 avec une pointe de 1 330 MW.

Pour l'année 2016, la consommation brute nationale s'établit à 8 424 GWh, soit un taux de croissance de 8,7% par rapport à 2015 (7 753 GWh). La pointe maximale de consommation nationale enregistrée en 2016 est de 1 288 MW, atteinte le vendredi 19 février à 21h45.

Si les contraintes d'exploitation sur le réseau d'Abidjan se résorbent peu à peu avec la mise en service des nouveaux ouvrages de transport et de distribution, la situation d'exploitation du réseau électrique à l'intérieur du pays continue d'être caractérisée par les problèmes de saturation dus aux insuffisances de capacité, de vétusté des ouvrages

existants et d'absence d'ouvrages de secours.

Ces contraintes de transit sont particulièrement importantes sur les liaisons 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2-Ferké et sur les liaisons 90 kV Laboa-Odienné-Boundiali-Ferké. Cette situation engendre de fortes chutes de tension sur le réseau Nord. Pour lever le risque important d'écroulement du réseau intérieur en cas de défaut sur les liaisons TAABO-KOSSOU-BOUAKE2-FERKE, le bouclage 225 kV du réseau Nord par les liaisons LABOA-BOUNDIALI-FERKE et l'installation d'un compensateur statique de +/-50 MVars doivent constituer une priorité absolue.

Rendement du réseau

Le rendement global du système électrique ivoirien s'établit à 80,3% en 2016 contre 78,8% en 2015 et gagne 1,5 point. Cette amélioration résulte des gains sur le rendement de Distribution induits par des actions fortes de lutte contre la fraude ainsi que l'impact positif du Programme Electricité Pour Tous et de la forte progression des ventes exports où les pertes se situent quasiment qu'au niveau des lignes de transport .

En effet, **le rendement de distribution** sur le territoire national a atteint 84,9% en 2016 contre 83,3% en 2015. Cette forte progression est le résultat de la poursuite des actions de lutte contre la fraude, du déploiement du Programme Electricité Pour Tous dans les quartiers précaires d'Abidjan et de la fiabilisation de la facturation.

En particulier, le rendement d'Abidjan a enregistré une hausse de 3,2 points à 80,8%. Cette progression résulte des actions menées notamment dans le cadre :

- du déploiement du programme électricité pour tous dans les quartiers précaires d'Abidjan ;
- du déploiement des compteurs électroniques sur le secteur de Djibi à Cocody et à Marcory ;
- des actions contre les réseaux de revendeurs.

La zone Intérieur connaît une baisse de 0,5 point à 91,9% à cause de l'impact des opérations de normalisation en 2015 sur la Direction Régionale Ouest.



Le Rendement de Transport s'affiche à 92,93%, en baisse de 0,6 point par rapport à 2015 (93,5%). Le développement des exportations sur le Mali et le Burkina ainsi que la croissance de la consommation dans le nord du pays pèsent fortement sur la baisse du rendement de transport observée ces dernières années.

En effet, une étude sur les pertes de transport réalisée par RTE, à la demande de la CIE montre que 30% des pertes de transport sont imputables aux exportations vers le Mali et le Burkina Faso.

Bilan social

L'effectif de la CIE à fin **décembre 2016** est de **4 587** collaborateurs auquel s'ajoutent **182** contrats à durée déterminée (CDD), soit un effectif consolidé de 4 769 agents.

42 % de l'effectif se situe dans les tranches d'âges de 31 à 40 ans. De 2017 à 2020, plus de 306 départs en

retraite sont prévus et pris en compte dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Le personnel hors CDD composé de **27%** de femmes et de **73%** d'hommes est reparti par collègue comme suit :

- Cadres : **479 soit 10% ;**
- Maîtrises : **2 455 soit 54% ;**
- Employés et Ouvriers : **1 653 soit 36%.**

La Démarche Compétences qui a pour finalité l'adéquation homme / poste se poursuit.

Communication

Au cours de cette année contrastée, les actions de communication ont visé à renforcer la proximité de la CIE avec la clientèle afin de la rassurer et mieux l'assister. Ces actions de communication ont ainsi contribué à améliorer notre positionnement et à soutenir les enjeux stratégiques de la compagnie.



RÉSULTATS FINANCIERS 2016





Produits - Chiffre d'affaires énergie

Le chiffre d'affaires énergie 2016 s'établit à 549 Mds de FCFA contre un réalisé en 2015 de 464,6 Mds de FCFA, soit une progression de 18%. Il se répartit comme suit :

- la rémunération de CIE sur vente d'énergie 123,4 Mds de FCFA, en progression de 6% ;
- les achats de combustibles et d'énergie 439,6 Mds de FCFA, en hausse de 1% ;
- la redevance, déficitaire de 13,8 Mds de FCFA, en augmentation de 77 %.

La redevance d'exploitation (solde des produits d'exploitation sur les dépenses de catégories A et B) ressort déficitaire à -13,8 milliards de FCFA contre -59,2 milliards de FCFA un an plus tôt, traduisant néanmoins une amélioration des résultats d'exploitation de 45,4 milliards de FCFA.

Produits propres à la CIE

Les produits propres de la CIE affichent une baisse de 3% en comparaison au plan actualisé 2016 et une progression de 7% par rapport au réalisé 2015 pour s'établir à 164,2 Mds de FCFA.

Charges propres à la CIE

Les charges d'exploitation propres à la CIE sont constituées de charges d'entretien de réseau et

centrales, charges du personnel, services extérieurs et divers.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 1% par rapport au plan actualisé et une augmentation de 7% comparativement au réalisé à fin 2015 pour s'établir à 139,2 Mds de FCFA.

Résultat

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 25 Mds de FCFA : il est en recul de 13% par rapport au plan actualisé 2016 et supérieur de 9% au réalisé à fin décembre 2015.

Les charges financières nettes et diverses sont de 10,2 Mds de FCFA, en repli respectivement de 33% et 10% par rapport au plan actualisé et à l'exercice 2015. Ces tendances sont liées à la conjugaison des effets, d'une part, de la baisse du niveau des dotations aux provisions consécutive aux reprises importantes de provisions enregistrées dans le cadre des opérations d'apurement de créances clients et, d'autre part, de la reprise de provision du risque général.

En définitive, le résultat de 2016 s'établit à 10,8 Mds de FCFA, en légère progression comparativement à l'objectif 2016 et en hausse significative de 31% par rapport au réalisé du précédent exercice du fait essentiellement de la marge nette sur branchements liée à la forte croissance de cette activité (+ 31%).

Ventilation du chiffre d'affaires (en Mds de FCFA)

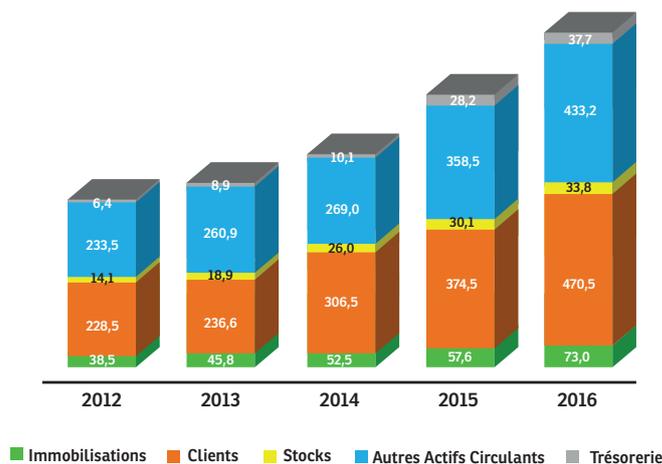
Réalisé 2015		Réalisé 2016	
Déficit d'Exploitation = Redevance négative (59,2)	IPP 126,9	Déficit d'Exploitation = Redevance négative (13,8)	IPP 184,5
CA = 464,6 Export : 61,1 Ventes nationales: 403,2 Autres produits : 0,3	GAZ et Combustibles liquides 308,8 (dont 63,7 en équivalent gaz du HVO consommé avec 28,8 de subvention de l'Etat) Dont part Etat gaz : 55,6	CA = 549,3 Export : 110,9 dont -16,3 en « Avoir sur révision ajustement tarifaire 2015 » (-3,5 sur 2015 et -12,8 sur 2016) Ventes nationales : 438,1 Autres produits : 0,3	GAZ et Combustibles liquides 255,2 (dont 7,4 de consommation de HVO et 2,2 de Gasoil et DDO) Dont part Etat gaz : 69,2
Subvention de l'Etat sur le HVO = 28,8	CIE Rémunération Exploitation 116,9		CIE Rémunération Exploitation 123,4
PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES



BILAN ACTIF

Le total de l'actif passe de 849 Mds de FCFA à 1 048 Mds de FCFA soit une variation à la hausse de 23%, consécutive à l'augmentation des créances clients mais également des autres actifs circulants.

Evolution de l'actif en Mds de Fcfa



Le total de l'actif passe de 849 Mds de FCFA à 1 048 Mds de FCFA soit une variation à la hausse de 23%, consécutive à l'augmentation des créances clients mais également des autres actifs circulants.

Au 31 décembre 2016, les créances clients brutes s'établissent à 511,6 Mds de FCFA contre 416,5 Mds de FCFA en 2015 soit une hausse de 23%.

Les provisions constituées sur les créances clients s'élèvent à 41 Mds de FCFA. Après imputation de celles-ci, les créances clients nettes s'établissent à 470 Mds de FCFA.

Les créances publiques et para publiques sont en progression du fait, d'une part, de la hausse du chiffre d'affaires liées à l'augmentation des consommations (96,2 Mds de FCFA en 2016, +10,9 Mds de FCFA par rapport à 2015) et, d'autre part, d'un niveau de compensation sur les créances para-publiques proportionnellement équivalent à celui de l'année précédente.

Notons que l'accroissement constant des créances publiques s'explique par la prise en compte exclusive de l'Administration lors des échanges réguliers de chèques, par conséquent les EPN, les EPIC et les

Collectivités ne sont pris en compte. Ces dernières créances ne sont généralement prises en charge que lors de l'élaboration des protocoles dont le dernier porte sur les créances 2011.

Les encaissements par compensation en 2016 sont passés de 53 Mds de FCFA en 2015 à 63 Mds de FCFA pour une facturation 2016 de 96 Mds de FCFA.

L'augmentation des créances privées s'explique notamment par :

- ▶ les créances impayées de juillet pour 9 Mds de FCFA consécutives à la prorogation de 12 mois du délai de paiement de la facture de juillet 2016, accordé dans le cadre des mesures d'apaisement suite à la crise liée à la reprise de la facturation ;
- ▶ l'arrêt des opérations de coupures depuis la crise liée à la reprise de la facturation a entraîné une dégradation du taux de recouvrement notamment sur la facturation BT. Le taux de recouvrement de la facturation BT 2016 s'est dégradé de 1,9% hors retard de recouvrement de la facturation de juillet, soit une hausse de 4 Mds de FCFA de créances impayées ;
- ▶ les créances irrécouvrables de 2016 qui sont estimées à 13 Mds de FCFA TTC sur la base d'un taux moyen d'impayés de 3% sur les privés (y compris la zone CNO) ;



- l'accroissement du portefeuille de créances sur travaux 4,7 Mds de FCFA dont 2,1 Mds de FCFA sur l'Administration (Travaux AGEROUTE).

Les créances export enregistrent une importante hausse de 29,2 Mds de FCFA en raison du non-respect des délais de paiement des clients VRA, CEB, EDM et LEC. Malgré plusieurs missions de recouvrement, aucun des engagements reçus n'a été respecté par VRA, CEB et LEC.

Concernant EDM, les retards de paiement sont limités à la seule facture de septembre (1,6 Mds de FCFA), cependant il a été relevé des difficultés récurrentes dans le recouvrement et dans le respect des paiements des échéances des traites qui ont pu être émises sur 2016. En décembre 2015, les créances échues et non échues d'EDM avaient fait l'objet de paiement par traites qui avaient été escomptées, ce qui n'a pas été le cas en décembre 2016 compte tenu de défaut de paiement répétés sur les traites à échéance 2016.

Compte tenu des retards de paiement importants constatés, il a été demandé à la SONABEL de consentir à l'émission de traites d'un montant total de 13,8 Mds de FCFA sur la créance de novembre 2016 (3,1 Mds de FCFA) et sur les ventes prévisionnelles de décembre 2016 et du premier bimestre 2017 (10,7 Mds de FCFA).

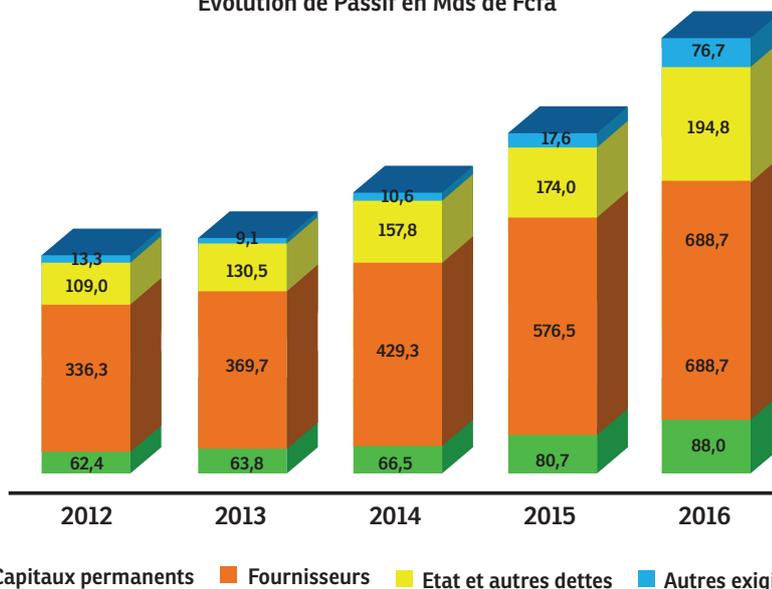
Les autres actifs s'établissent à 433 Mds de FCFA à fin 2016 et enregistrent une augmentation de 75 Mds de FCFA qui s'explique, d'une part, par le déficit lié aux opérations du secteur sur l'exercice qui s'élève à 42 Mds de FCFA et, d'autre part, à la créance générée suite à la mise en œuvre du programme EPT et qui est passé de 5,5 Mds de FCFA en 2015 à 27 Mds de FCFA en 2016. Cette créance sera apurée dès la mise en place du fonds dédié à ce programme.

Les stocks société s'établissent à 34 Mds de FCFA contre 30 Mds de FCFA en 2015, soit une hausse de 12% qui s'explique principalement par des approvisionnements en matériel de branchements dans le cadre du PEPT et de normalisation réceptionnés sur le dernier trimestre de l'année.



BILAN PASSIF

Evolution de Passif en Mds de Fcfa



Le total du passif est en hausse en raison de l'évolution du passif circulant qui passe de 759 Mds de FCFA à 892 Mds de FCFA, soit un accroissement de 17,5%.

Les capitaux permanents enregistrent une hausse de 9% du fait principalement de l'accroissement des avances sur consommations de 4 Mds de FCFA mais également de la hausse du résultat net de 2,5 Mds de FCFA.

Rappelons néanmoins, la mise en place d'un emprunt à moyen terme contracté en décembre 2015 auprès de la banque Ora-Bank CI pour un montant de 10 Mds de FCFA, remboursable en 48 mois avec un différé de 12 mois. Cet emprunt permet de financer partiellement les investissements liés au démarrage du PEPT (compteurs, véhicules).

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 688,7 Mds de FCFA et enregistrent une augmentation de 19%, soit +110,1 Mds de FCFA. Cette évolution est due aux dettes de 2016 constituées :

- +16,1 Mds de FCFA de hausse des dettes fournisseurs d'exploitation à fin décembre 2016 à 46,2 Mds de FCFA ;

- +80,8 Mds de FCFA de hausse des dettes fournisseurs de la catégorie B hors part Etat gaz à fin décembre 2016 ;
- +15,1 Mds de FCFA de hausse de la dette part Etat gaz.

Les dettes Etat et autres dettes sont en hausse de 12% soit +22 Mds de FCFA, essentiellement en raison de la hausse des taxes (TVA, RER, taxe communale) facturées et non encaissées de l'année notamment sur les créances de l'Etat et sur les créances impayées en particulier les créances PEPT. Il s'agit principalement de la TVA facturée sur les créances PEPT (+3,3 Mds de FCFA), des taxes facturées sur les créances énergies notamment sur les créances BT qui enregistrent une forte hausse en 2016 +12,1 Mds de FCFA (dont +10,2 Mds de FCFA de TVA).

En outre, la réalisation sur 2017 des contrôles des installations intérieures existantes des clients PEPT 2016 et de travaux d'extension et de renforcement de réseau dans le cadre du programme PEPT 2016 ont conduit à comptabiliser un produit constaté d'avance de 5 Mds de FCFA.



Financement

Ressources

La stabilité des dividendes distribués et l'amélioration de la capacité d'autofinancement liée au résultat net ont entraîné une augmentation de 21% l'autofinancement. Cette progression de l'autofinancement a été annihilée par un niveau nettement moins élevé des emprunts (avances sur consommations exclusivement), le prêt OraBank de 10 Mds de FCFA ayant été contracté en 2015, conduisant à une baisse des ressources nettes de financement de 2016 qui passent de 25,7 Mds de FCFA à 19,6 Mds de FCFA.

Emplois

La dégradation du BFR est consécutive à l'augmentation des créances d'exploitation sur l'Etat (énergies et TLE), les privés, le programme PEPT et l'Export, avec également l'impact du déficit du Secteur qui n'a été que partiellement compensé par l'augmentation des dettes fournisseurs du Secteur liée aux impayés de fournisseurs Secteur et des taxes facturées non encaissées.

L'application partielle du pari passu au profit des opérateurs de la catégorie B, par le paiement

de factures sur des financements à court terme levés pour le compte du Secteur en l'absence de ressources disponibles, a conduit à une baisse des impayés des fournisseurs du Secteur.

La forte augmentation des investissements liés notamment au déploiement de compteurs électroniques dans le cadre du PEPT et de la lutte contre la fraude, conduit à un niveau d'investissement de 27,7 Mds de FCFA supérieur aux ressources de financement disponibles sur l'année 2016 de 8,1 Mds de FCFA.

Trésorerie

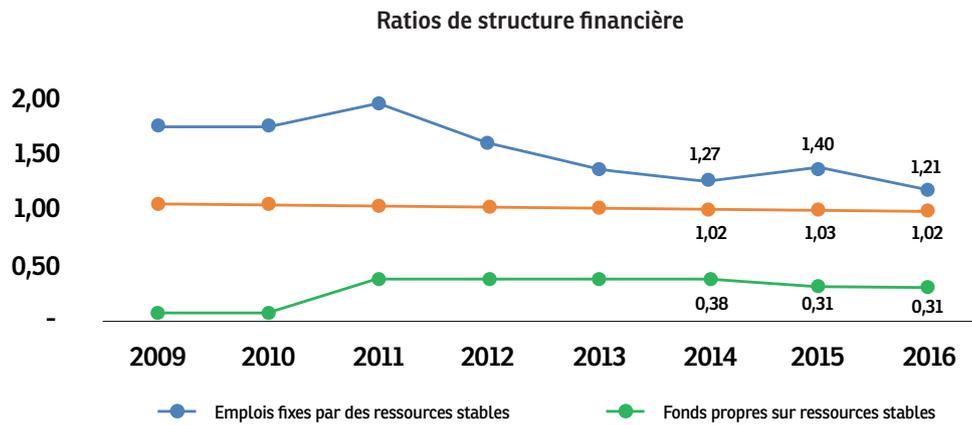
La hausse des emplois est nettement supérieure à celle des ressources, ce qui a pour conséquence la dégradation de la trésorerie de 49,5 Mds de FCFA dont un déficit sur les flux d'investissement de 8,1 Mds de FCFA et un déficit sur l'exploitation de 41,4 Mds de FCFA. Cette dégradation conjoncturelle de la trésorerie est liée aux retards de paiement des clients nationaux et export, à la non mise en place du fonds PEPT et aux financements à court terme souscrits pour le compte du Secteur afin de limiter les conséquences des retards de paiement sur les opérateurs de la catégorie B.





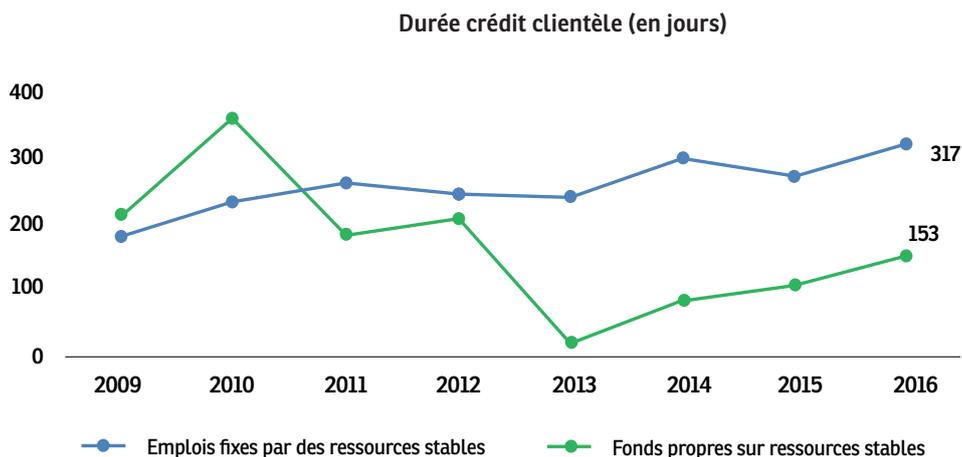
Ratios et rentabilité

Ratios de structure financière



La baisse des capitaux permanents liée aux dettes financières induit une baisse du ratio de couverture des actifs immobilisés par les ressources stables, qui passe de 140% à 121%. La part des fonds propres dans les ressources stables reste stable à 31%.

Ratios de gestion



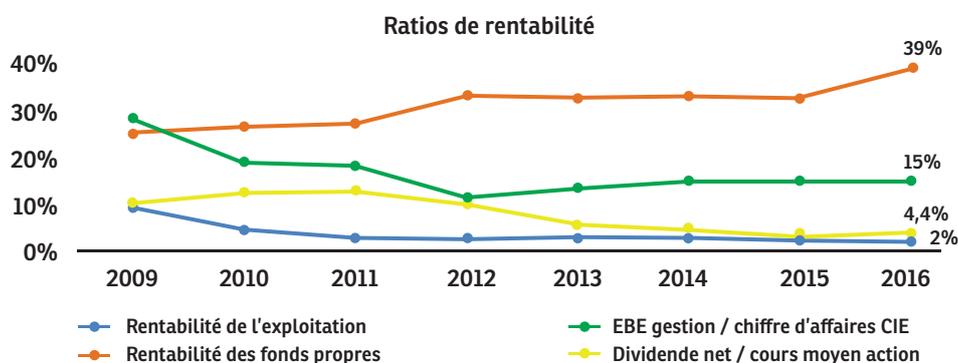


La hausse des capitaux propres, plus forte que celle du chiffre d'affaires, entraîne une baisse du taux de rotation des capitaux propres qui s'élève en 2016 à 5,95 contre 6,11 en 2015.

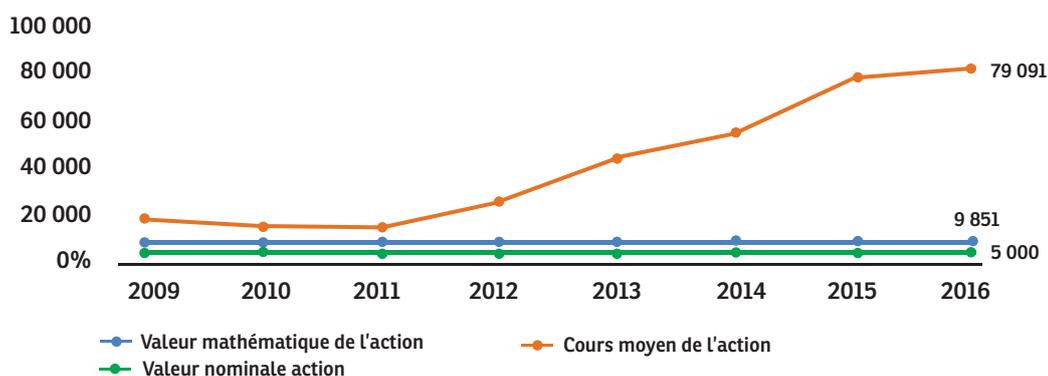
Les délais clients nationaux sont en hausse en raison de créances non recouvrées sur les clients principalement domestiques mais également sur l'Administration. La hausse du délai clients export résulte principalement

des retards de paiement de VRA et CEB qui accumulent d'importants arriérés sur 2016 et dont les créances sont passées respectivement de 14 Mds de FCFA et 0 FCFA en 2015 à 32 Mds de FCFA et 11 Mds de FCFA en 2016.

Ratios de rentabilité



Evolution de l'action CIE (en CFA)



La rentabilité des fonds propres s'est logiquement appréciée en raison de la hausse du résultat net. La rentabilité de l'exploitation enregistre un repli en raison de la hausse significative du total bilan liée à la forte variation du déficit du secteur de l'électricité et des créances.

Le cours de l'action au 31 décembre 2016 s'établit à 74 500 FCFA, pour un cours moyen de l'année 2016 à 79 031 FCFA, et le dividende brut par action se situe

à 3 850 FCFA.

Le rendement de l'action est de 4,38% soit une rentabilité qui enregistre une hausse après une baisse constante sur ces cinq dernières années en raison de la forte demande du titre conduisant à une forte hausse de sa valeur boursière qui a quasiment triplé sur la période.

Les ratios financiers demeurent satisfaisants.



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITE
(CIE)**

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les Etats Financiers Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

MAZARS COTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG



COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)

Exercice clos le 31
décembre 2016

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois, ainsi que l'état annexé.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CIE), conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités d'éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Points clés d'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

1.3.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

À la clôture de l'exercice, des produits à recevoir relatifs aux quantités d'électricité livrées mais non encore facturées, sont comptabilisés dans les états financiers de la CIE. Au 31 décembre 2016, le produit à recevoir concerné s'élève à 57.365 millions de FCFA.

Le processus de valorisation de l'électricité livrée non encore facturée fait appel à l'estimation de quantités relatives d'électricité consommée. Cette estimation est déterminée sur la base des habitudes de consommations des clients.

En raison notamment de l'importance des montants en jeu et du fait qu'ils reposent sur des données statistiques issues du système d'information de la société, nous avons considéré que ce sujet est un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- examen des contrôles internes clés des processus qui fondent la réalité, l'exhaustivité et la pertinence des données techniques, financières et comptables relatives à la gestion des abonnés ;
- appréciation de la cohérence des estimations de quantité d'électricité consommées par les abonnés mais non facturées à la date de clôture de l'exercice 2016, avec les données techniques issues des services de la CIE en charge de la production, de la distribution et de la facturation des quantités d'électricité ;
- validation de la conformité de la méthode d'évaluation des quantités d'électricité consommées mais non facturées aux règles et principes comptables prescrits par le système comptable ouest africain, en matière de produits à recevoir ;
- contrôle de la permanence de la méthode de détermination des produits à recevoir concernés, et contrôle arithmétique de l'estimation de chiffre d'affaires qui en a résulté.

1.3.2. Dépréciation des créances clients

La CIE constitue une provision pour dépréciation des créances issues de la vente d'électricité des abonnés. La méthode de détermination de cette provision s'appuie sur une analyse des données historiques de recouvrement par catégorie d'abonnés. Le solde cumulé de ladite provision est de 41 142 millions de FCFA au 31 décembre 2016, soit 8% du total brut des créances clients.

En raison notamment de l'importance des montants en jeu et du fait qu'ils reposent sur des données statistiques issues du système d'information de la société, nous avons considéré que ce sujet est un point clé d'audit.

Les principales diligences suivantes ont été mises en œuvre pour couvrir ce point clé d'audit :

- examen des contrôles internes clés du processus Ventes d'électricité/Recouvrements des créances clients, qui fondent la réalité,



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

l'exhaustivité et la pertinence des données techniques, financières et comptables relatives à la gestion des abonnés ;

- contrôle de la concordance des statistiques exploitées pour la détermination de la provision avec les données extraites de l'application informatique de gestion des abonnés ;
- analyse de la cohérence des statistiques de recouvrement et d'impayés avec les données techniques issues des services en charge du recouvrement des créances de ventes d'électricité ;
- contrôle de la permanence de la méthode de détermination de la provision et contrôle arithmétique du montant de la provision qui en a résulté.

1.4. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5. Responsabilité des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)

Exercice clos le 31
décembre 2016

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe** du présent rapport.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels, et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 12 mai 2017

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG

Armand Fandohan
Expert-comptable diplômé
Associé

Jean-François Albrecht
Expert-comptable diplômé
Associé



COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)

Exercice clos le 31
décembre 2016

ANNEXE PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

- omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
 - nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
 - nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
 - nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ÉLECTRICITÉ
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE
(CIE)**

**Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les Conventions Réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2016

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG



COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)

Exercice clos le 31
décembre 2016

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1. Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

1.1.1. Convention de compte courant du 9 février 2016 avec la société AWALE CORPORATION

Administrateurs communs

- Monsieur Dominique KAKOU,
- Monsieur Eric TAUZIAC,
- Monsieur Stéphane DAURIAC.

Nature et objet

Aux termes de la convention de compte courant, la CIE a consenti à AWALE CORPORATION une avance en compte courant pour un montant total de 150 millions de FCFA.

L'avance a été consentie pour une durée de 44 jours avec un taux d'intérêt de 6,5 % l'an, payable à la fin de chaque mois civil.



COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)

Exercice clos le 31
décembre 2016

Modalités

Le montant de l'avance a été entièrement remboursé sur l'exercice 2016. Les produits d'intérêt comptabilisés par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se sont élevés à 1,2 million de FCFA.

1.1.2. Convention de compte courant du 18 août 2016 avec la société AWALE CORPORATION

Administrateurs communs

- Monsieur Dominique KAKOU,
- Monsieur Eric TAUZIAC,
- Monsieur Stéphane DAURIAC.

Nature et objet

Cette convention a pour objet de permettre à AWALE CORPORATION SA de disposer de la trésorerie nécessaire au déroulement normal de son activité. Le montant de l'avance est fixé à 150 millions de FCFA versé en plusieurs fois. L'avance est consentie pour une durée d'un an à compter d'août 2016. L'avance porte intérêt à 6,5 % l'an, payable à la fin de chaque mois civil. Le montant de l'avance sera remboursé en numéraire, au plus tard à la date d'échéance.

Modalités

Les produits d'intérêts générés pour la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se sont élevés à 3 millions de FCFA.

2. Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016

En application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016.

2.1 Avec la société ERANOVE

Administrateurs communs

- Monsieur Marc ALBEROLA,
- Monsieur Éric TAUZIAC,
- Monsieur Brice LODUGNON,
- AXA Real Estate Investment Managers SGP, représenté par Madame Isabelle SCEMAMA,
- ECP FII FINAGESTION représenté par Monsieur Vincent LE GUENNOU.



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

2.1.1 Contrat d'emprunt

Nature et objet

La société ERANOVE a signé un contrat d'emprunt avec la CIE le 23 décembre 2004, d'un montant de 10 milliards de FCFA au taux d'intérêt annuel fixe de 6,25 %.

Modalités

Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se sont élevés à 690 millions de FCFA.

2.1.2 Convention d'assistance générale

Nature et objet

Par cette convention, la société ERANOVE s'engage à réaliser une assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités

La rémunération d'ERANOVE est égale à 0,82 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA, réalisé au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3 %, comparativement à celle payée par la CIE au titre de l'exercice précédent.

La charge enregistrée au 31 décembre 2016 par la CIE, dans le cadre de cette convention, s'élève à 2 129 millions de FCFA hors taxes.

2.1.3 Pacte d'actionnaires entre CIE, ERANOVE, New Distribution Services et Monsieur Daniel SAMPAH relativement à la société AWALE CORPORATION SA

Nature et objet

Dans le prolongement de l'investissement réalisé dans AWALE CORPORATION, S.A., il a été procédé à la signature d'un pacte d'actionnaires le 19 juin 2013 relativement à la gouvernance d'AWALE CORPORATION, S.A.

2.2 Avec le Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E)

Administrateurs communs

- Monsieur Marc ALBEROLA,
- Monsieur Dominique KAKOU,
- Monsieur Éric TAUZIAC.



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

➤ **Convention de service**

Nature et objet

En exécution de cette convention de services, GS2E réalise pour le compte de la CIE des prestations dans les principaux domaines suivants :

- Ressources humaines et formations,
- Audit exploitation électricité,
- Systèmes d'information,
- Finances, comptabilité, achats et assurances,
- Conseil juridique,
- Ingénierie financière, études et maîtrise d'œuvre,
- Qualité, sécurité et environnement.

En retour, la CIE met du personnel et des moyens à la disposition de GS2E.

Modalités

Les prestations réciproques sont refacturées mensuellement au coût enregistré dans les livres des cocontractants.

Sur l'exercice 2016, le coût total facturé au titre des prestations rendues par le GS2E s'élève à 5 227 millions de FCFA hors taxes.

Les produits facturés par la CIE à GS2E s'élèvent à 2 018 millions de FCFA hors taxes.

2.3 Avec la Compagnie Ivoirienne de Production d'Électricité, SA, CIPREL

Administrateurs communs

- Monsieur Marc ALBEROLA,
- AXA Real Estate Investment Managers SGP,
- Monsieur Brice LODUGNON,
- Monsieur Éric TAUZIAC,
- État de Côte d'Ivoire,
- ECP FII FINAGESTION.

2.3.1 Convention de fourniture de prestations

Nature et objet

Cette convention concerne un contrat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CIE effectue pour le compte de la CIPREL un certain nombre de prestations en matière de fournitures et de services nécessaires au bon fonctionnement de la centrale.



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

Modalités

Le montant facturé à CIPREL au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 142 millions de FCFA hors taxes.

2.3.2 Convention de prestations médicales

Nature et objet

Prestations médicales dispensées par les services de santé de la CIE au personnel de CIPREL et de leurs ayants droit.

Modalités

Les prestations sont facturées au fil de l'eau. Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 3,1 millions de FCFA.

2.4 Avec la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire, S.A. SODECI

Administrateurs communs

- Monsieur Marc ALBEROLA,
- Monsieur Ousmane DIARRA,
- Monsieur Louis PETERSCHMITT,
- Monsieur Éric TAUZIAC,
- AXA Real Estate Investment Managers SGP, représenté par Madame Isabelle SCEMAMA,
- ECP FII FINAGESTION représenté par Monsieur Vincent LE GUENNOU.

2.4.1. Convention d'assistance médicale curative

Nature et objet

Prestations médicales dispensées par les services de santé de la CIE au bénéfice du personnel de la SODECI et de leurs ayants droit. Les prestations concernent :

- la médecine générale,
- la médecine spécialisée,
- les consultations d'infirmières,
- les soins infirmiers de première nécessité.

Modalités

Les prestations rendues par la CIE à la SODECI sont facturées mensuellement.

Les produits perçus par la CIE dans le cadre de cette convention s'élèvent à 42 millions de FCFA hors taxes au titre de l'exercice 2016.



COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)

Exercice clos le 31
décembre 2016

2.4.2. Convention de bail

Nature et objet

Par convention en date du 1^{er} avril 1999 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville. L'avenant n° 1 du 1^{er} juillet 2014 a modifié la convention initiale en ses points concernant la durée du contrat de bail et le loyer.

Modalités

Le loyer trimestriel est de 66 millions de FCFA. La charge enregistrée par la CIE dans le cadre de cette convention s'élève à 265 millions de FCFA hors taxes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.5 Avec la société GRAS SAVOYE

Administrateurs communs

Monsieur Ousmane DIARRA.

2.5.1 Convention de gestion du régime de maladie

Nature et objet

Les prestations à effectuer par GRAS SAVOYE dans le cadre de cette convention concernent :

- la gestion du fichier des assurés ;
- le contrôle des factures des fournisseurs santé, l'établissement des décomptes par famille et des tickets modérateurs attendus ;
- l'examen des dossiers d'entente préalable soumis à son appréciation et le traitement des demandes de remboursement ;
- l'élaboration des statistiques trimestrielles et annuelles.

Modalités

Les charges supportées par la CIE sur l'exercice 2016 s'élèvent à 170 millions de FCFA hors taxes.

2.5.2 Convention d'assurance dommage

Nature et objet

Prestations d'assurance dommage.



**COMPAGNIE IVOIRIENNE
D'ELECTRICITE
(CIE)**

*Exercice clos le 31
décembre 2016*

Modalités

La prime d'assurance est payable trimestriellement.

Les charges comptabilisées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à 1 895 millions de FCFA.

2.6 Convention de prêts avec ORABANK Côte d'Ivoire

Administrateur commun

Monsieur Brice LODUGNON,

Nature et objet

Cette convention concerne l'octroi d'un prêt à la CIE par ORABANK Côte d'Ivoire et/ou Banque du groupe ORABANK d'un montant de 10 milliards de FCFA.

Modalités

La CIE a obtenu d'ORABANK Côte d'Ivoire et/ou Banque du groupe ORABANK, un prêt d'un montant de 10 milliards de FCFA, au taux hors taxe de 7 % l'an.

La convention de crédit a été signée le 28 décembre 2015 pour une durée de 4 ans dont 12 mois de différé. La première échéance étant prévue au 13^{ième} mois de la période de différé soit le 30 janvier 2017.

Les charges d'intérêts sur emprunt enregistrées dans les comptes clos au 31 décembre 2016 de la CIE au titre de cette convention, s'élèvent à 700 millions de FCFA.

Abidjan, le 12 mai 2017

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG

Armand Fandohan
Expert-comptable diplômé

Jean-François Albrecht
Expert-comptable diplômé



PROJETS DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que l'affectation et la répartition du résultat ;
- de donner quitus de sa gestion au conseil ;
- de fixer le montant du dividende ;
- de fixer le montant des indemnités de fonction des Administrateurs ;
- de donner pouvoirs en vue des formalités.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comportant le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 10 780 309 387 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 4 018 888 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 10 784 328 275 FCFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende global pour : 10 780 000 000 FCFA ;
- au report à nouveau pour : 4 328 275 FCFA.

Ainsi, chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 3 850 FCFA. Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 juin 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 FCFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.



COMPOSITION DU CAPITAL ET FILIALES AU 31 DECEMBRE 2016

Composition du capital et filiales au 31 décembre 2016

1. Composition du Capital

Actionnaires	Parts
ERANOVE	54,02%
Etat de Côte d'Ivoire	15,00%
FCP CIE	5,20%
Maison des Actionnaires	1,07%
Divers Porteurs	21,15%
SIDIP	2,49%
FCP SODECI	1,08%
TOTAL	100%

2. Filiales

La CIE détient 67% (428,8 millions de FCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la SODECI.

La CIE détient également 17% (8,5 millions de FCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les

Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée avec SODECI en 2011 pour la gestion des Fonds Commun de Placement des salariés.

La CIE détient enfin 51,20% (925 millions de FCFA) du capital d'AWALE Corporation SA.



ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

		Exercice 2016			Exercice 2015
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges immobilisées	0		0	0
AB	Frais d'établissement et charges à répartir	0		0	0
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles	12 742 172 378	8 868 879 397	3 873 292 981	5 096 336 832
AE	Frais de recherche et développement				
AF	Brevets, licences, logiciels	12 592 172 378	8 868 879 397	3 723 292 981	5 096 336 832
AG	Fonds commercial	150 000 000		150 000 000	
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	Immobilisations corporelles	147 369 638 368	80 590 625 431	66 779 012 937	50 817 224 038
AJ	Terrains	2 939 002 414		2 939 002 414	1 428 764 448
AK	Bâtiments	5 180 287 644	3 072 245 232	2 108 042 412	1 023 316 289
AL	Installations et agencements	19 580 881 840	10 782 061 176	8 798 820 664	7 196 658 534
AM	Matériel	89 101 947 030	45 488 691 855	43 613 255 175	31 486 905 758
AN	Matériel de transport	30 567 519 440	21 247 627 168	9 319 892 272	9 681 579 009
AP	Av. et Ac. versés sur immobilisations	711 064 210		711 064 210	557 252 657
AQ	Immobilisations financières	1 638 689 779	0	1 638 689 779	1 098 235 387
AR	Titres de participation	1 362 300 000		1 362 300 000	887 300 000
AS	Autres immobilisations financières	276 389 779		276 389 779	210 935 387
AW	(1) dont H. A. O. :				
	Brut				
	Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	162 461 564 735	89 459 504 828	73 002 059 907	57 569 048 914
BA	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H. A. O.	0		0	0
BB	Stocks	40 516 786 694	6 698 170 626	33 818 616 068	30 113 684 441
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres approv.	35 148 525 784	6 698 170 626	28 450 355 158	23 907 999 282
BE	En-cours	5 368 260 910		5 368 260 910	6 205 685 159
BF	Produits fabriqués				
BG	Créances et emplois assimilés	945 298 991 039	41 594 335 120	903 704 655 919	732 974 001 059
BH	Fournisseurs, avances versées	18 937 756 793		18 937 756 793	9 056 765 114
BI	Clients	511 600 002 513	41 141 912 011	470 458 090 502	374 460 430 173
BJ	Autres créances	414 761 231 733	452 423 109	414 308 808 624	349 456 805 772
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	985 815 777 733	48 292 505 746	937 523 271 987	763 087 685 500
	TRESORERIE-ACTIF				
BQ	Titres de placement	298 359 223		298 359 223	1 549 186 488
BR	Valeurs à encaisser			0	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse	37 558 388 428	185 306 840	37 373 081 588	26 639 575 223
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)	37 856 747 651	185 306 840	37 671 440 811	28 188 761 711
BU	Ecarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	0
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 186 134 090 119	137 937 317 414	1 048 196 772 705	848 845 496 125



BILAN - PASSIF

		Exercice 2016	Exercice 2015
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA Capital		14 000 000 000	14 000 000 000
CB Actionnaires capital non appelé	-		
CC Primes et réserves		2 804 018 887	2 802 140 154
CD Primes d'apport, d'émission, de fusion			
CE Ecart de réévaluation			
CF Réserves indisponibles		2 800 000 000	2 800 000 000
CG Réserves libres			
CH Report à nouveau	+ ou -	4 018 887	2 140 154
C I Résultat net de l'exercice	(bénéfice + ou perte -)	10 780 309 387	8 219 878 733
CK Autres capitaux propres			
CL Subventions d'investissement			
CM Provisions réglementées et fonds assimilés			
CP L CAPITAUX PROPRES (I)		27 584 328 274	25 022 018 887
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)		
DA Emprunts		10 700 000 000	10 000 000 000
DB Dettes de crédit-bail et contrats assimilés			
DC Dettes financières diverses		40 334 739 398	36 438 740 026
DD Provisions financières pour risques et charges		9 403 439 991	9 191 918 732
DE (1) dont H. A. O. :			
DF TOTAL DETTES FINANCIERES (II)		60 438 179 389	55 630 658 758
DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)		88 022 507 663	80 652 677 645
	PASSIF CIRCULANT		
DH Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		4 496 589 422	2 015 971 131
D I Clients, avances reçues		8 868 621 633	8 796 392 095
DJ Fournisseurs d'exploitation		688 669 579 978	576 548 083 509
DK Dettes fiscales		172 668 235 609	161 987 771 530
DL Dettes sociales		6 638 862 768	5 366 906 190
DM Autres dettes		10 972 377 492	4 625 946 974
DN Risques provisionnés			
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)		892 314 266 902	759 341 071 429
	TRESORERIE PASSIF		
DQ Banques, crédits d'escompte			
DR Banques, crédits de trésorerie		61 746 345 587	0
DS Banques, découverts		6 113 652 553	8 851 747 051
DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)		67 859 998 140	8 851 747 051
DU Ecart de conversion-Passif (V)	(gain probable de change)		
DZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 048 196 772 705	848 845 496 125

0



COMPTES DE RESULTAT - CHARGES

		Exercice 2016	Exercice 2015
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	0	0
RB	- Variation de stocks (Marge brute sur marchandises voir TB)		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		
RD	- Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)		
RE	Autres achats	482 018 678 291	473 759 592 852
RH	- Variation de stocks	-3 424 154 457	-4 167 276 750
RI	Transports	2 267 311 985	2 092 704 978
RJ	Services extérieurs	57 786 758 677	52 943 644 765
RK	Impôts et taxes	-7 130 320 894	-83 471 298 732
RL	Autres charges (Valeur ajoutée voir TN)	2 864 089 727	2 566 225 164
RP	Charges de personnel (1) (1) dont personnel extérieur	41 396 891 434 3 590 938 994	39 150 026 626 3 194 906 824
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	13 448 110 019	12 634 230 535
RW	Total des charges d'exploitation (Résultat d'exploitation voir TX)	589 227 364 782	495 507 849 438
	ACTIVITE FINANCIERE		
SA	Frais financiers	874 137 849	160 143 454
SC	Pertes de change	0	16 163 527
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF	Total des charges financières (Résultat financier voir UG)	874 137 849	176 306 981
SH	Total des charges des activités ordinaires (Résultat des activités ordinaires voir UI)	590 101 502 631	495 684 156 419
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	154 031 676	73 024 356
SL	Charges H.A.O.		
SM	Dotations H.A.O.		
SO	Total des charges H.A.O. (Résultat H.A.O. voir UP)	154 031 676	73 024 356
SQ	Participation des travailleurs		
SR	Impôts sur le résultat	4 076 738 665	3 374 979 936
SS	Total participation et impôts	4 076 738 665	3 374 979 936
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES (Résultat net voir UZ)	594 332 272 972	499 132 160 711



COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

		Exercice 2016	Exercice 2015
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises	244 709	1 266 285
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	244 709	1 266 285
TC	Ventes de produits fabriqués	550 612 639 636	466 656 858 039
TD	Travaux, services vendus	32 437 120 149	26 149 802 468
TE	Production stockée (ou déstockage) (+ ou -)		
TF	Production immobilisée	0	0
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES	583 049 759 785	492 806 660 507
TH	Produits accessoires	6 585 472 031	7 558 963 088
T I	CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)	589 635 476 525	500 366 889 890
TJ	(1) dont à l'exportation	110 972 484 843	61 083 095 056
TK	Subventions d'exploitation		
TL	Autres produits	1 856 647 279	1 421 063 240
TN	VALEUR AJOUTEE	57 109 760 475	58 064 360 853
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	15 712 869 041	18 914 334 227
TS	Reprises de provisions	1 021 106 653	80 975 174
TT	Transferts de charges	10 924 440 887	4 454 162 044
TW	Total des produits d'exploitation	603 437 671 344	506 323 090 348
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+) ; Perte (-)	14 210 306 562 10 815 240 910	
	ACTIVITE FINANCIERE		
UA	Revenus financiers	1 422 831 486	799 391 784
UC	Gains de change	0	0
UD	Reprises de provisions		
UE	Transferts de charges	0	0
UF	Total des produits financiers	1 422 831 486	799 391 784
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	548 693 637	623 084 803
UH	Total des produits des activités ordinaires	604 860 502 830	507 122 482 132
U I	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	14 759 000 199	11 438 325 713
UJ	(1) dont impôt correspondant	3 689 750 050	2 859 581 428
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
UK	Produits des cessions d'immobilisations	124 079 529	89 557 312
UL	Produits H.A.O.		
UM	Reprises H.A.O.		
UN	Transferts de charges	128 000 000	140 000 000
UO	Total des produits H.A.O.	252 079 529	229 557 312
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	98 047 853	156 532 956
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	605 112 582 359	507 352 039 444
UZ	RESULTAT NET Bénéfice (+) ; Perte (-)	10 780 309 387	8 219 878 733



TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE
 - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
 + Produits encaissables restants } d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	874 137 849	(TT) Transferts de charges d'exploitation	15 712 869 041
(SC) Pertes de change	0	(UA) Revenus financiers	10 924 440 887
(SL) Charges H.A.O.		(UC) Gains de change	1 422 831 486
(SQ) Participation		(UE) Transferts de charges	0
(SR) Impôts sur le résultat	4 076 738 665	(UL) Produits H.A.O.	0
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	128 000 000
Total (I)	4 950 876 514	Total (II)	28 188 141 414

CAFG: Total (II) - Total (I) = 23 237 264 900 XA (N - 1) : 20 756 601 138

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 23 237 264 900 - 8 218 000 000 = 15 019 264 900 XB (N - 1) : 12 475 601 138

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	ou	0
(BD) Matières premières	3 704 931 627 ou	0
(BE) En-cours	ou	0
(BF) Produits fabriqués	ou	0
(A) Variation globale nette des stocks	3 704 931 627 ou	0

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.
 (2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	9 880 991 679 ou	0
(B I) Clients	95 997 660 329 ou	0
(BJ) Autres créances	64 852 002 852 ou	0
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)	0 ou	0
(B) Variation globale nette des créances	170 730 654 860 ou	0

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(D I) Clients, avances reçues	0 ou	72 229 538
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	0 ou	112 121 496 469
(DK) Dettes fiscales	0 ou	10 680 464 079
(DL) Dettes sociales	0 ou	1 271 956 578
(DM) Autres dettes	0 ou	6 346 430 518
(DN) Risques provisionnés	0 ou	0
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)	0 ou	0
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	0 ou	130 492 577 182

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) 43 943 009 305 ou 0

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N - 1
Excédent brut d'exploitation	15 712 869 041	18 914 334 227
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	-43 943 009 305	3 611 018 484
- Production immobilisée	0	0
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-28 230 140 264	22 525 352 711

(1) En cours d'adoption.



TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

		Exercice N		Exercice N-1 (E - ; R +)
		Emplois	Ressources	
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	1 746 030 929		-1 547 720 688
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	25 516 039 455	124 079 529	-15 082 860 088
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	540 454 392	0	-10 699 698
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	27 678 445 247		-16 641 280 474
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	43 943 009 305	0	3 611 018 484
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	71 621 454 552		-13 030 261 990
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)	0	2 480 618 291	-1 080 703 063
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS ⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	0		0
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	69 140 836 261		-14 110 965 053
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	8 218 000 000	23 237 264 900	12 475 601 138
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	//////////		
FN	Subventions d'investissement	//////////		
FP	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)		//////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunt (2)		700 000 000	10 000 000 000
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois		3 895 999 372	3 316 568 520
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		19 615 264 272	25 792 169 658
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	49 525 571 989 ou	0	11 681 204 605
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
	Trésorerie nette			
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	-30 188 557 329		
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	19 337 014 660		
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emplois ; - si Ressources)	-49 525 571 989	0 ou	49 525 571 989
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences " bilantielles "

0

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N - 1)		8 063 180 975	0
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N - 1)		41 462 391 014	0
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N - 1)		0	49 525 571 989
TOTAL		49 525 571 989	49 525 571 989



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Incidence de la Convention de Concession sur la Présentation des Comptes Annuels

La convention de concession de service public conclue le 25 octobre 1990 pour une durée de 15 années entre la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire a enregistré son terme initial le 25 octobre 2005.

Les Parties ont dressé le bilan de leur relation contractuelle et fait le point sur l'état du secteur de l'Electricité et, à cette occasion, ont pris acte des progrès notables réalisés depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession.

Conscientes de l'importance du Secteur de l'Electricité pour le bien-être des populations et le développement économique de la Côte d'Ivoire, et au vu des enseignements tirés de leur première période de collaboration, les Parties ont manifesté leur intention de poursuivre leur partenariat et de le renforcer.

L'Etat et la CIE se sont rencontrés et ont décidé de conclure l'Avenant n°5 à la convention de concession dont l'objet est notamment de renouveler la Convention pour une période de quinze (15) ans.

Par application de la convention de service public signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire et du protocole d'accord avec L'ex-EECI :

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation. Cependant, la CIE en supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;

- le chiffre d'affaires qui figure au compte de résultat de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique. Il est différent du revenu propre de la CIE qui est égal aux composantes R1, R3 et R5 définies contractuellement. Cette rémunération n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes. Elle est obtenue par différence entre le chiffre d'affaires énergie et les éléments suivants :

- * la redevance de l'Autorité Concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation dans le poste « Impôts et Taxes » ;

- * Les charges liées aux achats d'énergie et aux combustibles liquides et gazeux comprises dans les postes « Autres achats » et « variation de stocks ».

Les produits de l'exercice incluent :

- * les facturations émises du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;

- * la variation de l'énergie en compteurs sur l'exercice 2016.

- les droits acquis antérieurement au 1^{er} novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite, sont dus par l'ex EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'ex EECI pour un montant identique; Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies) se substituant à l'ex EECI ;

- les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement et des inspections majeures des installations de production et d'exploitation sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante.

2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés selon les prescriptions du droit comptable de l'OHADA en vigueur en Côte d'Ivoire depuis octobre 2003.

Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges Immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans. Il n'y a plus de charges immobilisées dans les comptes de CIE.

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Toutes les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de trois (3) ans ou cinq (5) ans.



2.3. Immobilisations Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années :

Constructions	:	20
Matériels et outillage	:	10
Compteurs	:	10 et 15
Véhicules	:	4
Mobylettes	:	3
Matériel et engins d'exploitation	:	10
Mobiliers	:	10
Matériels informatiques	:	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	:	6
Aménagements et agencements	:	10

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- La participation de CIE dans le capital de GS2E, de SGA2E et d'AWALE ;
- Les souscriptions à la SICAV SOGEVALOR ;
- Les prêts accordés au personnel sur une durée de plus de 12 mois.

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique du 13 au 31 mai et du 13 au 29 novembre 2016 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 2016.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du «premier entré, premier sorti» qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité du transport d'énergie, des turbines à gaz de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques.

Au 31/12/2016 la méthode utilisée à consister à provisionner la valeur réelle des stocks de sécurité déterminée par les structures concernées.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation du stock à rotation lente est constituée depuis l'exercice 2011. La méthode utilisée consiste à provisionner 100% des articles de consommation courante qui n'ont pas connu de mouvements depuis 3 ans.

2.6. Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension et haute tension.

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaletur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes nets des résiliés et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de kWh compris dans les créances douteuses par la rémunération marginale de la CIE par kWh. La part de la CIE dans les créances douteuses constitue la base de détermination des provisions pour créances douteuses.

Le taux de dépréciation utilisé a été de 100% pour les créances nettes sur les résiliés et pour les créances antérieures à l'exercice 2016 sur les abonnés en vigueur.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

2.7 Énergie en Compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture, constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente moyen sur l'année TVA comprise.

La quantité d'énergie en compteurs est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent



compte des facturations réalisées antérieurement, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent notamment :

- Les créances sur l'ex EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite ;
- Les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses.

Les écarts de caisse non dénoués et les risques d'irrecouvrabilité des débiteurs divers font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.9. Traitement des Actifs en zones difficiles

Créances clients et énergie en compteurs

Depuis le 19 septembre 2002 et jusqu'à novembre 2008, le chiffre d'affaires en zone CNO de l'Administration et des clients BT a été constaté à partir d'estimations et de forfaits.

De novembre 2008 à janvier 2009, la CIE a pu effectuer la reprise de la facturation en zone CNO par une opération de relève d'index.

Depuis lors, l'énergie consommée par les clients BT et l'Administration est relevée et facturée tous les deux mois.

L'énergie consommée par les clients industriels est relevée et facturée tous les mois.

Les créances impayées sur ces facturations (hors Administration) ont été provisionnées sur l'exercice clos le 31/12/2016 pour la part CIE.

Les consommations non relevées au 31 décembre 2016 dans ces zones sont estimées à 47,1 GWh qui sont provisionnées à hauteur du pourcentage de non recouvrement de 17,34 % de 52 MFCFA.

La provision constituée est évaluée en valorisant les kWh non encaissés au prix marginal. Ainsi, la quote-part de la CIE contenue dans les créances d'établi en 2016 à 9,5%.

Synthèse du traitement des zones ex assiégées

Au 31 décembre 2016, les provisions cumulées sur les actifs de la compagnie en zones difficiles s'élèvent à 35 717 MFCFA contre 35 200 MFCFA l'exercice

précédent, et s'analysent comme suit, en MFCFA :

- Provision sur créances clients	35 665
- Provision sur énergie non facturée (énergie en compteurs)	52

2.10. Dettes financières diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser partiellement les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.11. Passif circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles clients basse tension et clients haute tension sont enregistrés dans le poste « Clients, avances reçues ».

Le poste « Fournisseurs d'exploitation » comprend essentiellement les dettes envers les fournisseurs de combustibles gazeux et les producteurs indépendants d'électricité.

Les charges à payer provisionnées dans ce compte résultent du traitement automatique des commandes opéré par J@de, le progiciel intégré de gestion des achats, des stocks et de la comptabilité. En effet, cette application détermine les charges à payer par rapprochement commande par commande des réceptions effectuées avec les factures comptabilisées.

2.12. Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice et antérieurement inscrits dans les engagements financiers, ont été comptabilisés en provision pour charges. Au 31 décembre 2016, les droits acquis par l'ensemble du personnel s'établissent à 9 379 MFCFA, dont 805 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous l'ex EECI et 8 574 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous CIE.

Cette provision a été évaluée selon la méthode rétrospective avec salaires de fin de période, telle que préconisée par le droit comptable de l'OHADA, conformément à la norme IAS19.



Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

2.13. Traitement comptable des revenus pept

Pour accélérer l'accès à l'électricité des populations vivant en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté au cours du Conseil des Ministres du mardi 27 mai 2014, un programme Électricité pour tous.

Ce programme donc vise à faciliter l'accès à l'électricité par le moyen d'un allègement des formalités de raccordement et de l'octroi de facilités de paiement, aux populations cibles.

Ainsi, les offres sont structurées pour couvrir :

i. Le coût des installations intérieures qui comprend :

- l'acquisition de kits d'installations intérieures ;
- la rémunération des installateurs agréés ;
- le contrôle de conformité des installations intérieures.

ii. Le coût du branchement qui comprend :

- la fourniture du matériel ;
- les travaux.

iii. Le coût de l'abonnement.

La phase pilote du PEPT, en cours, s'appuie sur deux types d'offres :

- avec fourniture de kits d'installations intérieures : offres A1, A2, A3 ;
- sans fourniture de kits d'installations intérieures : offres A0, B0.

Les offres de type A sont destinées au milieu rural tandis que les offres de type B sont proposées pour le milieu urbain.

Pour les offres A0 et B0 en particulier, représentant 90% des branchements réalisés à ce jour, la quote-part du prix de vente des offres destinées aux installations intérieures, est allouée à des travaux permettant le raccordement des populations cibles ainsi qu'à la couverture de coûts annexes, notamment :

- le contrôle de conformité ;

- la mise à niveau du réseau (restructurations, renforcements mineurs) ;
- la construction de niches ;
- les extensions mineures (4 portées au maximum) ;
- les frais de gestion du programme (recouvrement du branchement, études d'impact économique et social, communication, promotion du PEPT).

Ces travaux peuvent être décalés entre la date de perception des dotations financières et la période de leurs réalisations.

Ainsi, les revenus liés au PEPT se décomposent comme suit :

- Travaux à effectuer financés par les clients ;
- Branchements PEPT ;
- Frais de dossier PEPT.

En conséquence, la quote-part des produits relatifs aux travaux non encore réalisés à la clôture de l'exercice 2016 sera différée dans nos livres. Elle comprendra d'une part les travaux à effectuer financés par les clients à savoir entre autres, la construction de niches, la restructuration/extension de réseau mineur, les frais de gestion du programme, etc. et d'autre part le contrôle de conformité.

Cette analyse s'appuie sur les dispositions du système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA), selon lesquelles le chiffre d'affaires se définit comme étant « le montant hors taxes récupérables des ventes (...) de services liés aux activités ordinaires de l'entité ». En règle générale, les produits découlant de la vente de biens ou de la prestation de services ne sont enregistrés en chiffre d'affaires que lorsqu'ils sont gagnés par l'entité c'est-à-dire que lorsqu'ils correspondent à des entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entité pour son propre compte.

A l'analyse des conventions PEPT, les travaux sont certes financés par les clients, mais le choix de la nature des travaux à effectuer, le timing de leur réalisation ainsi que la maîtrise d'ouvrage sont assurés par la CIE.

En substance, la CIE collecte les fonds nécessaires au financement de ces travaux auprès de ces clients dans le cadre du PEPT, à charge pour elle de réaliser ces travaux.



En conséquence, les revenus liés à cette composante du PEPT doivent être comptabilisés dans les livres de la CIE en dettes vis-à-vis des tiers et repris en produits au fur et à mesure de l'exécution des travaux, étant entendu que les dépenses relatives à ces travaux sont enregistrées en charges au moment de leur exécution.

Il en résulte que les régularisations comptables suivantes doivent être opérées dans les livres de CIE pour traduire la substance économique du PEPT :

- le montant total des produits relatif à la composante des travaux financés par les clients du prix de vente du PEPT doit être extourné des produits et enregistré en produits différés (Produits constatés d'avance) ;
- la quote-part des dépenses relatives aux fournitures de kits et de réalisation effective des installations intérieures déjà comptabilisées en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits ;
- la quote-part des travaux de construction de niches, de restructuration/extension mineure de réseau, de frais de gestion du programme, etc. déjà comptabilisée en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits.

La quote-part de l'installation intérieure représente environ 2/3 du montant du prix du branchement. Le montant total des produits relatifs à la composante des installations intérieures et destiné donc aux travaux financés par les clients et à imputer sur ces branchements est évalué à environ 5 milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

2.14. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.15. Compte de résultats

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés à hauteur de 10 673 MFCFA ;
- les remboursements des assurances liées aux sinistres pour 246 MFCFA.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE 2016



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

*Mesdames et messieurs,
Chers actionnaires,*

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous proposer une modification des statuts.

Valeur nominale des actions de la société

Par correspondance n° 2016/063/BRVM/DOB/DOSI/DG du 20 janvier 2016, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM) a saisi la Direction Générale de la CIE à l'effet de procéder à la régularisation du niveau de flottant et du volume minimum de ses titres, conformément à la décision n° 2015-004-BRVM-CA du 31 décembre 2015.

En application de cette décision, la valeur nominale de l'action sera réduite passant de 5 000 FCFA à 250 FCFA entraînant le fractionnement des actions par vingt (20). Ainsi le nombre d'actions composant le capital social de la CIE devra passer de 2 800 000 à 56 000 000 de titres. Le cours de bourse de l'action CIE devra être divisé dans la même proportion.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 6 des statuts.

Convocation des actionnaires aux Assemblées

Il convient, par ailleurs, de modifier également l'article 29.1 des statuts relatif à la convocation des Assemblées Générales pour supprimer les contraintes liées aux convocations individuelles et préserver la flexibilité rendue nécessaire en raison du grand nombre des actionnaires.

Nous vous demanderons de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Le Conseil d'Administration



PROJETS DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la modification des statuts, en approuve les termes et décide de procéder à la modification des statuts en chacun de leurs articles 6 et 29.1 ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

6.1. Le capital social de la Société est fixé à QUATORZE MILLIARDS (14.000.000.000) de FCFA et divisé en CINQUANTE SIX MILLIONS (56.000.000) d'actions de 250 FCFA de valeur nominale chacune.

6.2. A la création de la société le 24 août 1990, le capital de constitution d'un montant de dix millions (10 000 000) de francs CFA divisé en deux milles (2 000) actions d'une valeur nominale de 5.000 FCFA chacune a été versé. Le 02 novembre 1990, une augmentation du capital de neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions (9 990 000 000) de francs CFA a été réalisée, portant le capital social à dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA divisé en deux millions (2 000 000) actions d'une valeur nominale de 5 000 FCFA chacune. Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 1995, une augmentation de capital de deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA par incorporation de réserves a été réalisée. Quatre cent mille (400 000) actions de 5 000 FCFA ont été créées et attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq (5) anciennes. Le capital est porté à douze milliards (12 000 000 000) de francs CFA divisé en deux millions quatre cent mille (2 400 000) actions d'une valeur nominale de 5 000 FCFA chacune. Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 1996, une deuxième augmentation de capital de deux milliards (2 000 000 000) de francs CFA par incorporation de réserves a été faite.

Quatre cent mille (400 000) actions de 5 000 FCFA ont été créées et attribuées à raison d'une action nouvelle pour six (6) anciennes. Le capital est ainsi porté à quatorze milliards (14 000 000 000) de francs CFA divisé en deux millions huit cent mille (2 800 000) actions d'une valeur nominale de 5 000 FCFA chacune. **Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2017 et conformément à la décision n° 2015-004-BRVM-CA du 31 décembre 2015 relative au niveau des titres flottants dans les sociétés cotés à la BRVM, il est procédé au fractionnement de la valeur nominale de l'action, qui passe de 5 000 FCFA à 250 FCFA. Le capital est ainsi porté à quatorze milliards (14 000 000 000) de francs CFA divisé en cinquante-six millions (56 000 000) d'actions d'une valeur nominale de 250 FCFA chacune.**

ARTICLE 29 - DÉLAIS - MODE DE CONVOCATION ET LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES

29.1. Sous réserve des prescriptions spéciales visant les convocations renouvelées d'assemblées extraordinaires dans le cas prévu à l'article 36 ci-après, les convocations aux assemblées générales sont faites par au moins deux avis insérés dans un journal habilité à recevoir les annonces légales à grande diffusion en Côte d'Ivoire, précisant la dénomination sociale de la Société, le montant de son capital social, son siège social et indiquant les jour, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de celle-ci et la nature ordinaire ou extraordinaire de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.



eranove

RAPPORT **2016** DÉVELOPPEMENT DURABLE





CHAPITRE 01

**PROFIL DE
L'ORGANISATION**

8

CHAPITRE 05

54

**PERFORMANCES
SOCIALES**

14

CHAPITRE 02

**INNOVER
POUR UN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

72

CHAPITRE 06

**PERFORMANCES
SOCIETALES**

CHAPITRE 03

**GOVERNANCE ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

26

CHAPITRE 07

**PERFORMANCES
ENVIRONNEMENTALES**

86

CHAPITRE 04

**PERFORMANCES
ECONOMIQUES**

44

CONCLUSION

96



DOMINIQUE KAKOU

DIRECTEUR GÉNÉRAL CIE

« CONTRIBUER A RENDRE ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE DES SERVICES
ENERGETIQUES FIABLES ET MODERNES »

Acteur du développement de la Côte d'Ivoire aux côtés de l'Etat, la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) produit, transporte et distribue de l'électricité à plus de 1 630 000 clients répartis sur l'ensemble du territoire.

Dans son objectif d'améliorer en permanence la qualité de l'électricité et de ses services aux clients, la CIE s'appuie sur une gouvernance et des processus de décision solides qui intègrent à tous les niveaux des principes de la responsabilité sociétale :

- la transparence ;
- le comportement exemplaire ;
- la reconnaissance des intérêts des parties prenantes et leur prise en compte ;
- le respect des droits humains ;
- l'éthique.

Pour répondre et même anticiper les exigences croissantes de nos parties prenantes, nous poursuivons nos efforts pour contribuer efficacement :

- à l'atteinte de l'équilibre technique et financier du secteur de l'électricité ;
- à la satisfaction des consommateurs grâce à la fiabilité, la continuité de l'électricité et à l'accroissement des services adaptés à leurs besoins ;
- à l'amélioration de l'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire et notamment auprès des plus démunis en mettant en œuvre le programme Electricité Pour Tous (PEPT) sur le terrain.

Ce Rapport de Développement Durable met en valeur notre engagement en tant qu'entreprise responsable, attentive à la préservation de l'environnement, et aux attentes de nos parties prenantes.

Agréable lecture !



Emmanuel KOUADIO
Secrétaire Général



Dominique KAKOU
Directeur Général CIE



André Marie KACZMAREK
D.G. délégué



Mathias KOUASSI
D.G.A. Distribution



Siaka BAKAYOKO
D.G.A. Production Transport
et Mouvement d'Énergie



Lenzeni COULIBALY
D.G.A Développement
de Projet Supply Chain



Eugène ZADI
D.G. délégué - GS2E



Stéphane DAURIAC
D.G.A. Gestion Finance
Logistique



Justin KONAN
Directeur Central chargé
des Relations Extérieures

DECLARATION RSE DU COMITE DE DIRECTION GENERALE

Dans ce monde, où les enjeux de la lutte contre le changement climatique et la production d'énergie propre s'imposent, le Développement Durable apparaît comme une exigence incontournable pour la CIE.

C'est une opportunité pour mettre à profit la mission de service public exercée dans le cadre de la délégation reçue de l'Etat afin de participer pleinement au développement de la Côte d'Ivoire et contribuer à la satisfaction de la population.

Aussi la responsabilité sociétale constitue-t-elle l'un des piliers de notre politique et stratégie.

Pour cela, nous nous engageons à :

- Répondre de nos impacts sur la société, l'économie et l'environnement ;
- Renforcer notre rôle de partenaire de référence de l'État en contribuant à l'équilibre du secteur et à l'accroissement de l'accès à l'électricité ;
- Réaffirmer notre capacité à assurer notre mission par notre expertise ;
- Déployer notre expertise sur l'ensemble de nos métiers et du territoire ivoirien pour assurer notre mission ;
- Développer le professionnalisme de la CIE, par la qualité du management, des méthodes et de la formation, en s'appuyant notamment sur la démarche qualité, sécurité et environnement ;
- Construire une entreprise citoyenne qui prend en compte les attentes de ses parties prenantes.

Ainsi, la réalisation en 2016 de nos performances économiques, sociales, sociétales et environnementales, décrites dans ce rapport, confirme notre engagement constant sur la voie du Développement Durable.

01

PROFIL DE L'ORGANISATION



1^{er}

partenariat public
privé dans le secteur de
l'énergie en Côte d'Ivoire



4769

collaborateurs
en 2016



704

MW de capacité
opérée en 2016



95

centres d'accueil
clientèle sur le territoire



ONE

1.1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est une société anonyme de droit ivoirien créée en 1990. Elle a pour objet social, sur le continent africain, la gestion du service public de la production, du transport, du dispatching, de la distribution, de l'importation, de l'exportation et de la commercialisation de l'électricité.

Le concessionnaire du service public ivoirien de l'électricité

La CIE est liée à l'Etat de Côte d'Ivoire depuis 1990 par une convention de concession qui lui définit ses missions et ses obligations.

L'Etat ivoirien est le responsable du secteur électrique, il réalise des fonctions de régulateur maître d'ouvrage de son développement, chargé de déterminer les règles tarifaires.

La CIE est l'opérateur du réseau interconnecté. Elle exploite les ouvrages de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'Etat. A ce titre, elle assure le pilotage du centre de dispatching national qui garantit l'équilibre technique du secteur de l'électricité.

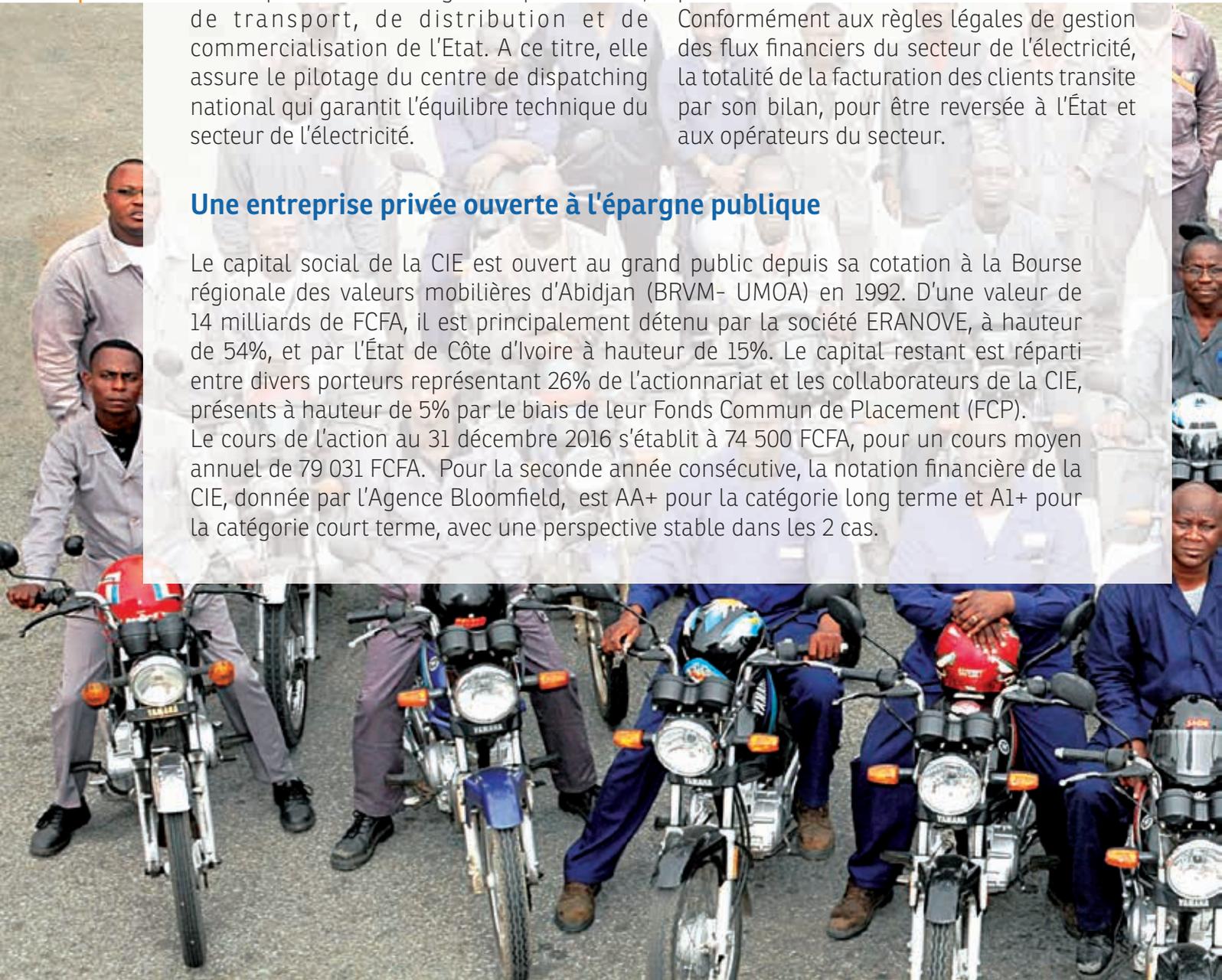
Au plan commercial, la CIE est chargée de la vente de l'électricité auprès de la clientèle sur le territoire national, de son exportation et de son importation auprès des pays voisins. Elle collecte l'ensemble des produits liés à la vente de l'électricité et assure pour le compte de l'Etat le règlement des factures des fournisseurs de combustible et des producteurs d'électricité.

Conformément aux règles légales de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité, la totalité de la facturation des clients transite par son bilan, pour être reversée à l'Etat et aux opérateurs du secteur.

Une entreprise privée ouverte à l'épargne publique

Le capital social de la CIE est ouvert au grand public depuis sa cotation à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Abidjan (BRVM- UMOA) en 1992. D'une valeur de 14 milliards de FCFA, il est principalement détenu par la société ERANOVE, à hauteur de 54%, et par l'Etat de Côte d'Ivoire à hauteur de 15%. Le capital restant est réparti entre divers porteurs représentant 26% de l'actionariat et les collaborateurs de la CIE, présents à hauteur de 5% par le biais de leur Fonds Commun de Placement (FCP).

Le cours de l'action au 31 décembre 2016 s'établit à 74 500 FCFA, pour un cours moyen annuel de 79 031 FCFA. Pour la seconde année consécutive, la notation financière de la CIE, donnée par l'Agence Bloomfield, est AA+ pour la catégorie long terme et A1+ pour la catégorie court terme, avec une perspective stable dans les 2 cas.



Des collaborateurs citoyens engagés sur tout le territoire

Au 31 décembre 2016, la CIE comptait 4769 collaborateurs, dont 4 587 en contrats à durée indéterminée et 182 en CDD, avec 27% de collaboratrices. Son siège social est situé dans la commune de Treichville au 1 Avenue Christiani à Abidjan.

Elle comporte 14 directions régionales, 7 sites de production d'électricité et 95 centres d'accueil clientèle sur le territoire ivoirien.

Dévoués à leur mission de service public, ils exploitent 6 barrages hydroélectriques qui totalisent 604 mégawatts (MW), une centrale thermique de 100 MW, un réseau de transport de 5 093 km, un réseau de distribution de 41 935 km et 454 195 foyers d'éclairage public.

Leur collaboration a permis de produire 1 766 GWh, de transporter et distribuer 8 424 GWh auprès de 1 631 443 clients ivoiriens, tout en exportant 1 648 GWh vers les pays voisins.

Au titre du Programme Electricité Pour Tous (PEPT), ils ont réalisé 141 408 branchements sociaux. Ils travaillent en symbiose sur la base d'un modèle managérial qui allie les exigences du professionnalisme de l'électricité et de la culture africaine solidaire.

Ils partagent un socle professionnel renforcé par 140 904 heures de formations internes, et certifié ISO 9001, OSHAS 18001 et ISO 14001 pour les périmètres de la production, du transport et des mouvements d'énergie.



1.2 CHAÎNE DE VALEURS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Produire l'électricité

Produire l'électricité à partir de sources hydrauliques et thermiques (Gaz naturel, HVO, DDO).

Enjeux : Disponibilité de la ressource en eau et en combustibles – Changement climatique – Sécurité des installations et des collaborateurs – Développement des compétences – Développement des communautés locales.

Actions : maintenir les outils de production – Améliorer le taux de disponibilité des ouvrages – Développer les compétences – maintenir le certificat QSE – Atteindre l'exemplarité RSE.
Indicateurs et Résultats : 6 barrages hydroélectriques (604 MW) – 1 centrale thermique (100 MW) – 60 centrales isolées – 17,6% de la production nationale – 1 766 GWh nets produits – 81,26 % de taux de disponibilité hydraulique – 63,49% de taux de disponibilité thermique.

Gérer le réseau de transport interconnecté

Métiers : Transporter l'électricité des sites de production jusqu'au réseau de distribution.

Enjeux : Disponibilité et fiabilité des ouvrages de transport – Améliorer le rendement du réseau – Sécuriser les installations et les collaborateurs – Améliorer les compétences – Gérer les déchets – Préserver la biodiversité le long du réseau.

Actions : Exploiter le réseau – Assurer la maintenance du réseau – Développer les compétences – Maintenir le certificat QSE.

Indicateurs et résultats : 31 Unités de production raccordées – 5 093 km de réseaux – 3 interconnexions HTB transfrontalières (Mali, Burkina, Ghana) – 48 postes de livraison vers les réseaux de distribution – 7 587 GWh transportés vers les réseaux de distribution.



Superviser les mouvements d'énergie

Métiers : Gérer l'équilibre offre-demande du système électrique et coordonner l'exploitation des moyens de production et de transport du système électrique ivoirien pour l'alimentation des postes sources de distribution et des postes d'interconnexion.

Enjeux : Assurer l'équilibre du système électrique – Assurer l'accès équitable des producteurs indépendants au réseau.

Actions : Anticiper la demande et la production nationale – Elaborer le plan de production de la CIE – gestion du stock hydraulique – Coordonner la production d'électricité et la disponibilité des sources d'énergie – Maintenir l'équilibre technique du système – maintenir le certificat QSE.

Indicateurs et résultats : 3 producteurs indépendants d'électricité – 2 083,155 106 m³ de gaz naturel – 17 959 millions de mètres cube d'eau turbinée – 10 072 GWh d'électricité supervisée – 1 648 GWh exportés – 12 GWh importés.

Commercialiser l'électricité

Métiers : Répondre aux attentes des consommateurs – Assurer la facturation et le recouvrement.

Enjeux : Assurer l'équilibre du système électrique – Assurer l'accès équitable des producteurs indépendants au réseau.

Actions : Abonnement / réabonnement – Facturation et recouvrement – Déploiement d'un réseau d'agence clientèle – Traitement en temps réel des demandes – Information et sensibilisation des consommateurs – Innovation dans les modes de paiement.

Indicateurs et résultats : 1 626 653 clients BT – 4 790 clients HT – Chiffre d'Affaires Energie : 549,0 Mds de FCFA – 95 agences commerciales – 1 Centre de Relation Client: 179 – 1 Service de dépannage 24h/24 et 7j/7.

Distribuer l'électricité

Métiers : Distribuer l'électricité des postes sources aux compteurs des clients.

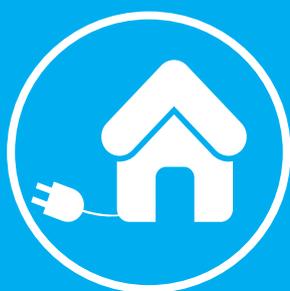
Enjeux : Contribuer à l'accès à l'électricité pour tous – Sécuriser les installations et les collaborateurs – Améliorer les compétences des collaborateurs – Améliorer le taux de distribution.

Actions : Raccorder les populations au réseau – Entretien et maintenance du réseau de distribution – lutte contre la fraude – Innovations techniques (télé-relevé des compteurs) – Réduire et valoriser les déchets.

Indicateurs et résultats : 22 336 km de réseaux haute tension, 19 599 km de réseaux basse tension – 3 interconnexions HTA transfrontalières (Liberia, Mali, Ghana) – 7 288 postes de distribution – 4 126 localités raccordées – 454 195 Foyers d'Eclairage Public – 198 336 branchements BT réalisés – 141 408 branchements PEPT.

02

INNOVER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE



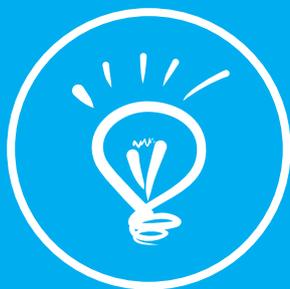
PEPT

Réduire les barrières d'accès à l'électricité pour 1 million de ménages à faible revenu d'ici 2020

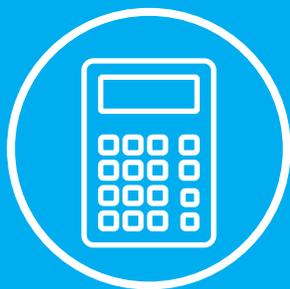


Le CME

Former des spécialistes avertis et des experts pour le secteur électrique africain



Télégérer le réseau d'éclairage public



Déployer des compteurs intelligents

PEPT
047
707



2.1 PEPT : LE PROGRAMME ELECTRICITE POUR TOUS

Contexte

L'accès à l'électricité est une condition du Développement Durable indispensable pour faciliter l'accès aux services essentiels à la vie : eau potable, éducation, services de santé etc. C'est aussi un défi majeur du développement pour l'Afrique car en 2015, sur 620 millions d'Africains, 60% de la population n'avait pas accès à l'électricité.

Ces réalités appellent toute politique d'accès à l'électricité à répondre aux exigences d'équité sociale et d'amélioration du bien-être des populations.

Pour ce faire, l'État de Côte d'Ivoire a engagé, en partenariat avec la CIE, le Programme Electricité Pour Tous (PEPT). Une ambition

qui vise à raccorder 1 million de ménages sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 200.000 ménages par an pendant 5 ans.

Il en résultera une demande additionnelle moyenne autour de 60 MW par an, soit environ 400 MW de puissance à distribuer d'ici 2020.

Analyse

Cette ambition réaliste est en œuvre. La Côte d'Ivoire affiche un taux de desserte de 33% pour un taux de couverture de 77%. Elle a vu son parc de production d'électricité augmenter de 590 MW entre 2011 et 2015. D'importants investissements seront consentis jusqu'en 2020 dans les réseaux, avec le Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) qui raccordera une moyenne de 500 villages par an au réseau national. Le défi est de permettre aux populations couvertes par le réseau électrique de s'y connecter.

Par ailleurs, les populations ciblées par PEPT

disposent de revenus faibles, le plus souvent saisonniers en raison de leurs activités. Elles parviennent difficilement à constituer une épargne pour financer le coût d'un raccordement au réseau et d'une installation intérieure, ou à assurer le paiement de factures bimestrielles. Rarement bancarisées, elles disposent de peu de garanties pour préfinancer l'électrification de leur foyer. Aussi la conception de PEPT a-t-elle fait appel à plusieurs innovations pour répondre à ces réalités.

Innovations

La première innovation dans le cadre de ce programme est technique, avec un compteur à prépaiement, télé-communicant et rechargeable à partir de 500 FCFA.

Le bénéficiaire peut ajuster sa consommation à ses capacités financières, bien entendu après l'avoir réduite grâce au dispositif installé d'ampoules à économie d'énergie.

La seconde est réglementaire : l'État a pris un arrêté qui autorise un tarif linéaire prépayé, car le prix de l'électricité relève de ses prérogatives.

La troisième est commerciale : le bénéficiaire ne pouvant financer l'installation au moment de sa réalisation, il le fera au fur et à mesure de ses achats d'énergie (sur une période de

3 à 10 ans) ou par des paiements libres de la dette de branchement.

La quatrième innovation est financière : un fonds spécial PEPT est créé et alimenté. La CIE préfinance les branchements.

Ce programme est ainsi bâti sur 4 axes : la simplification des conditions d'accès à l'électricité ; la réduction et le financement du coût d'accès ; la maîtrise des consommations grâce au smart grid et la recherche d'une efficacité énergétique.

Il propose à partir de 1 000 FCFA à la souscription, des facilités structurelles, techniques et économiques pour financer l'accès et la consommation de l'électricité.

Ces nouvelles consommations apporteront de nouvelles ressources au secteur de l'électricité, pour financer des extensions et le renforcement de réseau.

A l'échelle d'un million de foyers raccordés pouvant acquitter une facture mensuelle de 10 800 FCFA, il s'agirait d'environ 130 milliards de FCFA de ressources engrangées par an à l'horizon 2020.



Réalisation

Le PEPT illustre aussi le partenariat de confiance liant l'État de Côte d'Ivoire et la CIE. L'État en est le promoteur, il a élaboré son cadre juridique, linéarisé la structure tarifaire des clients au prépaiement par arrêté et crée le fonds PEPT. L'État

176 251

Branchements
à fin 2016

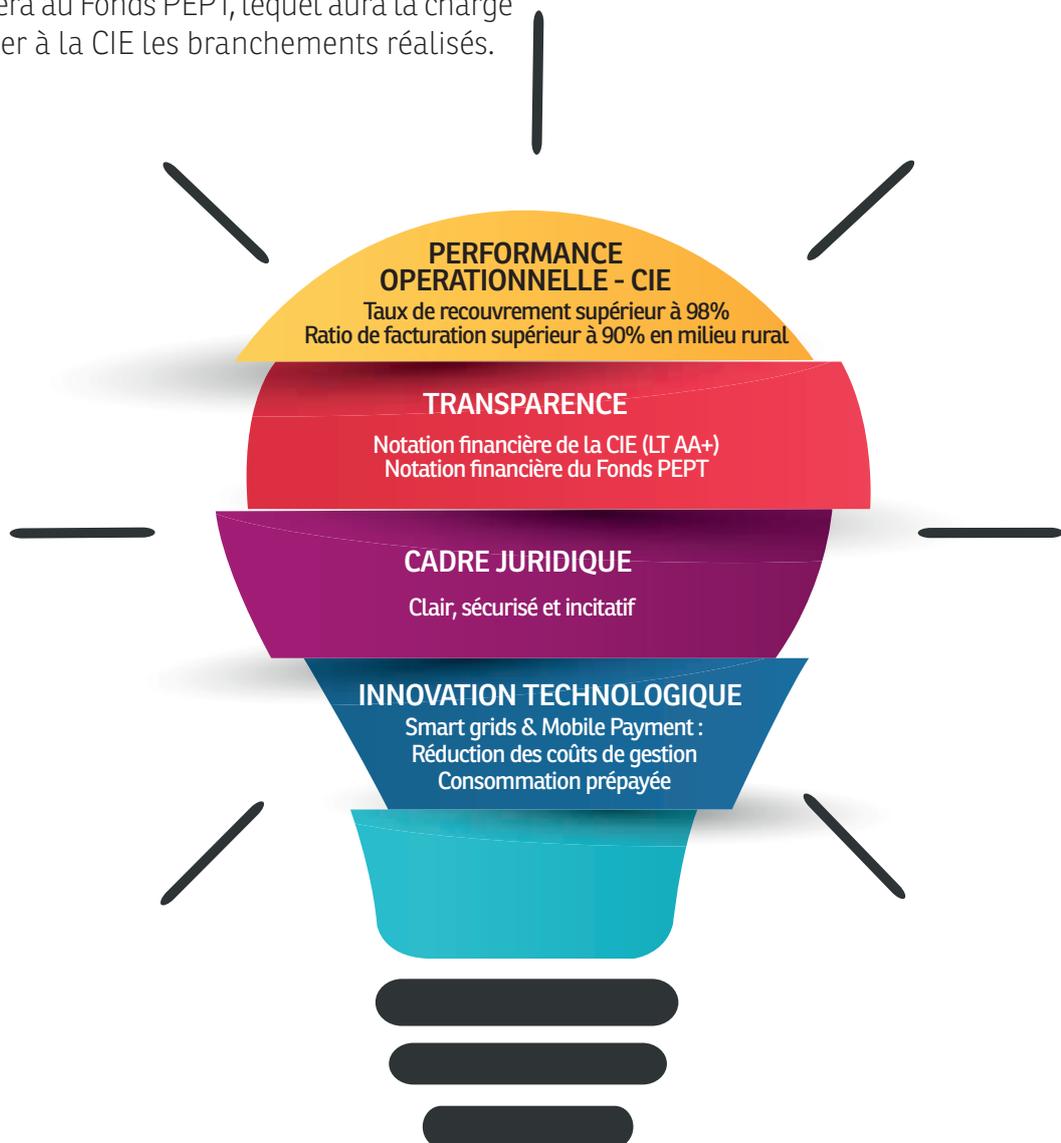
intervient par le biais de ses deux sociétés : CI-Energies, maître d'ouvrage du programme et co-gestionnaire du fonds PEPT ; ANARE, régulateur du secteur.

La CIE est maître d'œuvre du PEPT: elle préfinance et réalise les travaux de raccordements, les travaux d'installations intérieures par le biais des prestataires agréés, recouvre le paiement des redevances sur le branchement qu'elle reversera au Fonds PEPT, lequel aura la charge de payer à la CIE les branchements réalisés.

Une fois le programme conçu, il était impératif de s'assurer de sa faisabilité opérationnelle. Une première phase pilote, initiée en octobre 2014 à Odienné-Sienso, a confirmé les hypothèses techniques et les bénéfices sociaux escomptés.

Fin 2014, le PEPT fut pleinement lancé. La CIE a commandé 180.000 kits de branchements pour la période 2015-2016, 160 collaborateurs ont été formés et équipés, une flotte de 25 camions est opérationnelle pour réaliser les missions sur le terrain. A fin Décembre 2016, 176 251 branchements sociaux étaient réalisés.

Forte de cette expérience, la CIE s'est fixée l'objectif de réaliser par an 200 000 branchements, soit plus de 16 000 branchements par mois.



Mesure de la satisfaction

Plusieurs enquêtes de satisfaction ont été réalisées. Les résultats varient selon que la localité était déjà, ou non, raccordée au réseau national. La satisfaction globale est de 100%, pour les primo-accédant. Pour tous, l'accès

effectif à l'électricité est avant tout synonyme de sécurité, puis de développement. Dans les villages nouvellement équipés, c'est le sentiment de confort qui domine.



2.2 TERE : SOLUTION DE TELEGESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Faire évoluer la gestion de l'éclairage public : une nécessité

Bien que la CIE ait réalisé des progrès importants ces dernières années dans la gestion quotidienne de l'éclairage public, l'utilisation des systèmes intelligents, notamment la TELEGESTION est une innovation majeure.

La télégestion

La télégestion est un outil de contrôle et de gestion à distance de réseaux pour optimiser le fonctionnement du réseau d'éclairage public (commande de l'éclairage, contrôle et paramétrage, surveillance du réseau, suivi et réponse en temps réel, la détection des anomalies) et contribuer ainsi à l'efficacité énergétique.

Le système intelligent de détection des anomalies, installé dans le coffret (panneau de comptage de l'éclairage public), rapatrie en temps réel les informations sur le fonctionnement du réseau Eclairage Public (EP) vers une plate-forme de supervision dédiée au suivi et au traitement des anomalies.

Avec la mise en place du projet de télégestion de l'éclairage public « TERE », la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et la Côte d'Ivoire amorcent un important processus d'amélioration de la qualité de service et de vie dans nos cités. TERE permettra de valider l'acquisition du savoir-faire et des technologies sur un projet concernant plus de 100 000 foyers lumineux de la ville d'Abidjan.



Mise en place de la solution de télégestion

Initialement prévu en 3 phases, la mise en œuvre du projet TELEGESTION a commencé dans sa **1^{ère} phase** par la validation de l'installation de 20 coffrets, le 1^{er} juillet 2015.

2^{ème} phase : 100 coffrets à Abidjan validés et

installés et 412 à l'intérieur du pays (Grand-Bassam et Yamoussoukro).

Les réflexions sont en cours pour la mise en œuvre de la **3^{ème} phase** qui concernera le déploiement sur toute l'étendue du territoire.

Résultats obtenus

	Attendus	Obtenus
Au plan sociétal	Contribuer à l'amélioration de la sécurité nationale par la qualité de l'éclairage dans notre ville, et contribuer de ce fait à la qualité du développement urbain.	Indice de satisfaction lié au confort et à la sécurité : 90% de satisfaction
Au plan environnemental	Réaliser des économies d'énergie	Bonne maîtrise des temps d'allumage et d'extinction
Au plan technique et économique	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le délai de détection des anomalies - Réduire le délai de traitement des anomalies (améliorer la réactivité en exploitation) - Améliorer la facturation - Réduire la fraude - Améliorer le taux d'efficacité EP sur les grands axes 	<ul style="list-style-type: none"> - 0 jour (systématique) - 1 jour (antérieurement 10 jours) - Automatisation des factures - Alerte immédiate en cas de fraude - 99,9% d'amélioration (Cf ANARE)



2.3 ENTREE EN SERVICE DE COMPTEURS INTELLIGENTS

Smart grid à domicile

Le compteur électrique intelligent est l'un des maillons essentiels dans le développement des « smart grids ». Equipés de dispositifs communicants, ils offrent des solutions de télégestion : télésurveillance, télé-relève des données, télé-coupure et télé-rétablissement des clients en impayé. Ils permettent de maîtriser les informations de consommations énergétiques en « temps quasi réel » sur le réseau, des informations précieuses pour les équipes responsables d'organiser les mouvements d'énergies sur le réseau.

Ces compteurs sont bivalents : ils peuvent être utilisés en mode post payé ou prépayé. Le mode de prépaiement offre aux consommateurs une maîtrise complète de leur consommation. Il permet de prépayer et de recharger son compte d'électricité avant sa consommation ; une pratique devenue coutumière dans la téléphonie mobile. Dans la pratique, le client dispose chez lui d'un compteur à clavier où il entrera un code de chargement fourni par la CIE. Il bénéficiera alors d'électricité pour la puissance achetée, la consommation étant suivie par le compteur. Une fois son crédit épuisé, il le rechargera en achetant un nouveau code.

Mise en œuvre de la solution

La CIE a fait un premier pas pour tester des compteurs électroniques destinés à remplacer les anciens compteurs électromécaniques. Ce sont ainsi 100 000 compteurs intelligents qui ont été déployés. Le premier périmètre géographique a concerné le secteur de la Djibi, un quartier situé au nord de la ville d'Abidjan.

D'autres compteurs de ce type sont déployés dans le cadre du PEPT en zone rurale et en zone péri-urbaine.

Ces deux projets permettent d'apprécier leur facilité d'utilisation



100 000

compteurs intelligents
déployés en 2016

selon les réalités de chaque client. Ils permettent aussi à la CIE d'en évaluer l'impact sur son organisation et ses performances, en termes de réduction des charges d'exploitation et d'amélioration du ratio de facturation.

Au vu des résultats, la CIE poursuivra cette approche selon un déploiement homogène dans des segments identifiés et structurés : immeubles, opérations immobilières, quartiers péri-urbains, etc.



Bénéfices attendus

Ces compteurs présentent plusieurs opportunités pour les populations. Comme dans le cadre de PEPT, il s'agit de s'affranchir d'une facture bimestrielle post payée et des difficultés à épargner pour s'en acquitter.

Avec la possibilité de constituer un crédit d'énergie à partir de 500 FCFA, le prix d'accès ne constitue plus une barrière ; le consommateur contrôle quand et pour quelle durée il achète de l'électricité.

Les populations couvertes par le réseau de téléphonie mobile pourront effectuer leur rechargement à distance, recevoir par SMS ou MMS leurs factures d'électricité, ainsi que des informations sur le système d'exploitation, les travaux d'entretien ou les coupures programmées. Ces compteurs améliorent la sécurité électrique de leurs bénéficiaires et les protègent contre toutes anomalies : surtension, problème d'installation intérieure du client.

2.4 CREATION DU BTS ELECTROTECHNIQUE

Centre des Métiers de l'Electricité (CME)

La CIE dispose d'un Centre des Métiers de l'Electricité (CME), créé en 1970. C'est la structure historique de formation professionnelle dans le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire. La CIE a poursuivi son exploitation pour contribuer au renforcement et au développement des compétences des professionnels africains de l'électricité.

Le CME est situé dans la commune de Bingerville au Sud-Est de la ville d'Abidjan sur une superficie de 23 hectares en bordure de la lagune Ebrié.

Sa vocation est de favoriser l'émergence des savoirs du futur, de former des spécialistes avertis et des experts de demain. Agréé par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP), le CME a deux (2) missions essentielles : assurer la formation continue des collaborateurs de la CIE, assurer la formation qualifiante et diplômante (BTS) des personnes à l'embauche.

Les formations du CME couvrent l'ensemble des compétences recherchées dans une entreprise d'électricité, avec un accent particulier sur le

cœur de métier : Techniques de distribution, Techniques de production, du Transport et mouvement d'Energie.

Chargé d'organiser les tests de recrutement à l'embauche et les appels à candidature interne pour la CIE, le CME est un centre ouvert à la formation de tous les experts africains et internationaux dans le domaine de l'électricité. L'expérimentation des programmes innovants dans les domaines de l'électricité oblige la CIE à allier rigueur pédagogique et pratiques professionnelles. Le CME a obtenu la certification ISO 9001 en septembre 2001 ; cette démarche lui permet d'améliorer et d'enrichir de façon continue ses plans d'actions. Dans sa démarche RSE, la politique de sécurité et santé au travail est une exigence pour ce centre de formation et de perfectionnement.

Il est doté d'un Campus étudiant où une base de vie est organisée : hébergement, service de restauration, centre de documentation et d'information, service médical et social pour la santé et le bien-être des personnes formées, avec un personnel soignant et des lits.

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) électrotechnique

Afin de promouvoir la formation technique et ouvrir la porte du travail aux jeunes diplômés du secteur de l'électricité, la CIE et Eranove, son actionnaire principal, ont lancé un BTS électrotechnique. Cette formation diplômante

est réalisée dans le cadre du projet « CAMPUS – Pôle d'Excellence ». Son objectif : permettre aux étudiants inscrits d'avoir une formation reconnue pour répondre aux exigences de compétitivité du secteur de l'électricité.

La première promotion du BTS Électrotechnique du CME qui a effectué sa rentrée le 21 Septembre 2015 compte 64 étudiants et les formations s'étendent sur 2 ans. Une deuxième promotion de 82 étudiants est rentrée le 10 Octobre 2016. Le cycle BTS compte au total 143 étudiants, après le départ de 3 étudiants. La formation comporte des cours théoriques approfondis, avec une forte attention accordée aux travaux pratiques et aux stages en exploitation. La sélectivité académique s'opère parmi les meilleurs bacheliers de l'année des filières techniques et scientifiques. Les évaluations semestrielles doivent maintenir le niveau d'excellence des étudiants.

Bénéfices attendus

La première session académique du BTS s'achevant en 2017, il est encore trop tôt pour mesurer pleinement les bénéfices apportés aux étudiants. Tout au moins, l'on peut constater un niveau de qualité de la formation dispensée. En Septembre 2017, commencera une nouvelle formation diplômante avec le BTS Maintenance système de production. Les étudiants ainsi formés pourront soit rejoindre la vie active, soit poursuivre leur formation au sein de l'Institut National Polytechnique de Yamoussoukro (INPHB), partenaire du CME. En 2017, le CME étendra les champs de formations délivrées avec une série de certificats de professionnalisation et de perfectionnement, de moyenne durée, réalisés en alternance en formation initiale et continue. Il proposera des formations en alternance et diplômantes en formation continue avec des cours du soir et des modules e-learning.

En fin de cycle, 3 spécialisations : Production de l'énergie électrique ; Transport de l'énergie électrique ; Distribution de l'énergie (études et planification des réseaux de distribution) sont proposées aux étudiants afin de leur permettre de faire le bon choix pour leur insertion professionnelle.



143”
étudiants
formés aux
métiers de
l'électricité
“

03

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



Harmonisation des statuts de la CIE avec l'Acte Uniforme modifié de l'OHADA



Certification QSE « Pôle Production Transport et Mouvement d'Énergie »



Evaluation AFAQ 26000 « Confirmé » périmètre Production interconnectée d'électricité



Membre du Cercle éthique des affaires (CEA) - France

La CIE s'est donnée pour ambition d'être un leader africain dans la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique.

Pour y parvenir, elle s'appuie sur une gouvernance claire du secteur de l'électricité, en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, dont les récentes évolutions législatives liées notamment aux actes uniformes sur les sociétés commerciales, et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) permettent de soutenir le développement.

Entreprise privée ivoirienne, son mode de fonctionnement répond aux exigences réglementaires qui s'imposent ; il intègre un modèle managérial basé sur les réalités culturelles africaines et les standards internationaux. Ce mode repose également sur l'intégration des principes de responsabilité sociétale dans ses processus de décisions et d'actions. Il se veut transparent, et favorise au mieux l'accès à l'information. Ses organes de gouvernance sont chargés de déployer le plan stratégique 2015-2020 de l'entreprise, lequel spécifie ses objectifs de contribution au développement durable.



3.1 GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre institutionnel et réglementaire innovant pour diriger le secteur de l'électricité. Les premières années du secteur de l'électricité furent gérées par l'Etat lui-même qui a développé et exercé sa mission de service public.

La libéralisation du marché de l'électricité en Côte d'Ivoire a démarré avec la loi n° 85-583 du 29 juillet 1985 sur l'électricité qui a consacré :

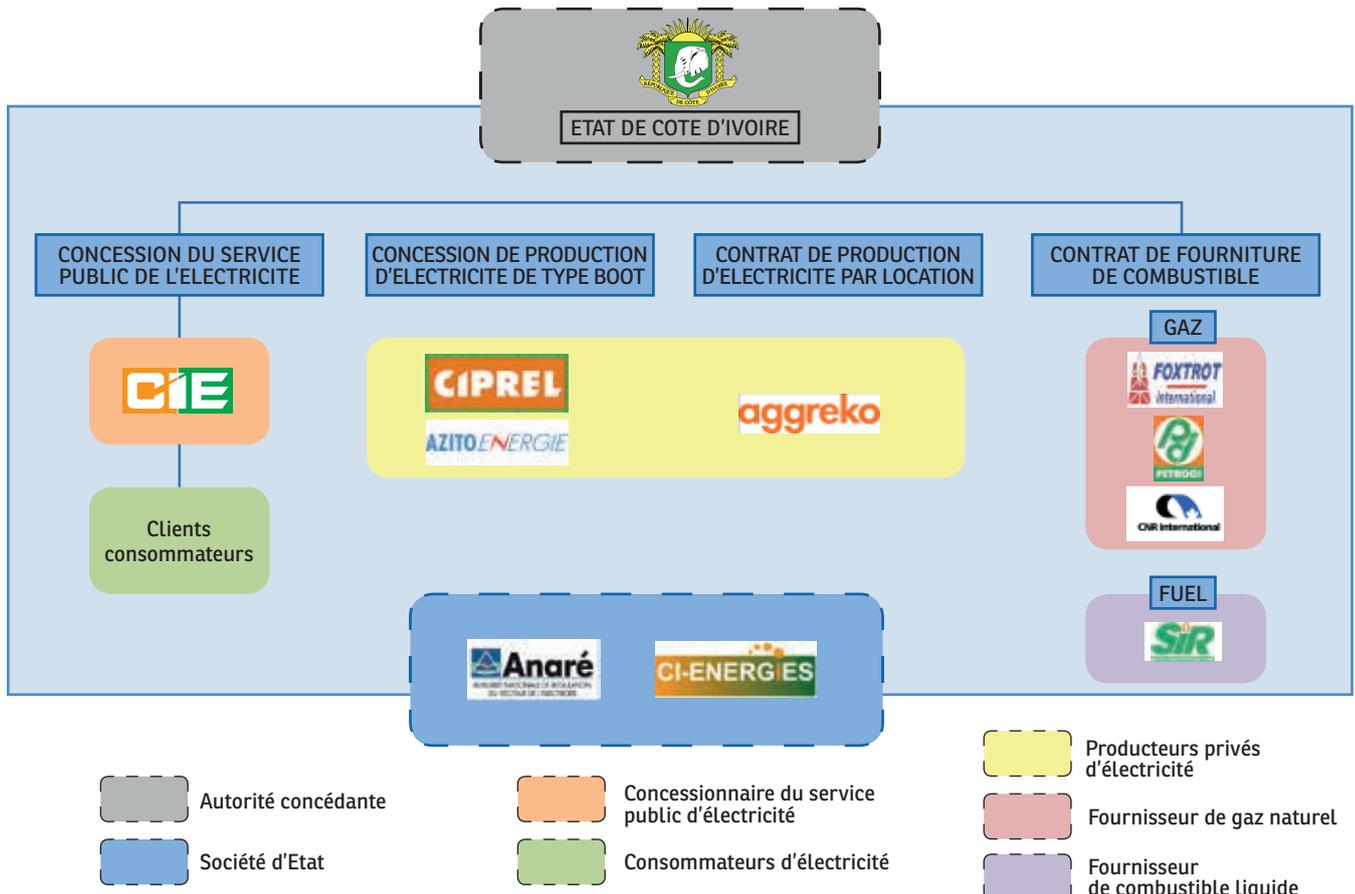
- l'ouverture du segment de la production au secteur privé ;
- le maintien sous le régime du monopole d'Etat en tant que service public, des segments du transport, de la distribution ainsi que l'exportation et l'importation ;
- la possibilité de concéder l'exploitation du service public à un organisme à caractère industriel et commercial.

L'application de cette loi a permis en octobre 1990, la conclusion d'un partenariat public privé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CIE par la signature d'une convention de concession qui s'est traduite par une délégation de la gestion du service public de l'électricité.

Cette loi a également permis l'entrée des producteurs indépendants sur le marché de l'électricité avec la CIPREL en 1995.

La Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'électricité a été adoptée par l'Etat pour renforcer le dispositif légal existant et donner au système électrique ivoirien les instruments modernes nécessaires à son redressement et à la dynamisation de son développement.

ACTEURS DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE



A. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel du Secteur électrique reste inchangé en 2016, et fait toujours intervenir des entreprises du secteur public et privé sous la tutelle de l'État.

Les acteurs du secteur public

Le secteur public est représenté par l'État de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'État décide, régule, finance et fait réaliser les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages, approvisionne la CIE en combustibles, et fixe les tarifs de l'électricité.

Les Ministères de tutelle

Le Ministère du Pétrole et de l'Énergie assure la tutelle technique. Il a pour mission de définir la politique énergétique du gouvernement, d'en faire le suivi et d'en contrôler la mise en œuvre.

La Direction Générale de l'Énergie assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur. Elle oriente la stratégie de développement du secteur en matière :

- de gestion et de planification du secteur de l'énergie ;
- d'équipements de production, transport et distribution de l'énergie électrique ;
- d'électrification sociale, de renforcement et d'extension des réseaux ;
- de maîtrise d'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

La gouvernance du secteur voit également intervenir le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances, et le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, ceux-ci, en leurs qualités de tutelle économique et financière du secteur.

Les sociétés d'État

Deux sociétés d'État exercent une partie de ses prérogatives régaliennes :

- la Société des Énergies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) dont la responsabilité est la gestion du patrimoine du secteur électrique, la planification et la maîtrise d'œuvre des investissements ;
- l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité (ANARE), chargée du contrôle des opérateurs du secteur, de l'arbitrage des conflits et de la protection des intérêts du consommateur.

Les acteurs du secteur privé

Outre la CIE agissant en qualité de concessionnaire, deux familles d'acteurs privés interviennent dans le secteur.

Les fournisseurs du combustible gaz naturel

Les centrales thermiques du secteur de l'électricité utilisent un gaz naturel provenant du bassin sédimentaire ivoirien produit par trois groupements d'opérateurs privés, PETROCI-CI 11, FOXTROT et CNR, tous les trois liés à l'État de Côte d'Ivoire par des contrats d'achat/vente de gaz naturel.

- PETROCI-CI 11 : est depuis août 2013, l'opérateur des gisements Lion et Panthère du bloc CI-11 en offshore, mis en exploitation en 1995.
- FOXTROT International (ex APACHE): est un opérateur producteur de gaz naturel qui exploite depuis 1999, le champ FOXTROT sur le bloc CI-27.
- CANADIAN NATURAL RESOURCES (CNR International) : CNR exploite deux blocs en offshore : CI-26 - gisement Espoir et CI- 40 - gisement Baobab.

Les producteurs indépendants d'électricité

Le premier producteur indépendant d'électricité est la **Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL)**, avec qui l'État a conclu le 20 juillet 1994 une convention pour la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité. Au 31 décembre 2015, elle opérait une puissance installée de 432 MW. L'année 2016 a été marquée par la mise en service du cycle combiné.

La Société **AZITO ENERGIE** est le second producteur indépendant d'électricité avec qui l'État a conclu, le 5 septembre 1997, une convention de concession pour le développement d'une centrale thermique mise en service en janvier 1999. Au 31 décembre 2016, la centrale thermique d'Azito exploitait une puissance installée de 439 MW, avec la pleine entrée en service de son cycle combiné en 2015.

La Société **AGGREKO**, producteur indépendant d'électricité avec lequel l'État a conclu une convention pour la location et l'exploitation d'une centrale thermique en 2010, représente 200 MW de puissance installée depuis juillet 2013.



B. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Les mutations dans le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire se poursuivent, avec la directive de la CEDEAO « relative à l'organisation du marché régional de l'électricité » adoptée en 2013 et l'institution du Code ivoirien de l'électricité, adopté en 2014.

Le nouveau code ivoirien de l'électricité

Le secteur public est représenté par l'État de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'État décide, régule, finance et fait réaliser les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages, approvisionne la CIE en combustibles, et fixe les tarifs de l'électricité.

Contexte

La loi N° 2014-132 du 24 Mars 2014 portant Code de l'électricité remplace la précédente loi de 1985. Elle s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande ouverture du marché national et régional de l'électricité.

Le nouveau Code de l'électricité entend dynamiser le secteur, avec la participation de nouveaux acteurs. Il permet de présager le développement de réseaux locaux, déconnectés du réseau national, auxquels seront associées des capacités de production locales.

L'État, garant du service public de l'électricité

Bien que le monopole de l'État sur certains segments de la production de l'électricité fût concédé à la CIE, elle exerce toujours ses activités dans l'application d'une mission déléguée de service public selon des règles fixées par la convention qui les lie.

La CIE reste liée par sa convention avec l'État jusqu'à son terme (article 65 du Code de l'électricité) ; elle mettra son expérience au profit du dynamisme insufflé par le nouveau Code.

Production et consommation durable

L'État entend promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies nouvelles et renouvelables (article 2). Toute convention pour l'exercice d'activités dans le secteur de l'électricité prendra en compte « le choix optimum des sources d'énergie, notamment des énergies nouvelles et

renouvelables » (article 26).

Toute installation devra sauvegarder les valeurs culturelles, esthétiques, scientifiques, historiques, archéologiques et écologiques de la zone d'implantation où elle sera installée (article 3).

La maîtrise de l'énergie est spécifiquement introduite par l'article 37, pour assurer de meilleurs rendements et favoriser les économies d'énergie. Plusieurs objectifs sont visés, tels que l'introduction des normes et exigences d'efficacité énergétique ; le contrôle et les sanctions en matière d'efficacité énergétique ; l'audit énergétique obligatoire et périodique.

L'équilibre financier du secteur

Les conditions tarifaires restent définies par l'État (articles 15, 16, 44, 47 et 48) à l'exception des surplus de production des opérateurs indépendants ou auto-producteurs (article 49). L'État s'assure ainsi que la commercialisation de l'électricité réponde toujours aux objectifs d'inclusion sociale et favorise l'accès de tous à l'électricité.

Car l'équilibre financier doit être maintenu, dans des conditions qui soutiennent le développement du secteur, l'équité et la non-discrimination. Ceci en assurant la couverture des coûts et des charges découlant des obligations de service public d'une part et, d'autre part, l'équilibre financier des opérateurs en charge.

Le Code renforce enfin les dispositions prises contre la fraude, un sujet qui pèse sur l'équilibre technique et financier du secteur,

d'autant que les personnes bénéficiant frauduleusement d'électricité en consomment plus que de raison. Les articles 40, 59 et 60 prévoient de lourdes sanctions pour toute fraude ou tentative de fraude constatée.

Le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain

L'institution

Le secteur de l'électricité fait aussi l'objet d'un développement et d'une harmonisation à l'échelle de la CEDEAO. Les principales sociétés d'électricité de la région sont organisées au sein du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ou le WAPP.

Organisation internationale d'intérêt public, le WAPP vise à assurer l'intégration du système régional d'énergie et la réalisation d'un marché régional de l'électricité.

Depuis 2016, la CIE est membre du Conseil Exécutif de cette institution pour la période 2016-2019.

Les progrès

De nombreux projets dans la constitution du marché régional Ouest Africain de l'électricité ont été enregistrés.

Ainsi, dans le cadre du projet d'interconnexion entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Léone et la Guinée (CLSG), la CIE a formé, au cours de l'année 2016, des stagiaires de la société Energie de Guinée (EDG). Cette formation a eu lieu au Centre des Métiers de l'Électricité de Bingerville, identifié par le WAPP en tant que pôle de formation d'excellence. Pendant 3 mois le CME a accueilli 80 stagiaires dans le but de renforcer leurs capacités dans les domaines du Transport et de la Distribution de l'énergie électrique, ainsi que de la gestion commerciale. Ces formations ont démarré le 24 mai 2016 et ont pris fin le 04 octobre 2016.





3.2 GOUVERNANCE DE LA CIE

La Gouvernance de la CIE reflète les dispositions légales s'appliquant aux entreprises privées ivoiriennes faisant appel public à l'épargne sur la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM-UEMOA).

S'y ajoutent des organes de gouvernance chargés de la bonne exécution de sa mission de service public, un modèle managérial empreint des réalités africaines et des exigences internationales, qui réunissent les parties prenantes de l'entreprise autour d'une culture commune et de son plan stratégique 2015-2020.



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE LA CIE

Introduite à la BRVM en 1992, le capital social de la CIE est composé de 2 800 000 actions (Code CIEC). Au 31 décembre 2016, il est détenu majoritairement par la société Eranove (54%) et l'État de Côte d'Ivoire (15%).

Les collaborateurs de la CIE représentent 5% des parts, au travers d'un fonds commun de placement (voir chapitre 4 – Performances sociales), aux côtés de divers porteurs représentant ensemble 26% des parts.

La CIE est inscrite dans une démarche d'information diligente et transparente. Elle publie régulièrement un rapport annuel de gestion et un rapport de développement durable.

Ses performances et la croissance de sa valeur boursière témoignent de la confiance que lui accordent ses actionnaires (voir chapitre 5 – Performances économiques).

REPARTITION DU CAPITAL DE LA CIE

Eranove : 54%

Divers porteurs : 26%

Etat de Côte d'Ivoire : 15%

Collaborateurs de la CIE : 5%

Eranove, actionnaire principal



La CIE est une société du groupe Eranove, un acteur de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable en Afrique.

Le Groupe est présent en Côte d'Ivoire (SODECI, CIE, CIPREL et AWALE) depuis plusieurs décennies, au Sénégal (SDE) depuis 1996, en République Démocratique du Congo via un contrat de services avec la REGIDESO depuis 2013. Au titre de l'année 2015, sa filiale Kénié Energie renouvelable, implantée au Mali, s'est vu confier un contrat de concession avec l'État du Mali pour le développement de la Centrale hydroélectrique de Kenié. Eranove étudie également des projets dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Eranove est une société anonyme avec un Conseil d'Administration. Elle est présidée par M. Vincent Le Guennou (Co-CEO d'Emerging Capital Partners – ECP) et dirigée par M. Marc Albérola (Directeur Général et Administrateur d'Eranove). Les actionnaires d'Eranove sont : ECP FII Finagestion S.a.r.l. (affilié à Emerging Capital Partners, un des premiers fonds d'investissement dédié au continent africain), des entités du groupe AXA, des investisseurs privés, des salariés et des managers du groupe.

Le modèle d'Eranove est fondé sur un management décentralisé et interculturel, qui encourage la responsabilisation de

ses filiales et de leurs collaborateurs, tous réunis par un objectif commun : développer des solutions adaptées et innovantes qui contribuent à rendre accessibles, au plus grand nombre, des services essentiels à la vie, dans le respect des meilleurs standards internationaux.

La performance des filiales et le développement du capital humain sont renforcés par des démarches de certification Qualité Sécurité Environnement, des procédures et des outils développés par chacune des filiales pour identifier les meilleures pratiques.

Acteur responsable, le groupe est engagé au travers de ses filiales sur l'ensemble des enjeux de la RSO (Responsabilité sociétale des organisations) et sur les certifications qualité ISO 9001, sécurité OHSAS 18001 et environnement ISO 14001.

Les procédures et outils sont adaptés au contexte opérationnel et aux réalités de chaque société pour répondre aux spécificités du pays, de l'entreprise, à la culture et à l'impératif d'un ancrage local. Cette culture d'adaptation et de responsabilisation encourage les savoir-faire des collaborateurs, pérennise les performances et développe des solutions dans chaque contexte africain.

Harmonisation des statuts de la CIE avec l'Acte Uniforme modifié de l'OHADA

Le 08 Avril 2015, la CIE a mis en harmonie ses statuts avec l'Acte Uniforme modifié de l'OHADA sur les sociétés commerciales qui comporte d'importantes dispositions sur la gouvernance d'entreprise et se sont traduits par les modifications suivantes.

Au titre de l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'Administration par :

- ▶ L'amélioration de l'accès à l'information des administrateurs par le Président du Conseil d'Administration (PCA) s'est renforcée par l'obligation de leur transmettre les procès-verbaux, documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions (Article 17.6 des statuts);
- ▶ La possibilité d'instituer des comités spécialisés (20.4) ;
- ▶ L'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la tenue des réunions : participation par visioconférence ou autres moyens réglementaires (18.6).

Au titre de la réduction des risques de conflits d'intérêts :

- ▶ Conventions réglementées : élargissement des personnes visées par la procédure prenant en compte des actionnaires détenant au moins 10% du capital (25.1);
- ▶ Conventions réglementées : renforcement du rapport des commissaires aux comptes et de l'importance de son rapport spécial ;
- ▶ Rémunérations : Toutes les rémunérations du PCA, du Directeur Général, des Directeurs Généraux Adjoints (DGA), des Directeurs et membres des comités sont déterminées par le Conseil d'Administration (CA) (20.5) ;

- ▶ Nomination des DGA est soumise à l'approbation du CA (21Bis1) ;
- ▶ Amélioration de la protection des mandataires sociaux par une révocation des DG et DGA reposant sur de justes motifs (21.2).

Le Renforcement de la transparence et du contrôle par :

- ▶ La nullité des décisions du CA en cas de non convocation du CAC aux réunions du CA intéressant sa mission (26.5) ;
- ▶ La nullité des décisions de l'assemblée prises sans le rapport du CAC sur les conventions règlementées (25.3 et 32.5) ;
- ▶ Le Compte rendu des travaux du CA par le PCA à l'Assemblée Générale ;
- ▶ Le comité d'Audit ;
- ▶ Obligation pour le PCA d'établir un rapport à l'AG (art 831-2 de l'acte uniforme).

Le Renforcement des droits des actionnaires

avec l'introduction des TIC pour la tenue des AG, matérialisé par le vote par correspondance (29 Bis 5) ; la participation par visioconférence ou autres moyens réglementaires (33.4).

A - ORGANES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration

Le premier organe de gouvernance de la CIE est son Conseil d'Administration. Il détermine les orientations de ses activités, veille à leur mise en œuvre. Il agit sous réserve des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires, dans la limite de l'objet social de la CIE et conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres qui nomment leur Président. L'actuel Président est M. DIARRA Ousmane.

La Direction Générale

Le second organe de gouvernance de la CIE est la Direction Générale. Elle est assurée

par le Directeur Général désigné et nommé par le Conseil d'Administration. Il agit conformément aux dispositions prévues par l'Acte Uniforme et les statuts de la CIE qui lui confèrent son mandat.

La Direction Générale reflète le modèle managérial de la CIE. Son organisation « en râteau » est pilotée par le Directeur Général lui-même.

Le Directeur Général

Le Directeur Général Délégué à la Distribution, les 6 Directeurs Généraux Adjoints et le Directeur Central chargé des Relations Extérieures, forment le Comité de Direction Général (CDG).

Les Comités de Direction

Les décisions stratégiques et les sujets évoqués en Comité de Direction Générale sont déclinés dans les organes de direction par les Directeurs Généraux Adjoints des différents pôles.

Un Comité de Direction (CODIR) comprenant les membres du CDG, les Directeurs Centraux, les Directeurs, Directeurs adjoints est organisé régulièrement pour évoquer les sujets concernant la vie de l'Entreprise.

Un comité de Direction élargi (CODIR Elargi) comprenant les membres du CODIR, les Directeurs Régionaux du Transport, les Directeurs Régionaux de la Distribution, et les Directeurs d'Usines est organisé en fonction des circonstances.

B - NOTRE VISION MANAGERIALE

Le modèle Managérial

Le modèle managérial de la CIE formulé par M. Marcel ZADI KESSY, premier Président Directeur Général de 1990 à 2002, est un cas d'école du management africain qui allie les exigences du professionnalisme et de la culture africaine. Il a été érigé en une culture de groupe par Eranove, qui prône un management interculturel et décentralisé.

Il facilite une direction participative des collaborateurs et des managers dans la réalisation des objectifs qui leurs sont assignés.

Il favorise également une politique de proximité qui rend la hiérarchie plus accessible aux collaborateurs, développe un esprit de famille dans l'entreprise. Le dialogue social en est d'autant plus facilité entre les représentants des salariés et la Direction Générale.

Ce modèle, donne aussi à la formation une place de premier rang, afin que tous les collaborateurs développent leurs compétences professionnelles.

Le Plan stratégique 2015-2020

L'année 2015 marque le début de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la CIE pour la période 2015-2020. Il se décline en diverses actions stratégiques organisées autour des quatre axes suivants :

- ▶ Se positionner comme un partenaire de référence, acteur et force de proposition pour le développement harmonieux du secteur et la mise en œuvre du code de l'électricité ;
- ▶ Réaffirmer la capacité de la CIE à assurer sa mission, en consolidant son expertise pour une exploitation optimale du système électrique ;
- ▶ Accroître le professionnalisme de la CIE par la qualité du management, des méthodes, des outils, de la formation et le recours à des partenariats stratégiques ;
- ▶ Construire l'image forte d'une Entreprise citoyenne, centrée sur le client, totalement engagée dans le Développement Durable, par une communication efficace, gage de transparence.

3.3 GOUVERNANCE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

La Responsabilité Sociétale de la CIE est inscrite dans son plan stratégique 2015-2020 et repose sur 3 principaux piliers : la charte Ethique qui soutient les valeurs de l'Entreprise, la politique QSE destinée à améliorer ses performances et son engagement dans la démarche RSE.

A - DEMARCHE ETHIQUE

Depuis la lettre d'engagement N°013-13 du 10 mai 2013 du Directeur Général, La CIE s'est engagée dans une démarche éthique cohérente répondant à sa mission d'entreprise citoyenne. Ainsi à l'issue d'un travail auquel de nombreux collaborateurs et clients ont été associés elle s'est dotée d'une charte d'éthique. Cette charte a pour but d'une part de développer ou renforcer des rapports harmonieux entre les différentes parties prenantes de l'entreprise (entre les collaborateurs eux-mêmes, entre les collaborateurs les clients et les fournisseurs), et d'autre part d'améliorer l'image et les résultats techniques et financiers de l'entreprise. Dans le cadre de leur activité annuel de sensibilisation et dans leur souci de consolider et de promouvoir continuellement l'éthique dans l'entreprise, le président du comité d'éthique et son équipe ont visité 80 exploitations du Pôle Distribution et du Pôle PTME.

Le renforcement des capacités : socle d'une démarche éthique efficace

Les 06 et 07 octobre 2016 s'est tenu au CME, le premier séminaire de formation des correspondants éthiques des Pôles distribution et PTME. Placé sous le sceau de l'exemplarité, ce séminaire a vu la participation de nombreux collaborateurs.

Il avait pour objectifs généraux de :

Cette sensibilisation de proximité dénommée «Les 80 pour l'éthique» vise à inciter les collaborateurs de ces 80 exploitations à adhérer plus encore aux valeurs et principes d'actions promus au sein de l'entreprise. Elle a eu pour objectif de :

- ▶ Faire la promotion de la vision de la Direction Générale en matière de lutte contre certaines antivaleurs ;
- ▶ Faire le bilan de l'année éthique 2015 ;
- ▶ Partager les recommandations du comité d'éthique par le biais d'analyse de plaintes récurrentes.

Les 80 pour l'éthique en chiffres :

- ▶ 13 DR visitées ;
- ▶ 2 Barrages ;
- ▶ 80 exploitations touchées ;
- ▶ 1 263 collaborateurs entretenus ;
- ▶ Plus de 7000 kms parcourus.

113

**cadres et
dirigeants
formés en 2016**

- ▶ faire de nos membres les points d'ancrage éthique au niveau de l'exploitation ;
- ▶ être des référents en matière de conformité dans divers domaines ;
- ▶ renforcer les capacités des membres des sous-comités ;
- ▶ participer au renforcement de leur exemplarité.

Cette séance de formation a vu la participation de neuf intervenants choisis pour la plupart dans les domaines où nos exploitants connaissent le plus de difficultés.

Les chiffres clés de la formation

- ▶ 113 Participants.
- ▶ 13 DR du Pôle Distribution.
- ▶ 102 exploitations.

Les cadres et les dirigeants conditionnent l'esprit et les valeurs de l'entreprise. Ils doivent donc être conscients des effets que leurs décisions et comportements ont sur la ligne éthique de l'entreprise, car leurs agissements servent de modèle ou de référence pour le comportement désiré. C'est fort de ce constat et en prélude au lancement dans la certification ISO 37001 (Système de Management anti-corruption) que le comité d'éthique a initié une formation sur la prévention de la corruption, la sensibilisation aux conflits d'intérêt et à la conformité pour

une majorité de nos cadres intervenant dans des métiers dits sensibles à ces risques éthiques. Cette séance de formation, délivrée par ETHIC INTELLIGENCE, s'est déroulée du 07 au 11 novembre 2016 au CME, par groupe de 25.

Au terme de cette formation les apprenants ont :

- ▶ Maîtrisé le cadre juridique incriminant la corruption et les conflits d'intérêts ainsi que leur définition juridique ;
- ▶ Compris la dimension extraterritoriale de certaines lois ;
- ▶ Eu une meilleure compréhension de la façon dont les juges caractérisent le délit de corruption en Côte d'Ivoire ;
- ▶ Confronté leurs analyses sur des situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs activités ;
- ▶ Compris pourquoi la conformité est la clé afin de prévenir la corruption et les conflits d'intérêts ;
- ▶ Pu trouver des réponses adaptées aux situations de corruption et d'extorsion afin de se protéger et de protéger l'entreprise.

Etat des plaintes 2016

276 plaintes sur toute l'année éthique soit une augmentation de 68% par rapport à l'exercice précédent avec les statuts suivants :

- ▶ 229 résolues, soit 83 % ;
- ▶ 46 plaintes en attente, soit 16 %.

83%

des plaintes
traitées en 2016

B - DEMARCHE QSE

Par lettre d'engagement du 10 juin 1999, la CIE a initié sa démarche qualité qui vise l'adoption d'un mode de fonctionnement destiné à améliorer le professionnalisme de ses collaborateurs en tenant compte des exigences des clients.

Par lettre d'engagement du 10 juin 1999, la CIE a initié sa démarche qualité qui vise l'adoption d'un mode de fonctionnement destiné à améliorer le professionnalisme de ses collaborateurs en tenant compte des exigences des clients.

Cette démarche a débuté à la Direction de la Production de l'Electricité (DPE), qui fut certifiée Qualité, Sécurité et Environnement sur tout son périmètre respectivement en 2001, 2004 et 2007, selon les référentiels ISO 9001, 14001 et OSHAS 18001. En 2009, la CIE a fait progresser son système de management qualité vers le référentiel ISO 9001 version 2008 et celui de la sécurité vers OHSAS 18001 version 2007.

A compter de 2010, elle a mis en place un

Système de Management Environnemental (SME) au sein du pôle PTME pour assurer sa performance environnementale suivant le référentiel ISO 14001 version 2004.

Le SME coordonne l'ensemble des actions, les objectifs et les indicateurs de ce pôle selon les engagements de la politique environnementale de la CIE. L'animation du SME est assurée par le Département Qualité Sécurité Environnement.

Aujourd'hui, tout le pôle Production, Transport et Mouvement d'Energie (PTME) est certifié Qualité, Sécurité, Environnement.

Les certificats ont tous été renouvelés en 2016. Cette démarche QSE est étendue aux autres pôles de la société.



Production, Transport, Mouvement d'énergie

C - DEMARCHE RSE

Fin 2012, la CIE s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, dont les premières étapes reposent sur les points suivants :

- ▶ Répondre à ses engagements de service public envers l'État ;
- ▶ Rendre accessible le service essentiel de l'électricité au plus grand nombre ;
- ▶ Organiser sur la base de la norme ISO 26000 sa politique RSE en y associant ses parties prenantes et en intégrant les Objectifs de Développement Durables ;
- ▶ Produire un reporting des actions RSE en tenant compte des lignes directrices du Global Reporting Initiative GRI-4 ;
- ▶ Evaluer ses performances RSE selon les critères d'évaluation AFAQ 26000.



Production d'électricité

Pour ce faire, la CIE a d'abord consolidé ses acquis en matière de Développement Durable. Plusieurs outils ont permis d'anticiper les recommandations de la norme ISO 26000 : son mode de gouvernance, sa charte éthique, sa politique sociale et managériale, son système de management QSE, ses actions en faveur des consommateurs et des communautés locales.

L'évaluation conduite par AFNOR en Juillet 2014, sur le périmètre de la Direction de la Production d'Electricité, a conforté cette approche, en considérant qu'elle avait atteint le niveau de «Confirmé» en matière de RSO selon sa grille d'évaluation AFAQ 26000.

L'analyse de la chaîne de valeur des métiers de la CIE, des pratiques sociales, sociétales et environnementales a permis d'établir une première cartographie de ses enjeux de Développement Durable. Un dialogue est engagé avec ses parties prenantes pour identifier les enjeux communs et prioritaires afin de permettre à la CIE d'organiser progressivement son cadre opérationnel en la matière.

En 2015, un comité de rédaction du Rapport Développement Durable a été constitué, réunissant chaque pôle de la CIE et leurs principales Directions. Il a pour première mission d'identifier et de restituer les principales actions de RSO conduites par la CIE et leurs indicateurs de performance afin de constituer une base d'informations fiables pour les prochains rapports.

Les membres du Comité de Rédaction du Rapport de Développement Durable, bénéficient de formations RSO appropriées afin de mieux comprendre l'importance de cette démarche dans la gouvernance de l'entreprise.

04

PERFORMANCES ECONOMIQUES



1 626 653
clients en 2016



1 766 GWh
de production électrique
interconnectée nette



Notations financières
AA+ long terme
A1+ court terme



Le premier critère de durabilité d'une entreprise est sa performance économique. Celle qui lui permet de financer ses activités sur le plus long terme et, avec elles, les emplois, les bénéfices sociétaux et environnementaux qui en résultent.

Pour la CIE, l'enjeu économique est d'autant plus grand qu'elle est tenue de gérer, pour le compte de l'Autorité Concédante, les flux financiers du secteur de l'électricité ivoirien.

Sa performance doit alors contribuer à l'équilibre du secteur, garant de la fourniture de cette énergie aux populations et aux entreprises.

Dans sa responsabilité sociétale, elle doit assurer la meilleure exploitation des ouvrages de production, transport et distribution de l'électricité de l'État, dont dépendent la fourniture et la continuité de service. Agissant pour le compte de l'État, elle doit maîtriser tous les flux économiques, à l'échelle de plus d'un million de clients et partenaires, pour recouvrer le paiement des achats d'électricité, lesquels seront affectés aux règlements des factures de combustible, des producteurs d'électricité et au développement du secteur. La CIE est aussi une entreprise cotée en bourse, dont le capital est ouvert à l'épargne publique. Outre les règles de gouvernance qu'elle se doit de respecter, elle doit rémunérer les milliers d'actionnaires qui ont investi dans son capital. Engagée dans une gestion transparente, elle se soumet à une notation financière diffusée chaque année.

La CIE entend ainsi renforcer le pilier économique du développement durable pour en soutenir les piliers sociaux et environnementaux.



4.1 INDICATEURS TECHNIQUES



Rendement global
du système électrique

Rendement global du système électrique

Le rendement global du système électrique ivoirien qui s'élève à 80,3% en 2016 poursuit son amélioration, avec une augmentation de 1,5 point par rapport à l'année 2015.

en baisse de 20% par rapport à 2015 (295GWh) et en hausse de 100% par rapport au plan de production initial.

Disponibilité et rendement des ouvrages

Les travaux de réhabilitation sur certains groupes ont eu un impact sur la disponibilité de production des ouvrages hydrauliques et thermiques. Le taux de disponibilité des groupes hydrauliques est de 81,26% en 2016 contre 88,1 % en 2015. En ce qui concerne la production thermique, le taux de disponibilité est de 63,49 % en 2016 contre 77,6% en 2015.

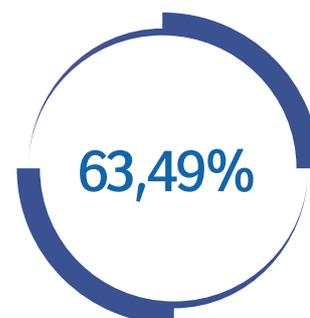
Concernant les ouvrages de transport d'électricité, leur taux de disponibilité globale a régressé de 0,44% pour s'établir à 98,78% en 2016. Les lignes de transport affichent un taux de disponibilité de 98,94% en 2016, en baisse de 0,48%.

Celui des transformateurs a également baissé de 0,44% pour atteindre 98,46% en 2016.

Le rendement de transport connaît un léger recul de 0,56%, pour s'établir à 92,93% en 2016.



Taux de disponibilité
des groupes hydrauliques

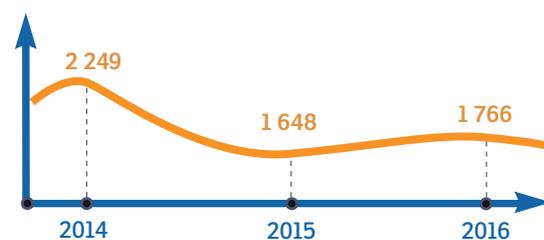


Taux de disponibilité
des groupes thermiques

Evolution de la production nette d'électricité

En 2016, la production nationale nette d'électricité du réseau interconnecté s'est établie à 9 931 GWh, en hausse de 17%.

La production thermique a également augmenté de 17%, avec la mise en service des turbines à vapeur (TAV) d'Azito et de CIPREL respectivement en 2015 et 2016.



Evolution de la production
interconnectée d'électricité (GWH)

La production hydroélectrique a connu une augmentation de 13% par rapport à 2015 grâce au bon niveau de stock d'énergie hydraulique (932 GWh). Cette réalisation de la production correspond à la prévision du plan de production 2016 qui est de 1525 GWh. Par conséquent, la part du thermique dans le mix électrique national passe ainsi à 85% de la production annuelle contre 15% pour l'hydroélectricité, laquelle représentait 15% en 2015. La production nette des barrages est passée de 1340 GWh en 2015 à 1517 GWh en 2016 soit une hausse de 13,2%. La production thermique de la centrale de Vridi exploitée par la CIE s'établit à 236 GWh à fin 2016, en baisse de 20% par rapport à 2015 (295GWh) et en hausse de 100% par rapport au plan de production initial.

Evolution de la consommation intérieure brute

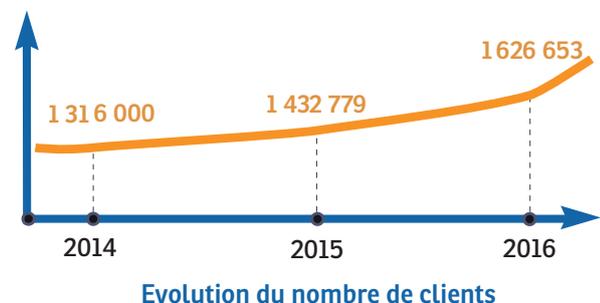
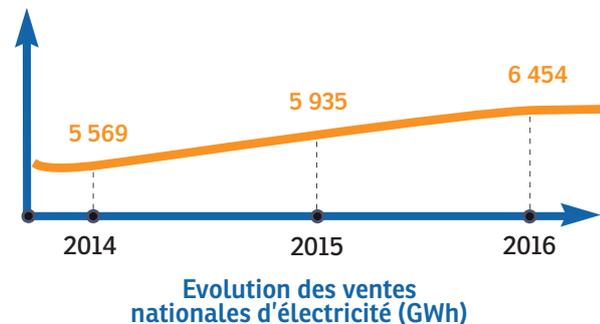
La consommation intérieure brute a connu une hausse de 8,7% passant de 7 753 GWh en 2015 à 8 424 GWh en 2016.

Evolution du nombre de clients

Le nombre de clients raccordés à l'électricité a poursuivi son augmentation, + 13,9% par rapport à 2015. En 2016, les agents de la CIE ont raccordé 198 664 nouveaux clients au réseau national, portant leur total à 1 631 443 au 31 décembre. Cette hausse de 13,9% sur un an concerne aussi bien les raccordements sur la haute tension, 328 nouveaux clients pour un total de 4 790 clients, que ceux de basse tension, 198 336 pour un total de 1 626 653 clients.

Evolution du temps moyen de coupure (TMC)
Le temps moyen de coupure global en 2016 est de 27 heures contre 44 heures en 2015. Ce TMC est en forte amélioration de 16 h 55 mn par rapport au réalisé de 2015 pour un objectif fixé à 30 heures. Ce résultat s'explique par la correction des anomalies relevées par le système de protection du réseau électrique, par la mise en service des ouvrages de renforcement du réseau 225/90 kV d'Abidjan, par la fiabilisation des ouvrages de distribution et l'amélioration de la réactivité des équipes de la CIE. et Mouvement d'Energie (PTME) est certifié Qualité, Sécurité, Environnement.

Les certificats ont tous été renouvelés en 2016. Cette démarche QSE est étendue aux autres pôles de la société.



TMC en 2016

4.2 INDICATEURS ECONOMIQUES

La CIE est tenue de gérer, pour le compte de l'autorité déléguée, l'ensemble des flux financiers du secteur de l'électricité ivoirien. Malgré les difficultés techniques rencontrées, les indicateurs économiques, en hausse, consolident son leadership régional sur son secteur d'activité.

Dans le contexte du rétablissement de l'équilibre financier du secteur de l'électricité, l'amélioration de la trésorerie du secteur est un enjeu crucial de performance. Elle repose sur l'adaptation des méthodes de travail pour une meilleure gestion du risque client ; le recouvrement en est la pierre angulaire.

Si le ratio de facturation est un indicateur clé du volume du chiffre d'affaires, la santé financière du secteur de l'électricité est tributaire de la qualité du recouvrement global des créances clients.

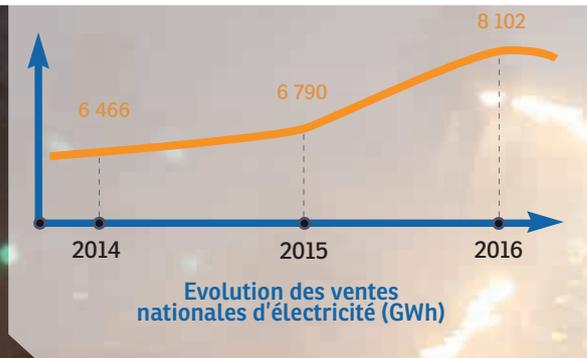
Pour améliorer ce rendement, la CIE a créé une agence de recouvrement contentieux clients résiliés débiteurs.

Volume des ventes

Le volume total des ventes pour l'année 2016 est de 8 102 GWh contre 6 790 en 2015 soit une hausse de 19%. Une hausse reflétant la progression de 8,8% des ventes nationales

stimulée par la croissance économique et l'amélioration du rendement.

Les ventes à l'export sont en très forte augmentation de 93%, passant à 855 GWh en 2015 à 1 648 GWh en 2016.



Création de l'agence recouvrement contentieux clients résiliés débiteurs

Dans le taux de recouvrement des clients enregistrés par la CIE, une marge concerne les Clients Résiliés Débiteurs : ce sont les clients qui ont un compte résilié mais qui ne se sont pas acquittés de leurs dernières factures.

Ce portefeuille représentait environ 14,3 milliards de FCFA pour la période 2009-2016, pour la seule zone d'Abidjan.

La stratégie mise en place doit accélérer et améliorer le recouvrement du stock de créances tout en limitant le risque de contentieux sur les créances à venir. Le 12 novembre 2015 a enregistré l'inauguration d'une nouvelle agence à la CIE en vue d'améliorer la relation client et le taux de recouvrement. Sa création est une volonté de la CIE pour réduire le portefeuille de clients résiliés débiteurs tout en assurant une meilleure prise en compte de leur situation. En 2016, le taux de recouvrement du

portefeuille global des résiliés débiteurs s'est établi à 13%, soit 1,8 Md de FCFA.

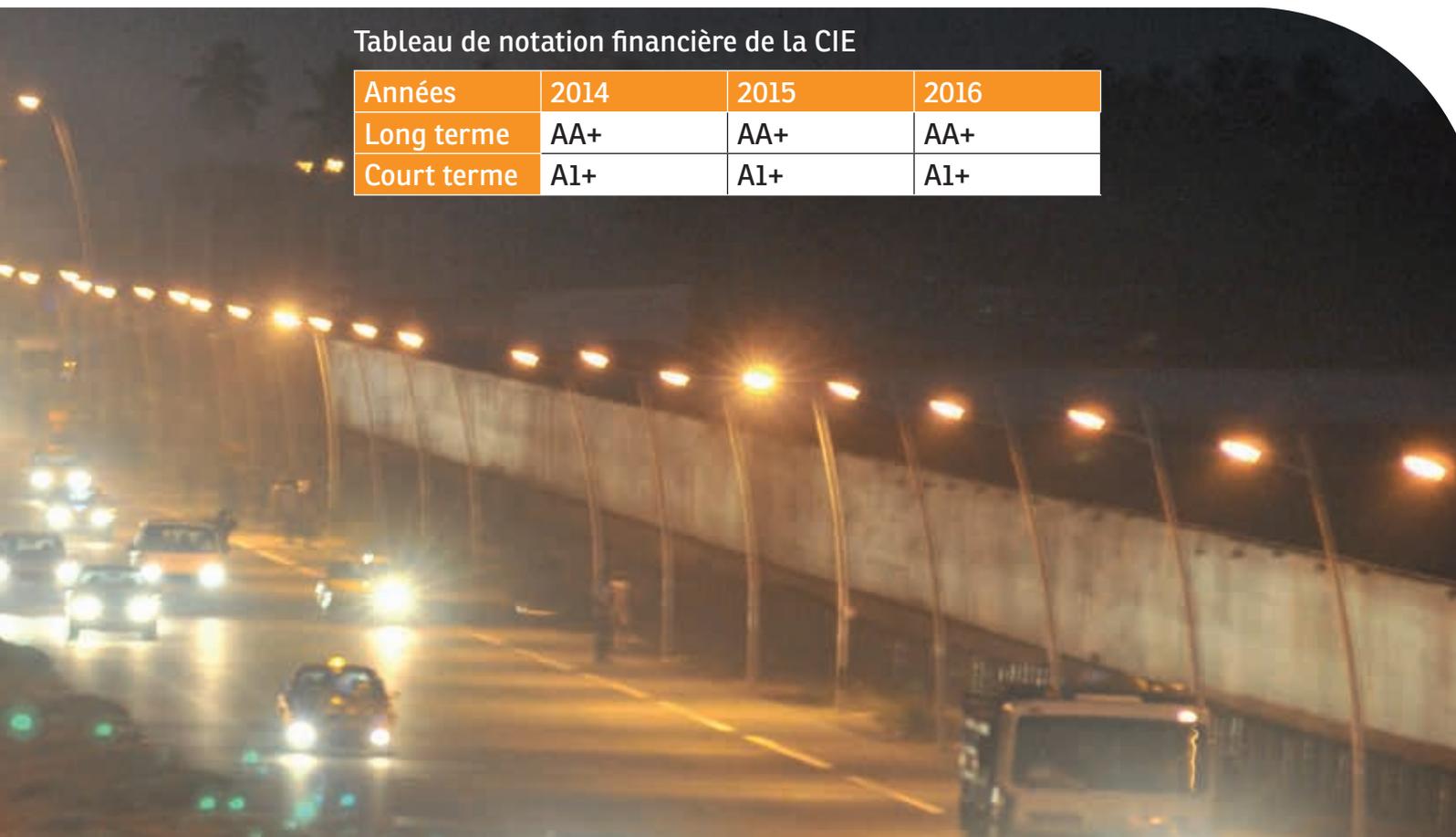
Notation financière

Conformément à l'article 8 de l'instruction N. 36 / 2009 du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine, « tout émetteur, autre que les États et les collectivités publiques ou locales ou territoriales qui fait appel public à l'épargne, doit se faire noter par une agence de notation dûment agréée par le Conseil Régional ». Ces agences sont chargées d'évaluer et de communiquer le risque financier des entreprises dans lesquelles le public investit.

Au-delà du respect des engagements de bonne gouvernance et de transparence de la CIE auprès de ses actionnaires et du public, cette évaluation indépendante est un gage de plus de sa capacité à respecter ses engagements et contribuer au PIB de l'économie Ivoirienne.

Tableau de notation financière de la CIE

Années	2014	2015	2016
Long terme	AA+	AA+	AA+
Court terme	A1+	A1+	A1+



4.3 CONTRIBUTION AU PIB DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE

La contribution de la CIE au PIB de la Côte d'Ivoire s'apprécie par 3 principaux critères. Le premier est le chiffre d'affaires énergie qu'elle collecte pour le compte de l'État, le second est sa propre performance financière, le troisième est sa contribution à la gestion des procédures d'accès à l'électricité participant au rapport annuel « Doing Business » de la Banque Mondiale.

Chiffre d'affaires énergie

Conformément à sa mission de service public, la CIE est chargée de collecter l'ensemble des produits et charges du secteur de l'électricité. En conséquence, la totalité de la facturation des clients électricité transite par son bilan. Les recettes encaissées par le secteur de l'électricité seront affectées selon les modalités fixées par décret n°2010-200 du 15 juillet 2010 portant définition des règles de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire.

Le chiffre d'affaires énergie de l'année 2016 a augmenté de 84,4 milliards de FCFA, en hausse de 18% par rapport à 2015, pour s'établir à 549 milliards de FCFA. Toutefois, il ne permet pas d'établir l'équilibre financier du secteur.

La ventilation du chiffre d'affaires énergie 2016 fait donc apparaître une situation partiellement déficitaire :

- Les achats de combustibles et d'énergie ont représenté 446,8 milliards de FCFA, soit 80% des ventes, contre 435,7 milliards de FCFA en 2015 (94% des ventes) ;
- La rémunération de la CIE s'est établie à 123,5 milliards de FCFA, soit 22% du total des ventes, contre 116,9 milliards de FCFA en 2015 (25% du total des ventes) ;
- La redevance est déficitaire pour -14,1 milliards de FCFA, soit -3% des ventes, alors qu'elle était de -59,2 milliards de FCFA en 2015.



18%

Hausse du chiffre d'affaires énergie en 2016

Performance financière de la CIE

Le chiffre d'affaires en part propre de la CIE est passé de 152,8 milliards de FCFA en 2015 à 164,2 milliards de FCFA en 2016, en hausse de 7%. Il est principalement composé de la rémunération de la CIE précitée sur les ventes d'énergie, en hausse de 6% par rapport à 2015 ; des travaux liés à l'exploitation et divers produits pour 34 milliards de FCFA ; et des travaux d'entretien, de rénovation et d'extension pour 6,8 milliards de FCFA.

La valeur moyenne de l'action de la CIE, exprimée sur le marché régional de la BRVM, a connu une augmentation de 6,3% en 2016, pour s'élever à 79 031 FCFA contre 74 306 FCFA en 2015.



7%

hausse du chiffre
d'affaires propre
de la CIE en 2016

Délais et procédures relatives au raccordement à l'électricité

La CIE s'est résolument engagée à contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires. Cette volonté se traduit par un soutien à la mise en œuvre de réformes initiées par les pouvoirs publics tels le Focus Doing Business, dont l'un des axes majeurs est la réduction des délais et procédures relatifs au raccordement des industriels à l'électricité.

L'Arrêté Interministériel N°187/MPE/MIE du 7 mai 2014, portant réglementation des procédures de raccordement au réseau public de distribution électrique, a consacré la réduction du nombre de procédures qui passent de 8 à 4 jours, et des délais de 55 à 28 jours pour le raccordement à l'électricité d'un entrepôt au réseau électrique pour une puissance souscrite de 160 KVA et d'une distance de branchement de moins de 200 m.

La CIE s'est engagée à réaliser ces procédures dans un délai maximum de 6 jours calendaires et à traiter les demandes de raccordement/abonnement dans un délai maximal de 28 jours calendaires.

Direction pour l'Organisation de la Relation Clients Industriels (DORCI)

Depuis sa création en 1990, l'entreprise répond à l'évolution et aux attentes de sa clientèle grâce à une politique managériale mettant visant à mettre le client au centre de ses préoccupations.

Le secteur industriel et les professionnels représentant près de 70% du chiffre d'affaires du secteur ; à cet effet, la CIE leur a dédié la une Direction spéciale : la DORCI.

La DORCI a été créée pour assurer un suivi personnalisé et une prise en charge complète des préoccupations des clients industriels pour Plus que répondre aux attentes de la clientèle actuelle et future, il faut leur apporter des solutions différenciées et ciblées répondant aux à leurs préoccupations.

La mission de la DORCI se caractérise notamment par un traitement réactif des demandes, un accompagnement des industriels dans leurs projets de raccordement/abonnement, ou la mise en place de formations et d'assistance technique et conseils à leur égard.

“
28
jours délai
maximum de
raccordement
”



05

PERFORMANCES SOCIALES

Evolution du ratio CDD/CDI de la CIE



1%
de taux d'absentéisme en 2016



26,3%
de femmes en 2016



96,18%
de collaborateurs en CDI



6 765
actions de formation en 2016





La politique sociale de la CIE est un positionnement volontariste, car la dynamique de l'entreprise et la promotion de l'homme passent par la mise en œuvre d'une politique ambitieuse qui contribue au bien-être des collaborateurs et de leurs familles. L'amélioration de leur cadre de travail et le développement de leurs compétences sont des axes de durabilité et de succès pour l'entreprise.

Cette démarche revêt plusieurs objectifs majeurs que sont : un cadre de travail sain, sécurisé et décent pour les collaborateurs ; des infrastructures et des services de base pour la santé ; un programme de développement des compétences ; des dispositifs financiers et sociaux pour aider les collaborateurs à faire face aux aléas de la vie.

La CIE entend, à l'horizon 2020, faire des avancées dans la politique des Ressources Humaines selon des critères définis : la définition des standards de performance ; l'actualisation du système d'évaluation des performances ; l'actualisation de sa politique de rémunération, la récompense de la performance individuelle et collective.

5.1 PROFIL DES EMPLOIS

Des emplois stables et durables

La création d'emplois par la CIE évolue parallèlement à la croissance économique de la Côte d'Ivoire. En effet, l'on note au niveau du secteur de l'électricité de nouveaux raccordements au réseau national et une augmentation de la puissance demandée par les particuliers et les professionnels.

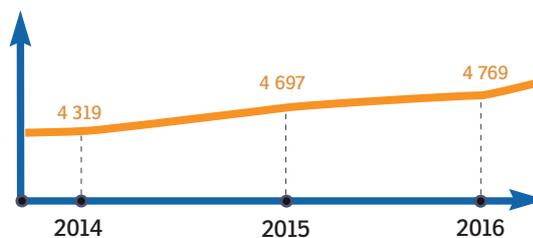
Cette demande génère des revenus qui permettront à l'État d'investir dans le développement du réseau national. La croissance des nouveaux clients raccordés et les travaux réalisés par la CIE ont favorisé le recrutement de 192 nouveaux collaborateurs. L'effectif total de la CIE a donc augmenté de 1,51% pour atteindre un total de 4.768 collaborateurs ; soit 96,18% de CDI et 3,82% de CDD (182 collaborateurs) ; ce qui confirme la volonté de la CIE de recourir à des emplois stables, en offrant une visibilité à long terme

à ses collaborateurs.

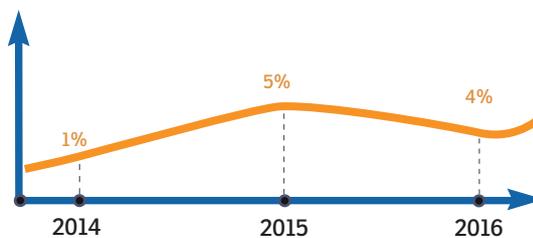
En 2016, la CIE a enregistré 22 démissions dont 12 cadres, 17 licenciements et 14 décès parmi les membres du personnel.

Avec plus de 300 départs en retraite prévus sur la période 2017 à 2020, la CIE entend confirmer des collaborateurs CDD sur un CDI, tout en soutenant une capacité de recrutement.

Ces événements sont pris en compte dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mise en œuvre par la DDRH.



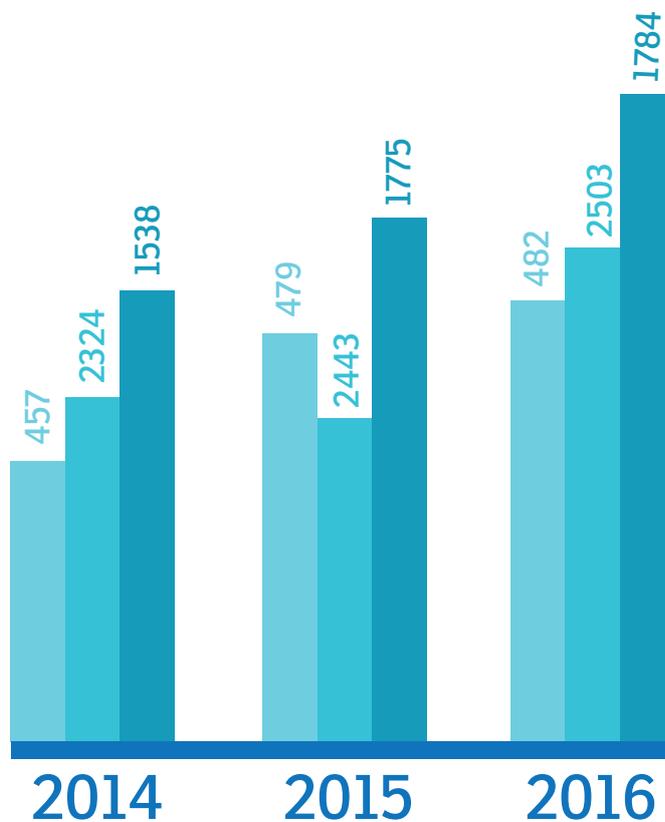
Evolution des effectifs de la CIE



Evolution du ratio CDD/CDI de la CIE

Répartition des effectifs par catégorie

L'évolution des catégories des effectifs totaux est relativement stable d'une année à l'autre. La première catégorie de collaborateurs, en nombre, est celle des agents de maîtrise, qui s'établit à 2.503 en 2016, représentant 52,49% des collaborateurs contre 52% l'année précédente. Le plus grand nombre de recrutements s'observe dans la catégorie des ouvriers-employés, avec 121 nouveaux collaborateurs, soit 6,78% de l'effectif total contre 37,8% en 2015. Le nombre de cadres passe de 479 à 482 collaborateurs.



Répartition des effectifs par catégorie

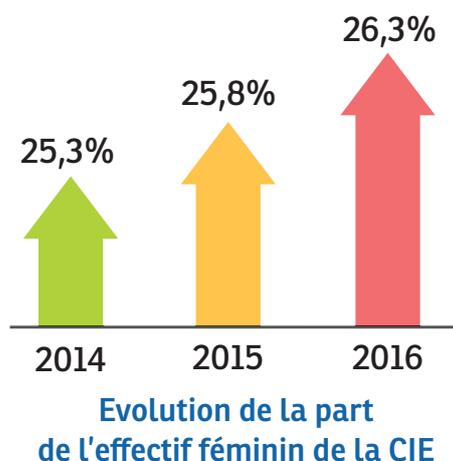
- Cadres (CA)
- Maîtrise (AM)
- Employés / Ouvriers (EO)

Répartition des effectifs permanents par genre

Dès sa création, la CIE a formulé une politique d'encouragement en faveur du recrutement des femmes, qui ont toujours représenté près du quart de l'effectif. Longtemps les profils féminins étaient destinés aux fonctions administratives, particulièrement dans le domaine financier.

La CIE a décidé de soutenir cette politique en faveur du genre féminin, en promouvant de plus en plus le recrutement des femmes dans ses métiers techniques.

Les effectifs féminins représenteront 30,20% du recrutement sur l'année 2016, avec 58 nouvelles collaboratrices, pour un total de 1 254 femmes. Le taux des effectifs féminins ramené sur l'effectif total poursuit sa croissance, pour s'établir à 26,3% en 2016 contre 25,3% en 2015. On rencontre le plus grand nombre de femmes (58,93% des effectifs féminins) parmi les agents de maîtrise. Le nombre de cadres est relativement stable, 132 femmes en 2016, pour 129 femmes en 2015, soit 10,52% des effectifs féminins. Dans cette population, féminine, 8% occupent des postes de responsabilité et 5% appartiennent aux corps de métiers techniques.



Pyramide des âges

La moyenne d'âge des collaborateurs de la CIE oscille autour de 41 ans. La classe d'âge des 26-35 ans représente 38,31% de l'effectif total, avec 1,40% seulement pour la classe d'âge des 18-26 ans.

Celle des 36-55 ans représente 52,03% des collaborateurs, dont 31,62% ont entre 36 et 45 ans.

Le pourcentage de collaborateurs de plus de 56 ans est 8,24%.

5.2 ENCADREMENT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

La Politique des Ressources Humaines de la CIE tire sa source dans les 12 principes de sa politique managériale. Ses objectifs sont de se doter d'un personnel compétent et motivé, pour assurer une parfaite adéquation Homme-poste. Ceci implique d'adapter en permanence, les compétences des collaborateurs aux besoins présents et futurs.

Les processus et pratiques des ressources humaines doivent évoluer, avec pour exemple la fonction de Gestion des Ressources Humaines qui n'est que le seul fait d'une direction dédiée de l'entreprise. Dorénavant, elle se partage avec les managers de chaque processus de métiers et supports de la CIE.

Enfin cette politique doit assurer une rémunération juste, reconnaître la contribution de chaque collaborateur à l'atteinte des objectifs, garantir un milieu sain, sécurisé et favorisant une bonne qualité de vie et de travail.

En retour, la CIE entend bénéficier de performances améliorées dans l'exercice de sa mission de service public et d'un climat social apaisé, ouvert au dialogue, qui motive chaque jour ses collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Répartition des effectifs permanents par genre

Dès sa création, la CIE a formulé une politique d'encouragement en faveur du recrutement des femmes, qui ont toujours représenté près du quart de l'effectif. Longtemps les profils féminins étaient destinés aux fonctions administratives, particulièrement dans le domaine financier.

La CIE a décidé de soutenir cette politique en faveur du genre féminin, en promouvant de plus en plus le recrutement des femmes dans ses métiers techniques.

Les effectifs féminins représenteront 30,20% du recrutement sur l'année 2016, avec 58

nouvelles collaboratrices, pour un total de 1 254 femmes. Le taux des effectifs féminins ramené sur l'effectif total poursuit sa croissance, pour s'établir à 26,3% en 2016 contre 25,3% en 2015.

On rencontre le plus grand nombre de femmes (58,93%) des effectifs féminins) parmi les agents de maîtrise. Le nombre de cadres est relativement stable, 132 femmes en 2016, pour 129 femmes en 2015, soit 10,52% des effectifs féminins. Dans cette population, féminine, 8% occupent des postes de responsabilité et 5% appartiennent aux corps de métiers techniques.

A. PARTAGE DE LA FONCTION RH AVEC LES MANAGERS

Constat

Aujourd'hui un constat s'impose, la fonction Ressources Humaines (RH) ne relève plus uniquement des directions des ressources humaines. Cette fonction est exercée à chaque niveau hiérarchique de l'organisation ; elle occupe une place de plus en plus importante dans la mission des managers.

La diversité des acteurs de la gestion des ressources humaines en exploitation est constituée de personnes autres que les experts en RH. De plus, dans un environnement concurrentiel en forte évolution, la gestion des RH connaît des mutations dans son propre fonctionnement ; que ce soit pour une meilleure contribution des ressources humaines aux performances de l'entreprise, ou pour le développement de ses propres champs d'expertise.

Objectifs

Parallèlement, le modèle managérial de la CIE encourage un management participatif par objectifs qui favorise l'implication et la responsabilisation des managers et des collaborateurs.

Pour soutenir les ambitions de professionnalisme, la CIE, à travers la Direction des Ressources Humaines, a mis en place des outils de partage de la fonction RH avec les managers.

Les objectifs sont de renforcer leur mission de gestion des ressources humaines de proximité et de premier niveau. Ils sont également chargés d'assurer une meilleure diffusion des informations RH vers leurs collaborateurs, afin de favoriser une meilleure prise en compte des orientations de la stratégie de gestion des RH par tous les acteurs.



B. GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

En Côte d'Ivoire, la durée du temps de travail est en moyenne de 8 heures par jour, soit 40 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures travaillées en plus sont considérées comme supplémentaires pour les agents de maîtrise et les employés/ouvriers, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie. La CIE respecte les dispositions légales relatives aux temps de travail.

Suivi des heures supplémentaires

Le nombre d'heures travaillées théoriques totales en 2016 s'élève à 9.366.763 heures, toutes catégories confondues, contre 9 769 572 heures en 2015, soit une baisse de 4,12%.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, la loi recommande qu'un salarié n'excède pas 75 heures supplémentaires par année. Ainsi, un mécanisme a été intégré dans la gestion de la paie, pour mieux gérer les heures supplémentaires recommandées par agent. Le nombre d'heures supplémentaires s'élève à 285 933 heures pour l'année 2016, en légère baisse de 0,33% par rapport à l'année 2015 (286.904 heures).

L'exercice 2016 marque le début de la mise en œuvre des accords d'établissements déployés en 2015 aux collaborateurs.

Suivi des absences

Le taux d'absentéisme fait l'objet d'un meilleur suivi. Il est de 1% et reste inchangé sur les exercices 2015 et 2016.

Sensibilisation à la prise des congés

Le respect du temps de travail est aussi celui des périodes de congés. Le non-respect des plannings de congés a pour incidence de fortes augmentations sur l'ensemble des charges d'exploitation de l'entreprise, une baisse de la performance des collaborateurs et surtout une hausse des risques de maladie de sécurité pour les collaborateurs.

C'est pourquoi, la CIE, a mis en place un monitoring de gestion des congés par Direction et engagé une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les encourager à prendre leurs congés au moment opportun.

Ainsi, le solde congé moyen par agent ne doit pas excéder 5 jours au terme de l'année en cours : il est de 3,08 jours par agent au 31 décembre 2016.

C. REMUNERATION ET RECONNAISSANCE DU MERITE

Rémunération juste et compétitive

Le principe de non-discrimination est un des principes fondamentaux édictés dans la charte éthique de la CIE. Ce principe se retrouve aussi bien dans sa politique de recrutement que dans l'existence de grilles de rémunérations connues, qui limitent les discriminations relatives aux salaires, notamment en matière de genre, d'origine ou de religion. La CIE entend fournir à ses collaborateurs une rémunération juste et compétitive, tenant

compte des qualifications et des compétences nécessaires. La rémunération proposée comporte une part variable qui permet de refléter les performances individuelles de chaque collaborateur, tout en intégrant l'effort collectif de toute la CIE. Ce dispositif doit favoriser l'attrait et la fidélisation des meilleurs talents au sein de l'entreprise. Avec une masse salariale totale s'élevant à s'élevant à 31,6 milliards de FCFA, le salaire annuel moyen est de 6,8 MFCFA (6,5 MFCFA pour les femmes).

Reconnaissance du mérite des collaborateurs :

LE TROPHEE KESSY'S

De nombreux défis attendent les employés de la CIE. C'est pourquoi, l'entreprise encourage ses collaborateurs à redoubler d'efforts dans leurs missions.

Pour concrétiser cette motivation, la CIE a initié depuis 2015 le trophée KESSY'S, du nom de son premier Président Directeur Général, qui récompense les meilleurs agents.

Décoration du travailleur

La cérémonie de décoration du travailleur, initiée par la CIE depuis 2012, est devenue un évènement incontournable au sein de l'entreprise; Chaque année, les collaborateurs sont de plus en plus motivés à recevoir leurs médailles de travail. Au titre de l'année 2016, 456 collaborateurs ont reçu la médaille d'honneur du travail. Soit 74 bénéficiaires de plus qu'en 2015. Le cumul des collaborateurs décorés depuis 1995 est de 70 312 agents.



456
collaborateurs
décorés en 2016

D. LA DEMARCHE COMPETENCES

Le pari de la compétence

La compétence est un élément clé dans la gestion des ressources humaines de la CIE. Elle entend en faire son principal levier pour améliorer sa performance globale. C'est pourquoi, elle a fait le pari d'élever les compétences de ses collaborateurs à un niveau compétitif dans le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire et au-delà des frontières.

Cette volonté s'est traduite par le lancement de la Démarche Compétences, initiée par le Groupe Eranove au sein de ses filiales, en vue d'assurer une parfaite adéquation Homme-

Poste sur l'ensemble des emplois clés. Pour y parvenir, des experts issus des filiales ont été désignés pour mettre en place le projet.

Il s'est agi dans un premier temps de définir un référentiel de compétences pour chaque emploi, ceci en regroupant les expertises RH et métier, puis d'évaluer les compétences des collaborateurs par rapport à celles attendues. La phase pilote du projet Démarche compétences a principalement porté sur le déploiement de la communication, la formation du personnel encadrant et une campagne d'inventaire des compétences.

Les avancées réalisées

Chaque phase instaurant un changement important dans l'entreprise doit faire l'objet d'une communication dédiée. La démarche compétences a été diffusée au sein de l'entreprise, pour encourager l'adhésion des utilisateurs (les managers opérationnels) et des destinataires (tous les collaborateurs).

Le personnel d'encadrement est le principal porteur de la démarche auprès de ses collaborateurs. Il a bénéficié d'une formation pour favoriser l'instauration d'un pacte de progrès entre les acteurs de la démarche.

Le personnel d'encadrement a acquis les outils et techniques d'entretien pour l'inventaire des compétences.

La campagne d'inventaire des compétences des collaborateurs concernés a ainsi pu être menée. Il s'agissait de repérer et d'analyser les écarts entre les compétences requises et celles acquises. Cette campagne a permis d'élaborer une cartographie des compétences des collaborateurs ainsi qu'un plan triennal de formation (2016-2018) issu des plans d'actions de correction des écarts de compétences.



E. FORMATION CONTINUE

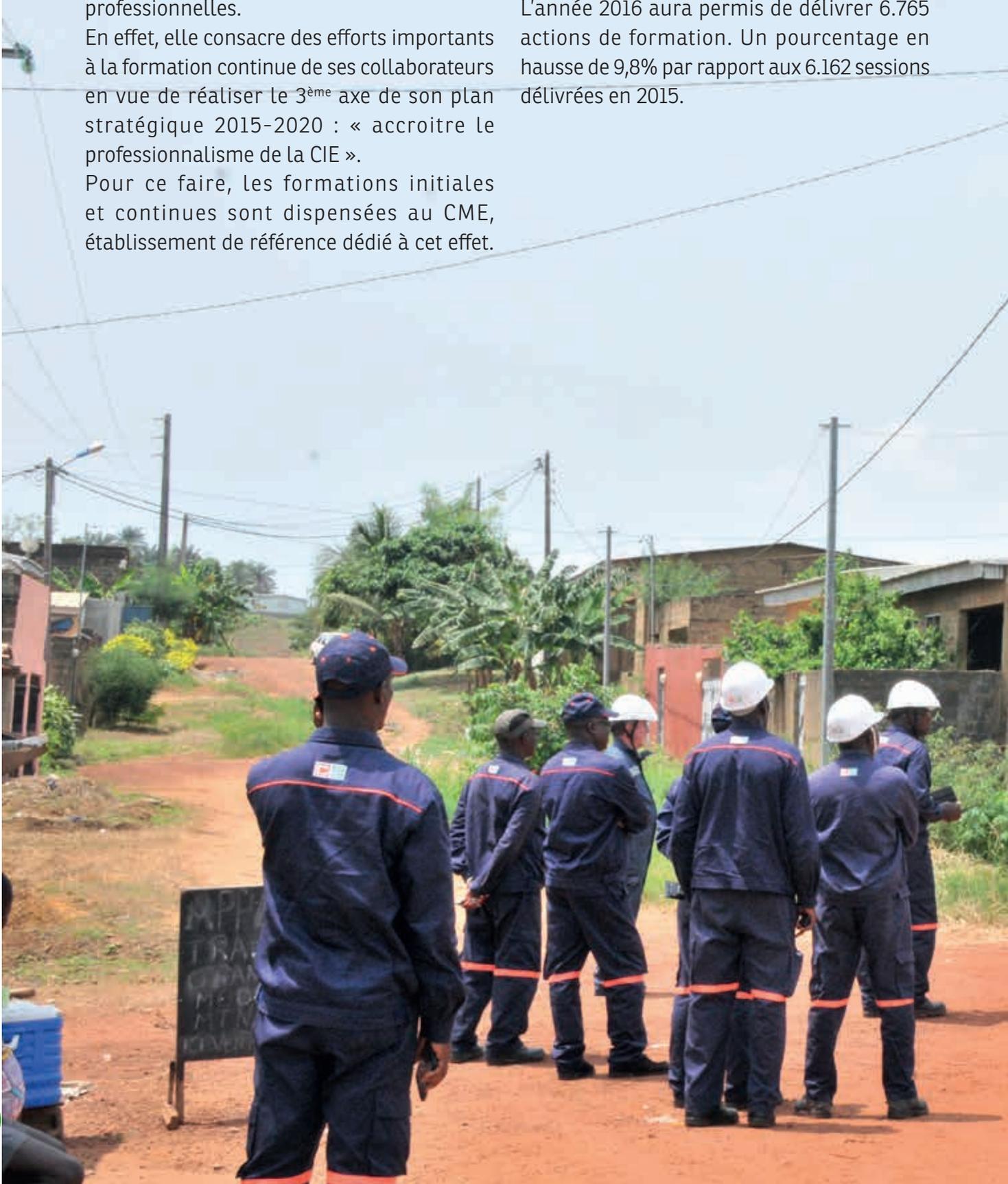
L'année 2015 a permis d'apporter un accent particulier sur les formations destinées à renforcer les bonnes pratiques professionnelles.

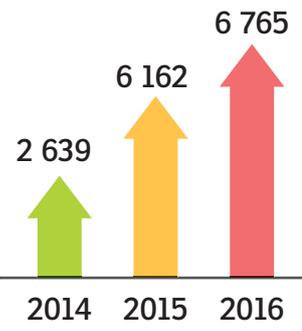
En effet, elle consacre des efforts importants à la formation continue de ses collaborateurs en vue de réaliser le 3^{ème} axe de son plan stratégique 2015-2020 : « accroître le professionnalisme de la CIE ».

Pour ce faire, les formations initiales et continues sont dispensées au CME, établissement de référence dédié à cet effet.

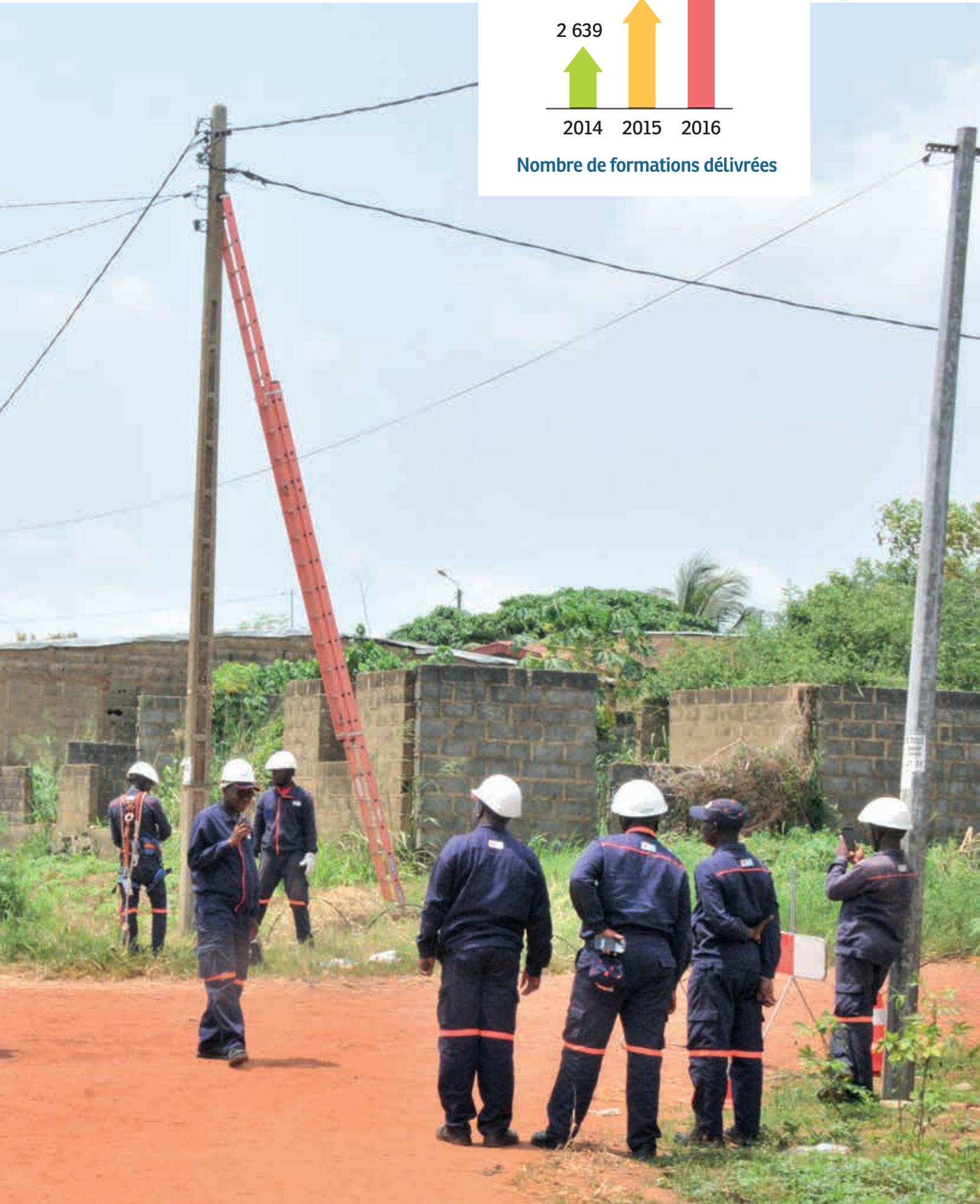
Le CME a obtenu en 2015 l'agrément SERECT (habilitation à former aux travaux sous tension) qui a été renouvelé en 2016.

L'année 2016 aura permis de délivrer 6.765 actions de formation. Un pourcentage en hausse de 9,8% par rapport aux 6.162 sessions délivrées en 2015.





Nombre de formations délivrées



5.3 SECURITE ET BIEN-ETRE DES COLLABORATEURS

12 000

collaborateurs
et ayants droit
assurés

A. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Conscient du danger que représente l'électricité, la sécurité et la santé au travail des collaborateurs sont un enjeu majeur pour la CIE. Face à cette situation, plusieurs actions sont menées afin de réduire l'occurrence de ces risques, avec un accent particulier sur les activités du pôle Production, Transport et Mouvements d'énergie (PTME) qui ne cesse de ménager ses efforts en la matière. Ce qui lui a valu la certification OHSAS 18 001 version 2007. La santé et la sécurité au travail à la CIE relèvent aussi des activités des Ingénieurs Prévention Sécurité. Dans un rôle d'assistance et conseil auprès de la Direction Générale et

du personnel, ils sont chargés d'évaluer les risques dans l'Entreprise, de faire le suivi et veiller à l'application des mesures de prévention. Ils sont au nombre total de 16 Ingénieurs opérationnels.

La CIE a affecté à chaque Direction Régionale un Ingénieur Prévention Sécurité (IPS) et 25 Comités Santé, Sécurité et Conditions au travail (CSST) sont en place.

1,3 Md

de FCFA
investi pour le
fonctionnement
des centres de
santé en 2016

« SERECT »

un agrément pour renforcer la sécurité en travaux sous tension

La sécurité des agents qui travaillent sur les réseaux sous tension est renforcée. Au mois de juin 2015, il fut décidé la mise en place conjointe de la SERECT (Section d'Etudes, de Réalisation et d'Expérimentations pour le Comité Technique) et du CTST (Comité des Travaux Sous Tension) destinés à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation, et d'entretien des ouvrages de distribution d'Énergie Electrique.

En décembre 2015, la CIE a obtenu l'agrément SERECT TST BT pour le CME à l'issue des formations acquises par les collaborateurs en matière de sécurité.

Fort de ces résultats, un site de formation TST BT a été créé à Taabo, en avril 2016, afin d'accroître les capacités de formation et de rapprocher le centre de formation des exploitations de l'intérieur. Ce site, totalement équipé, a également obtenu l'agrément SERECT.

Regroupement des ingénieurs sécurité

Chaque année, la CIE se lance le défi de réduire, sinon d'éradiquer les accidents, un critère de performance déterminant dans le professionnalisme de son personnel.

Le 3^{ème} regroupement des Ingénieurs Prévention Sécurité Régionaux (IPSR) délocalisé s'est tenu à Gagnoa, dans les locaux de la Direction Régionale du Sud-Ouest (DRSO).

Ce 21 septembre 2016, les collaborateurs chargés des questions de sécurité dans les exploitations ont présenté les résultats de leurs activités pour les trois trimestres écoulés.

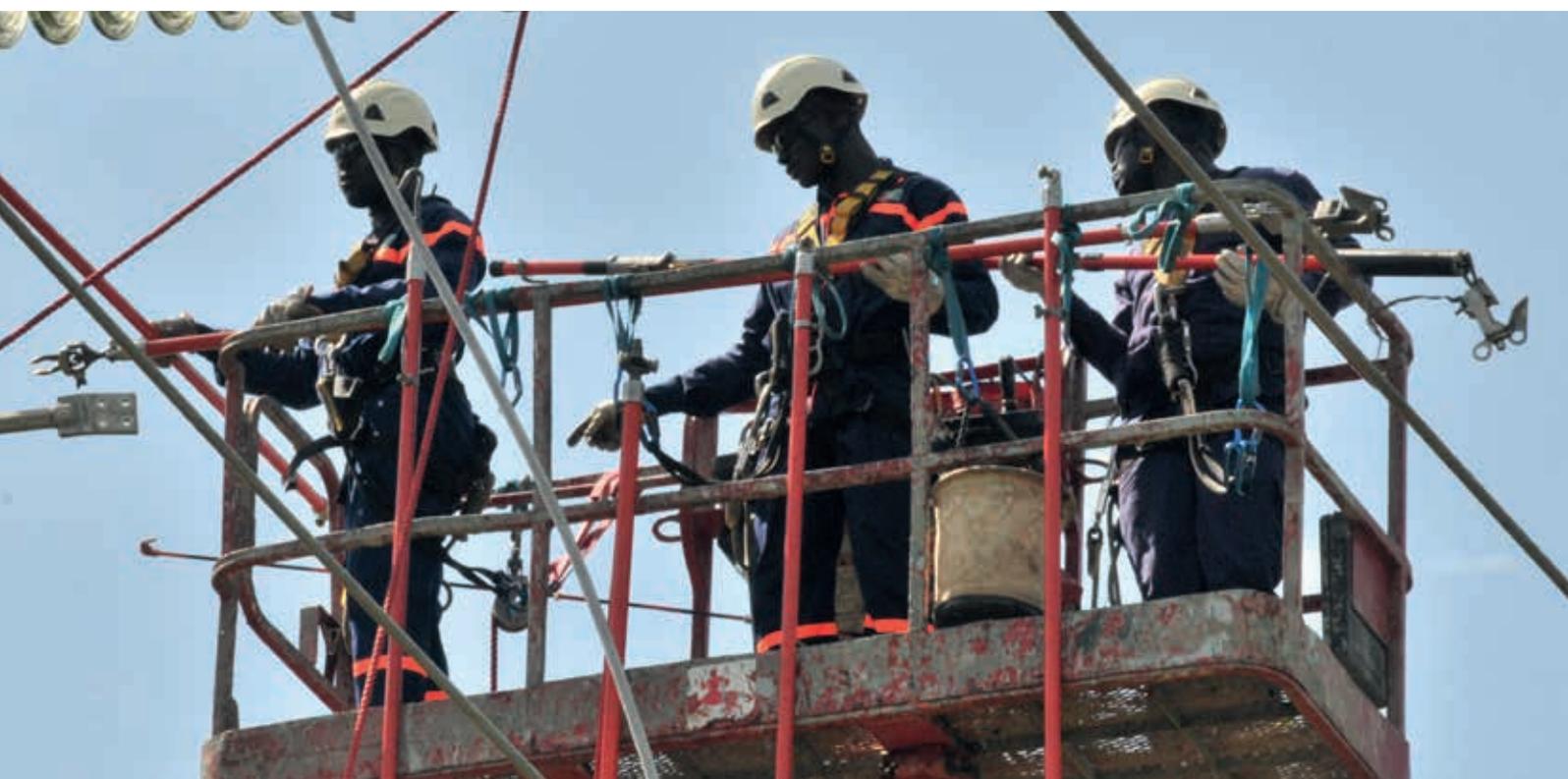
Saisissant l'occasion, le premier Responsable de cette structure, a exhorté les IPSR à plus de professionnalisme dans le travail. Il leur a demandé la préparation, l'organisation et l'anticipation dans le travail qu'ils effectuent dans les Directions Régionales.

Pour lui, l'observation stricte de ces dispositions permettra de réduire, voire d'éliminer les risques auxquels sont exposés les collaborateurs sur le terrain.

Au regard des exposés et compte rendus qui ont été faits, Le Directeur Général

Délégué a insisté sur la propreté des locaux et le rangement du matériel de travail. En raison des derniers incidents et des actes de vandalisme à la DRCS (Yamoussoukro), à la DRCO (Daloa) et à la DRN (Korhogo) au mois de juillet 2016, tous les détails, aussi infimes soient-ils, sont très importants en termes de prévention sécurité.

Les points abordés ont porté sur l'analyse des accidents survenus au cours des huit derniers mois, l'analyse des visites hiérarchiques systématiques, le point des visites sur les lieux de travail, le rapport d'inventaire des outils et matériel de travail et les différentes recommandations propres à chaque exploitation. Cette 3^{ème} rencontre du genre a été riche en échanges d'expériences avec la participation de tous les IPSR présents. Cependant, il faut noter que la Direction du Sud-Ouest (Gagnoa) a enregistré huit accidents de tiers alors que celle d'Abengourou a noté zéro accident de tout genre.



B. LES AVANTAGES SOCIAUX

Infrastructures médicales

Les capacités d'accueil et l'optimisation de la surveillance de la santé des collaborateurs et leurs familles se sont accrues. La CIE compte 5 centres de santé et 17 infirmeries. Les 6 ambulances dont dispose l'entreprise ont bénéficié des d'équipements d'urgence pour les évacuations sanitaires. En 2016, les ambulances ont commencé à être médicalisées et à cela s'ajoute la formation des ambulanciers et des infirmiers sur le brevet de secourisme.



Le Régime d'assurance maladie

Les collaborateurs de la CIE et leurs ayants droit bénéficient d'une couverture médicale couvrant 80 à 100% du coût des prestations médicales. Ils bénéficient d'un réseau de soins interne et externe.

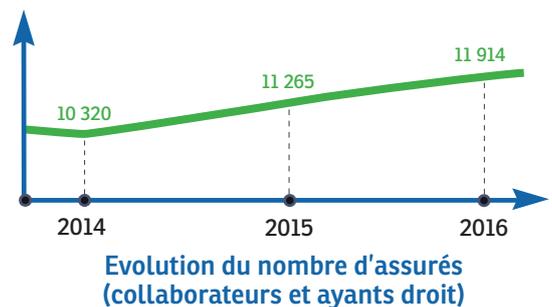
Un système du tiers-payant généralisé a été mis en place au moyen de bons de prise en charge ayant valeur d'ordonnance. C'est un régime d'assurance auto-financé qui ne

Le Fonds de Solidarité Santé (FSS)

A l'origine, le FSS a été constitué pour soutenir l'accès des collaborateurs aux antirétroviraux dans le cadre de la lutte contre le VIH SIDA,

Le budget de fonctionnement 2016 s'est élevé à 1 337 MFCFA, dont 100 MFCFA de travaux effectués en urgence sur les centres médicaux de Bouaké, Yamoussoukro et Daloa, suite aux évènements de juillet 2016.

Le budget d'investissement est de 65 MFCFA, il ne prend pas en compte le régime d'assurance maladie.



demande aucune participation du salarié. Cependant, en cas de soins engagés, le collaborateur supporte un ticket modérateur d'une valeur de 20 ou 100% en cas d'exclusion de la prestation.

En 2016, 649 nouvelles personnes ont bénéficié du régime d'assurance maladie de la CIE, portant à 11 914 le nombre total d'assurés, soit 5,76% de plus qu'en 2015.

afin de réduire la prévalence.

Ce fonds est conjointement abondé par la CIE au titre des cotisations patronales et par

ses collaborateurs au titre des cotisations salariales. Au 31 décembre 2016, l'encours pour les fonds disponibles est de 1 422 MFCFA. Ce fonds a permis de réaliser des campagnes de dépistage d'hépatite du personnel. Une étude sur la proposition d'extension de ce fonds a été réalisée en 2016. Elle porte sur

la prise en charge des affections lourdes telles que le cancer et certaines affections congénitales et sur la prise en charge partielle des frais de séjours médicaux à l'étranger, qui, sont actuellement à la charge exclusive de l'agent.

96%

du personnel dépisté contre l'Hépatite B et C



Le Fonds de solidarité (FS)

Le Fonds de solidarité est une caisse d'entraide qui est alimentée par des cotisations mensuelles prélevées sur les salaires des collaborateurs.

Il sert à le soutenir lors des événements malheureux ou heureux de leurs vies (Naissance, mariage, retraite, décès agents, décès ascendants, décès enfants, décès conjoints).

Le montant des cotisations salariales par catégorie se présente comme suit :

■ Employés/ouvriers :	1 000 F CFA ;
■ Agents de Maîtrise :	2 000 F CFA ;
■ Cadres :	3 000 F CFA ;
■ Sous-Directeurs :	4 000 F CFA ;
■ Directeurs :	5 000 F CFA.

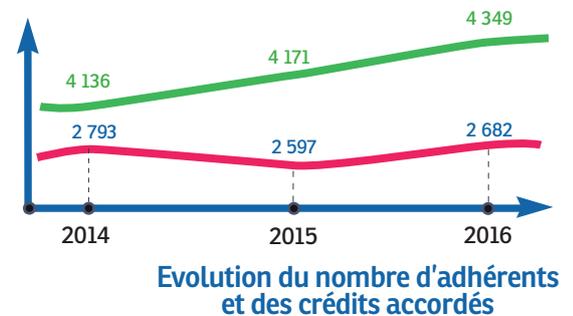
638 évènements ont été enregistrés en 2016 et ont bénéficié du fonds de solidarité pour un coût total de 74,3 MFCFA décaissés. A ce jour, le solde du fonds est de 272,8 MFCFA.

La Mutuelle des Agents de l'Eau et de l'Electricité (MA2E)

Mise en place en 2006, la MA2E est une mutuelle s'adressant uniquement aux collaborateurs des sociétés CIE, SODECI, CIPREL, GS2E et SIVE. Elle est régie par la loi règlementant les systèmes financiers décentralisés (SFD) notamment l'ordonnance n° 2011-367 du 03 novembre 2011. Elle est agréée par arrêté n° 827 du 26 août 2009 sous le n°1-1.1.9/09.03. Sa vision est de donner aux travailleurs les moyens de satisfaction de leurs besoins financiers.

MA2E a pour mission de collecter l'épargne de ses adhérents et de leur consentir des crédits.

C'est pourquoi elle leur offre la possibilité d'épargner et de bénéficier au besoin d'un prêt avec un taux de remboursement inférieur au taux du marché. Le montant total de crédit accordé en 2016 est de 2 682 MFCFA.



○ Adhérents
○ Crédits accordés (MFCFA)

Le Fonds Commun de Placement (FCP)

Le FCP est un dispositif de constitution d'épargne pour tous les collaborateurs de la CIE. Il assure leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,2% et les associe à la performance de sa valeur boursière. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ de la société.

A fin décembre 2016, l'actif net du FCP s'élevait à près de 35,8 milliards de FCFA.

La constitution de l'épargne s'effectue par prélèvement obligatoire à la source sur le salaire, avec la possibilité d'un prélèvement complémentaire pour ceux qui souhaitent augmenter leurs parts. Le prélèvement du FCP se fait par catégorie :

- Employés et Agents de maîtrise : 1 part équivalente à 4 500 FCFA ;
- Agents de maîtrise : 3 parts équivalentes à 13 500 FCFA ;
- Cadres : 6 parts équivalentes à 27 000 FCFA.

Au titre de l'année 2016, 53 collaborateurs partant à la retraite ont perçu, ensemble, la somme de 358 MFCFA.

L'Assurance Maladie à la Retraite (ASMAR)

ASMAR est une assurance gérée par la CIE avec le gestionnaire MCI SOGEM. Cette initiative est née en 2009 pour soutenir les collaborateurs à la retraite qui rencontraient des difficultés à répondre à leurs besoins de santé. En 2016, le nombre de bénéficiaires s'établit à 253 retraités contre 257 en 2015.

Le budget de 2016, s'élevant à 149 MFCFA, a permis de faire face aux 138 MFCFA de dépenses occasionnées par les sinistres.

5.4 CADRE DE DIALOGUE PERMANENT

Le dialogue social à la CIE a été institutionnalisé au travers du Cadre de Dialogue Permanent (CDP) qui est une rencontre de négociations entre la Direction Générale et les différents Syndicats de la CIE.

Il existe deux types de rencontres : le CDP Ordinaire lorsque la Direction Générale reçoit séparément chaque Syndicat et le CDP Extraordinaire dans les cas où tous les syndicats sont reçus conjointement par la Direction Générale. Les rencontres du CDP sont présidées par le Directeur Général Adjoint du Pôle Relations Sociales et Communication (DGA-RSC). Elles visent à anticiper et à prévenir les crises et les conflits, à instaurer un cadre de concertation et de résolution des problèmes, à créer un climat de confiance qui maintienne la paix sociale.

Le CDP ordinaire se tient tous les deux mois selon un protocole bien établi. A l'approche de la période convenue, chaque syndicat notifie par courrier à la Direction Générale les sujets dont il veut discuter. Celle-ci les analyse, retient les thèmes à débattre au cours du CDP, puis propose un ordre du jour. Les syndicats peuvent alors accepter l'ordre du jour ou faire une contre-proposition. Lorsque les 2 parties s'accordent sur l'ordre du jour, la Direction Générale fixe la date du CDP, et chacun de son côté prépare la rencontre.

Au niveau de la Direction Générale, une communication est faite par le DGA-RSC au Comité de direction générale, des personnes ressources au sein de la CIE sont choisies

selon la nature des sujets et leur expertise pour participer aux rencontres et apporter des éléments de réponses aux syndicats. La mise en œuvre des décisions issues des CDP est suivie par toutes les parties, avec un point d'avancement formulé avant le prochain CDP. En 2015, les résolutions prises à l'issue d'un CDP Extraordinaire ont conduit à la signature d'un accord entre la DG et les Secrétaires Généraux des différents syndicats. Ces accords ont permis de lever toutes les incompréhensions suite à la mise en œuvre des accords d'établissement sur les congés et les heures supplémentaires, aux auditions du comité Ethique et à la mise en œuvre des dispositions du Code de l'électricité portant sur la lutte contre la fraude.

Le contexte socio-politique marqué par la crise liée à la hausse des factures d'électricité a perturbé le planning des réunions du CDP. Néanmoins à la suite des échanges avec les partenaires sociaux, la Direction Générale a pris un certain nombre de décisions qui ont l'objet d'accords d'établissements. Ces décisions sont :

- La révision du délai de renouvellement des lunettes de vue qui passe de 3 ans à 2 ans ;
- L'avancement au mérite des collaborateurs ;
- Le reclassement à l'échelon A1 des collaborateurs agents de maîtrise et Employés-Ouvriers embauchés depuis au moins deux ans révolus et classés à l'échelon A0.

06

PERFORMANCES SOCIETALES



Un Centre de Relation Client (CRC)



Un cadre collaboratif permanent de dialogue avec les parties prenantes



Nouveaux modes de paiement des factures (NMPF)



Des actions de mécénat et de dons à nos communautés locales





6.1 ACTIONS EN FAVEUR DU CLIENT / CONSOMMATEUR

A. FACILITER L'ACCES A L'ELECTRICITE

La CIE a formulé dans son plan stratégique 2015-2020 la volonté de soutenir l'accroissement de l'accès à l'électricité en participant activement, aux côtés de l'État et de ses partenaires aux initiatives de développement. Sa contribution à l'ambitieux « Programme Electricité Pour Tous » et ses efforts pour réduire les délais de traitement des prestations à la clientèle en sont des exemples.

Le Centre de Relation Client (CRC)

Le volume d'appels traités par le Centre de Relation Clients s'élève à 621 724 et connaît une hausse de 118,8% d'appels en 2016, avec un pic de 6 554 appels le 15 avril. Bien que l'essentiel des réclamations porte sur les dépannages BTA, les clients contactent de plus en plus le CRC pour exprimer leurs besoins (réclamations diverses, demandes d'information, assistance). Le taux d'efficacité cumulé mesure le nombre d'appels traités sur le nombre d'appels entrants et s'établit à 90% au 31 décembre 2016.

Le Délai Moyen de Dépannage (DMD) s'établit à 2 heures 28 minutes en 2016, en nette amélioration par rapport à toutes les années antérieures en dépit de l'accroissement du nombre de bons de dépannage.

119%

de hausse du
volume d'appels
traités par
le CRC
en 2016





Le Temps Moyen de Coupure (TMC)

Le TMC global enregistré en 2016 s'est établi à 27h43', en baisse de 16h55' par rapport au TMC 2015 de 44h38'.

Nouveaux Modes de Paiement des Factures (NMPF)

De Nouveaux Modes de Paiement des Factures (NMPF) hors agences ont été mis en place pour recouvrer efficacement les factures avec un système moderne, sécurisé et externalisé de paiement. Notamment le « mobile payment » qui offre aux clients la possibilité de régler leurs factures via la téléphonie mobile. Ce système offre un meilleur confort aux clients, un gain de temps et réduit la manipulation de liquidités.

L'intérêt porté aux NMPF par la clientèle croît régulièrement avec un taux d'utilisation qui s'élève à 54% à fin décembre 2016, en forte progression par rapport à 2015 (44%).



de règlement des factures
via les NMPF en 2016

Indice de satisfaction des consommateurs

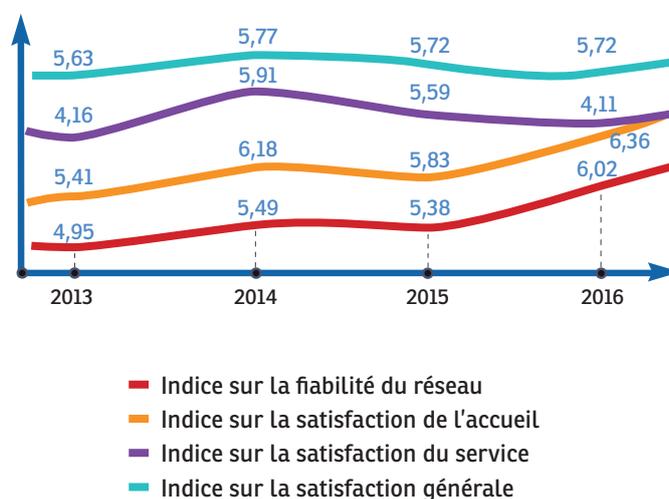
Dans le cadre du renforcement de sa stratégie commerciale, la Direction générale de la CIE, mène conformément à sa politique et stratégie 2015-2020, des actions pour améliorer la satisfaction clients. Ces actions constituent un axe majeur de sa politique et stratégie quinquennale.

Des enquêtes d'évaluation de la satisfaction client sont donc réalisées annuellement. Elles permettent de faire un état des lieux sur les actions censées renforcer la qualité des services proposés aux clients. Ces enquêtes permettent aussi d'identifier les points de faiblesses des actions menées par la CIE, en vue d'inciter les différentes exploitations de l'entreprise à les corriger.

Années	2013	2014	2015	2016
Indice sur la fiabilité du réseau	4,95	5,49	5,38	6,02
Indice sur la satisfaction de l'accueil	5,41	6,18	5,83	6,36
Indice sur la satisfaction du service	4,16	5,91	5,59	4,11
Indice sur la satisfaction générale	5,63	5,77	5,72	5,72

Les indices « **Fiabilité du réseau** » et « **Satisfaction de l'accueil** » enregistrent une amélioration respectivement de +0,64 point et +0,53 point, par rapport à l'étude de 2015. Cela traduit une bonne perception par les clients des efforts consentis par la CIE au niveau de l'accueil, du relationnel et de la distribution de l'électricité.

En revanche, les indices « **Satisfaction du service** » et « **Satisfaction générale** » connaissent une baisse respectivement de -1,48 point et de -0,47 point, par rapport à l'étude de 2015, en raison des conséquences des crises de mai et juillet 2016.



B. RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Création d'une plate-forme permanente d'échange avec les associations de consommateurs

La CIE accorde un intérêt particulier à la prise en charge des préoccupations du Consommateur d'électricité en Côte d'Ivoire. Cette directive ne peut être mise en œuvre sans une implication des acteurs majeurs que sont les associations représentatives des consommateurs en Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi elle a initié un projet de création d'une plate-forme permanente d'échanges avec les associations de consommateurs » pour établir une relation de proximité avec les acteurs de la société civile.

A cet effet, un premier séminaire a eu lieu en 2015 à Taabo et cette rencontre s'est conclue par la création d'une commission mixte composée de représentants de la CIE et des fédérations d'associations de consommateurs et d'un comité de pilotage pour assurer la qualité et l'avancement des travaux.

Au cours de ce séminaire, la commission a été chargée d'assurer les recommandations du séminaire par des rencontres trimestrielles visant à prendre en compte les requêtes émises par les organisations de la société civile.

Mise en place du cadre collaboratif permanent

Un deuxième séminaire s'est tenu du 22 au 23/02/ 2016 à Taabo en vue de faire le bilan des activités 2015 et de définir le programme des activités 2016 du cadre collaboratif permanent. Nous avons enregistré à ce séminaire-bilan, 50 participants dont quatre associations de consommateurs (la FICR, la FACACI, la FAC-CI, l'UFC-CI), l'ONG « Le Cri du Consommateur de CI et trois organes de presse (Le Quotidien, Soir Info, le Patriote.)

Le déroulement du séminaire s'est effectué en 3 ateliers et une communication spécifique.

L'atelier 1 a constitué en l'évaluation du niveau des connaissances acquises par les participants relativement au renforcement des capacités effectué lors du séminaire de février 2015.

L'atelier 2 a traité des dispositions ou procédures à mettre en place en vue d'éviter toute initiative unilatérale qui pourrait mettre

à mal les activités de Cadre Permanent.

L'atelier 3 a traité du programme d'activités 2016 du Cadre Permanent.

La synthèse de la communication et des débats sur le thème « Impacts de la fraude sur la qualité du produit dans les réseaux HTA/BT a permis de noter les points suivants :

- La nécessité pour la CIE de mettre en place des stratégies pour combattre vigoureusement les réseaux de « revendeurs » ;
- L'engagement des Fédérations et ONG de consommateurs présentes à signaler les cas de fraudes massives organisées à travers les réseaux des revendeurs ;
- La nécessité pour la CIE de communiquer sur l'offre de branchements dans le cadre du « Programme Electricité Pour Tous ».

Recommandations :

- Mettre en application les recommandations du séminaire de février 2015 qui reprennent la majorité des propositions faites lors des restitutions de l'atelier 3 ;
- Organiser un atelier spécifique qui réunira les membres de la commission mixte qui rédigera un guide de bonne conduite applicable à tous les membres du CP ;
- Renforcer les capacités des membres des Fédérations et ONG sur les questions relatives au Cadre Institutionnel du secteur et aux droits et devoirs des consommateurs, conformément aux résultats de l'évaluation des connaissances effectués en atelier 1.

DATES IMPORTANTES A RETENIR

En Mars 2016 : Accompagnement de la CIE à l'occasion de la Journée Mondiale des Consommateurs (15 mars)

Avril 2016 :

- Présentation de la Commission mixte et rôle de chaque membre, le vendredi 15 avril 2016 par la CIE ;
- Mise en place du calendrier de rencontres sur toute l'année avec un planning d'activités ;
- Proposition d'organisation par une association de consommateurs, chaque deuxième réunion.

6.2 DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES LOCALES

A. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE

La DPE est en charge de l'exploitation des centrales de production concédées par l'État. De ce fait, elle est la première aux contacts des communautés riveraines qui ont accueilli ces ouvrages. Les réflexions menées au crible de la norme ISO 26000 lui ont permis d'identifier et hiérarchiser des enjeux sociétaux. Ils intègrent en amont l'encastrement hiérarchique de la DPE, tenant compte de la vision de développement durable du groupe Eranove, du contexte de développement africain et plus spécifiquement de la Côte d'Ivoire, des objectifs de développement durable de la CIE. Deux engagements ont ainsi été formulés, chacun doté de leviers d'action.

Engagement 1 : Contribuer au développement

économique des communautés et des régions d'implantation des barrages par : l'écoute, le dialogue et le partage avec les parties prenantes ; le soutien et les actions en faveur de l'éducation ; l'accès aux soins de santé et l'amélioration du cadre de vie ; la contribution à la mise en œuvre des plans et programmes de développement de nos territoires d'implantation.

Engagement 2 : Favoriser l'accès des jeunes et des femmes aux métiers de l'électricité par : la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ; la promotion des métiers de l'électricité auprès des jeunes et des femmes.

Les faits saillants qui ont marqué les activités RSE de la DPE sont :

- Avril 2016 : évaluation RSE du périmètre de la DPE, jugée en progrès ;
- Mise en place de la nouvelle plate-forme du tableau de bord avec les nouveaux indicateurs RSE ;
- Dialogue avec les parties prenantes à BUYO, FAYE, KOSSOU, TAABO, et AYAME ;
- Cartographie des parties prenantes réalisée, 408 groupes de parties prenantes identifiés.

6.3 ACTIONS DE MECENAT

A. EDUCATION

La CIE s'engage dans la durée, à accompagner la Côte d'Ivoire vers l'émergence en privilégiant l'investissement sur le développement des compétences des Hommes et de la jeunesse en particulier. En 2016, les évènements à retenir sont :



✓ 2^{ème} édition de La Cérémonie de remise des prix d'Excellence CIE

A l'occasion de la deuxième édition du prix national de l'excellence, la CIE a célébré le samedi 08 octobre 2016, les 14 meilleurs élèves ivoiriens des classes de CEPE, BEPC, et BACCALAUREAT

(séries : A, B, C, D, E, F et G) en leur offrant un don composé de : 1 médaille d'honneur, 1 chèque de 500.000 FCFA , 1 ordinateur portable et des kits composés de gadgets CIE.

✓ Remise de kits scolaires à TIASSALE

A la rentrée scolaire 2015-2016, la CIE a offert des kits scolaires à plusieurs élèves du primaire de la Commune de TIASSALE au cours d'une cérémonie organisée par l'union

de la jeunesse communale de TIASSALE. Ces kits étaient composés de livres, cahiers et autres fournitures scolaires.

✓ Sponsoring du prix de la littérature au Collège Catholique Saint VIATEUR

Depuis 2015, la CIE accompagne le collège catholique Saint VIATEUR par un sponsoring du prix de la littérature au Collège catholique

Saint VIATEUR dans la commune de Cocody. Pour cette deuxième édition, la contribution de la CIE est de 500.000 FCFA.



✓ Rentrée académique des étudiants du BTS Electrotechnique

Le lundi 17 octobre 2016, a lieu la rentrée académique 2016-2017 des étudiants inscrits dans la filière BTS Electrotechnique. Près de 144 étudiants ont répondu présent à ce rendez-vous d'échanges et d'informations sur les questions liées à l'organisation pratique de cette année académique.

Au titre du savoir à dispenser, des formations générales, des formations techniques

pratiques et des formations métiers riches en contenus ont été présentées aux étudiants lors de cette rencontre.

L'accessibilité du matériel didactique, le contenu et le déroulement des formations et la garantie de l'emploi après formation ont constitué l'essentiel des préoccupations enregistrées lors de la séance d'échanges entre les responsables du CME et les étudiants.

B. SANTE

✓ Don à l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA)

Entreprise citoyenne engagée dans la lutte contre le SIDA, la CIE ne cesse d'apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de santé des populations ivoiriennes. A cet effet, elle fait une remise de dons de matériels

de bureau au centre de dépistage volontaire de l'HMA, le 25 novembre 2016. Ce don était composé de matériels informatiques reformés et de nouvelles chaises de salle d'attente ainsi que d'un écran plasma.

✓ Contribution aux actions des ONG SERVIR et CHILDREN OF AFRICA

Depuis quelques années la CIE accompagne les ONG SERVIR et CHILDREN OF AFRICA dans leurs

actions, au profit des enfants vulnérables et dans l'amélioration des conditions sanitaires des populations ivoiriennes. Deux dates à retenir :

- 11 mars 2016 : Contribution de la CIE au dîner

gala de CHILDREN OF AFRICA organisé au profit de la maison d'accueil pour les enfants en détresse. Montant décaissé : 11 millions de FCFA.

- 28 octobre 2016 : Contribution d'une valeur de 9 millions de FCFA à l'ONG SERVIR lors du son 20^{ème} anniversaire pour les soutenir dans toutes leurs actions.

✓ Don à la page Blanche

Un don d'une valeur de 3 millions de FCFA a été remis à la page blanche pour la construction

d'un nouveau centre d'accueil pour les enfants handicapés psychomoteurs.

✓ Célébration de l'Excellence dans la Santé au Centre Hospitalier Régional de Yamoussoukro

Le 30 janvier 2016, l'excellence a été célébrée au Centre Hospitalier Régional de Yamoussoukro avec la participation de la CIE

qui a fait un don d'une valeur de 300 000 FCFA pour la réussite de cette cérémonie.

C. SPORT & CULTURE

✓ TOURNOI DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

La 4^{ème} édition du tournoi du pétrole et de l'énergie s'est déroulée du 09 avril au 09 juillet 2016. A l'issue de celui-ci, les équipes masculines et féminines de la CIE ont remporté les deux trophées. Ce tournoi a été l'occasion pour la CIE de démontrer aux autres entreprises participantes l'esprit

de cohésion et de fair-play de ses agents. Les deux capitaines des équipes féminine et masculine ont remis officiellement les trophées gagnés à la Direction Générale au cours d'une sympathique cérémonie le jeudi 08 décembre 2016.

✓ AFI

Dans la continuité du Challenge du meilleur joueur du mois, l'Association des Footballeurs Ivoiriens (AFI) et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) ont bien joué leur partition lors de la cérémonie de récompense des

lauréats de la saison 2015-2016 de football, le mercredi 5 octobre 2016 au Plateau. La paire AFI et CIE ont distribué des trophées aux plus méritants de la saison 2015-2016.

✓ FEMUA

Après 3 années de collaboration fructueuses, la CIE et le groupe MAGIC SYSTEM ont formalisé leur partenariat le lundi 18 avril 2016 pour une assistance technique lors des différents FEMUA.

La contribution de la CIE porte sur les aspects techniques de l'organisation de ce festival. C'est la Direction du Protocole Technique

et de l'unité Opérationnelle de dépannage qui assure les besoins des organisateurs en matière de sécurisation et de fiabilisation des installations électriques. Elle procède également au renforcement des capacités de distribution de l'électricité sur tous les sites du FEMUA.

D. ASSISTANCE AUX COMMUNAUTES

✓ Célébration de Noël

Comme à l'accoutumé, la CIE revêt son habit de père Noël en offrant des bons d'achats cadeaux aux associations, aux communautés religieuses qui la sollicitent

pour l'organisation des arbres de Noël et les fêtes de fin d'année. Pour l'année 2016, la CIE a déboursé la somme de 3 000 000 FCFA en bons d'achats cadeaux et divers.



✓ Célébration du Ramadan

Pour la célébration du ramadan en 2016 la CIE a offert la somme de 1 300 000 FCFA à 6 mosquées.

✓ Don à l'ONG OUYINE

Un appel de fonds a été lancé par l'ONG OUYINE pour la mise en œuvre d'un programme de développement de proximité et de gestion de communautés villageoises de

Taabo, Kossou, Gbili et Tchétaly. A cet effet la CIE a consenti à leur donner une subvention de 80 millions de FCFA au titre de l'année 2016.



07

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES



1^{er}

Producteur Ouest Africain
francophone d'énergie
renouvelable

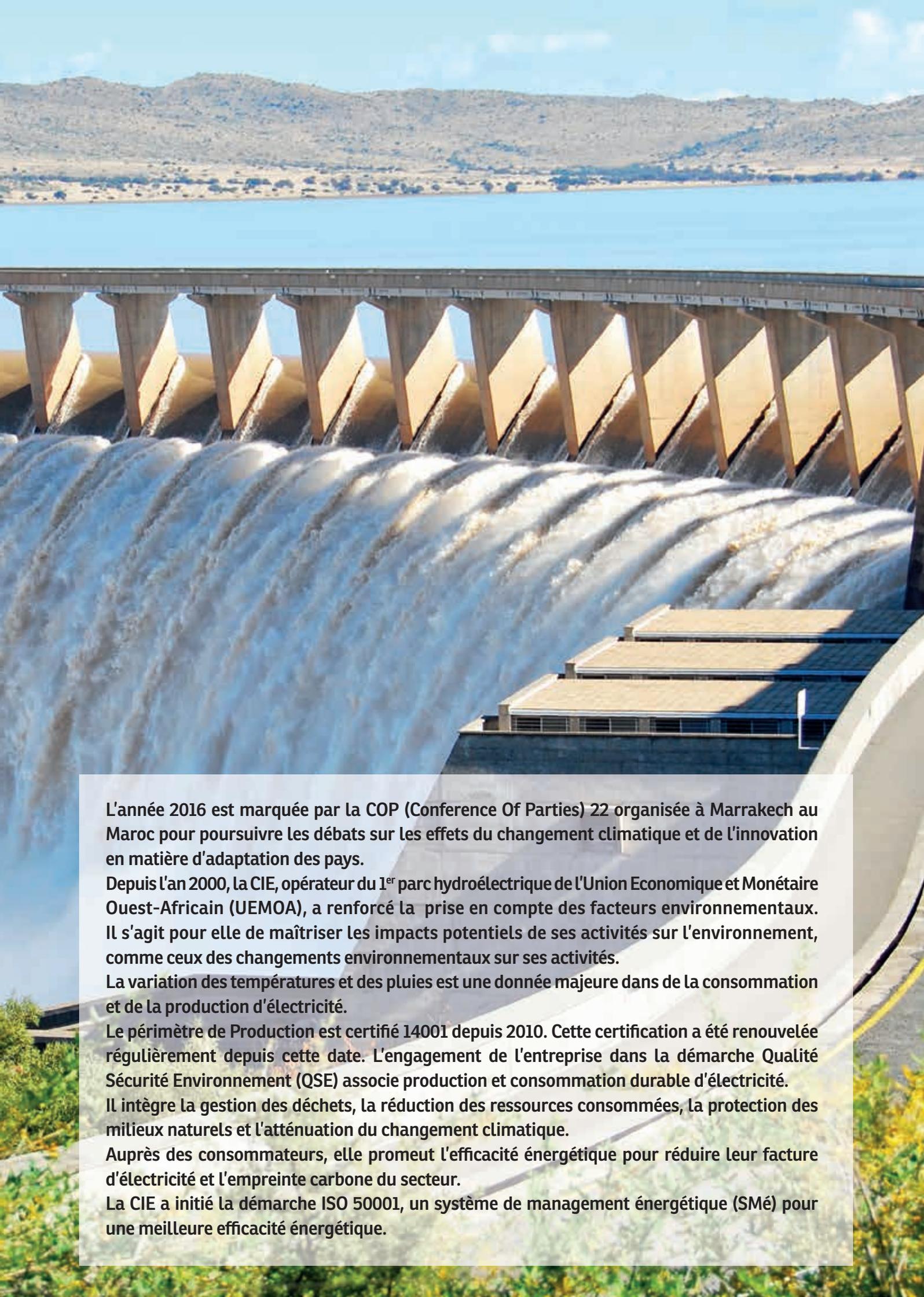


5%

de baisse des émissions de
GES issues de la production
d'électricité en 2016



Certification ISO 14001
périmètre de production
interconnectée
d'électricité



L'année 2016 est marquée par la COP (Conference Of Parties) 22 organisée à Marrakech au Maroc pour poursuivre les débats sur les effets du changement climatique et de l'innovation en matière d'adaptation des pays.

Depuis l'an 2000, la CIE, opérateur du 1^{er} parc hydroélectrique de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA), a renforcé la prise en compte des facteurs environnementaux. Il s'agit pour elle de maîtriser les impacts potentiels de ses activités sur l'environnement, comme ceux des changements environnementaux sur ses activités.

La variation des températures et des pluies est une donnée majeure dans de la consommation et de la production d'électricité.

Le périmètre de Production est certifié 14001 depuis 2010. Cette certification a été renouvelée régulièrement depuis cette date. L'engagement de l'entreprise dans la démarche Qualité Sécurité Environnement (QSE) associe production et consommation durable d'électricité.

Il intègre la gestion des déchets, la réduction des ressources consommées, la protection des milieux naturels et l'atténuation du changement climatique.

Auprès des consommateurs, elle promeut l'efficacité énergétique pour réduire leur facture d'électricité et l'empreinte carbone du secteur.

La CIE a initié la démarche ISO 50001, un système de management énergétique (SMé) pour une meilleure efficacité énergétique.

7.1 PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il est acquis que le réchauffement climatique résulte des activités humaines, entraînant une augmentation des émissions de GES de plus de 70% depuis les années 60. Sur la même période, en Côte d'Ivoire, la température moyenne a augmenté de plus de 1,5° Celsius. Si les hauteurs pluviométriques sont remontées, après un pic déficitaire au milieu des années 80, elles n'ont toujours pas retrouvé les niveaux des années 60.

La CIE prend en compte le changement climatique à 2 titres. En termes d'adaptation à la variation et à la variabilité climatique, elle suit l'évolution des températures et de la pluviométrie pour anticiper les besoins de consommation, surveiller ses capacités de production hydroélectrique et organiser les mouvements d'énergies.

En termes d'atténuation, elle mesure les émissions de GES liées à ses activités et s'organise pour les réduire.

A. GESTION DU STOCK HYDRAULIQUE

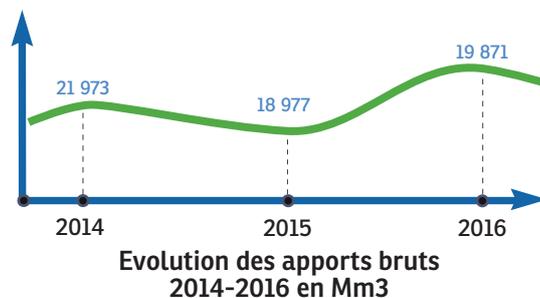
La CIE opère un parc hydroélectrique composé de 6 barrages : Buyo et Faye au Sud Est de la Côte d'Ivoire, Ayamé 1 et 2 au Sud-Ouest, Kossou au Centre et Taabo au Sud du précédent. Le stock hydraulique dépend du régime pluviométrique de la Côte d'Ivoire. Les barrages sont alimentés par les réservoirs d'eau constitués le long des fleuves. L'évolution de ce stock reflète le niveau des pluies et des apports recueillis en amont des barrages.

Ainsi, de 2015 à 2016, le stock hydraulique a évolué de 832 GWh à 1096 GWh, soit de 31%.

L'année 2016 a été marquée par des apports hydrauliques importants (25.323 Mm³) contre 18.977 Mm³ en 2015. Soit une augmentation de 4,7%. La variabilité de ces apports d'une année à une autre démontre la pertinence de l'enjeu du changement climatique pour notre activité de production d'hydro-électricité.

Suivi des apports

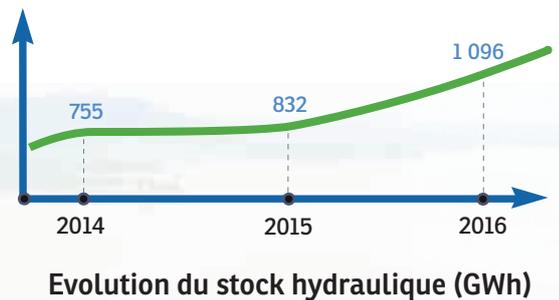
L'histogramme ci-après présente l'évolution des apports bruts sur la période 2010-2016, pour les 5 principaux barrages opérés. Ils sont passés de 19.401 Mm³ en 2010 à 25.323 Mm³ en 2016.



Reconstitution du stock hydraulique

L'année 2016 a été une continuité de la précédente pour la reconstitution du stock hydraulique, à la faveur de l'entrée en service des nouvelles capacités de production thermique. Malgré la hausse de la production hydroélectrique de 13% en 2016, le stock hydraulique, grâce aux apports bruts évoluant de 4,7% affiche une croissance de 32% ; passant de 832 GWh en 2015 à 1096 GWh en 2016.

32%
de hausse du stock
hydraulique en 2016



B. SUIVI DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

La CIE opère un parc hydroélectrique composé de 6 barrages : Buyo et Faye au Sud Est de la Côte d'Ivoire, Ayamé 1 et 2 au Sud-Ouest, Kossou au Centre et Taabo au Sud du précédent.

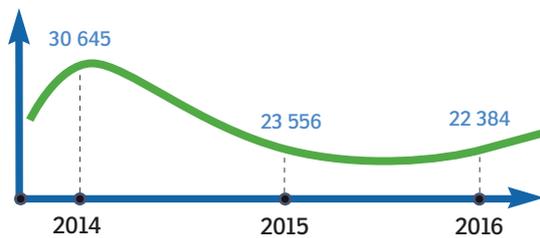
Le stock hydraulique dépend du régime pluviométrique de la Côte d'Ivoire. Les barrages sont alimentés par les réservoirs d'eau constitués le long des fleuves. L'évolution de ce stock reflète le niveau des pluies et des apports recueillis en amont des barrages.

Ainsi, de 2015 à 2016, le stock hydraulique a évolué de 832 GWh à 1096 GWh, soit de 31%. L'année 2016 a été marquée par des apports hydrauliques importants (25.323 Mm³) contre 18.977 Mm³ en 2015. Soit une augmentation de 4,7%. La variabilité de ces apports d'une année à une autre démontre la pertinence de l'enjeu du changement climatique pour notre activité de production d'hydro-électricité.

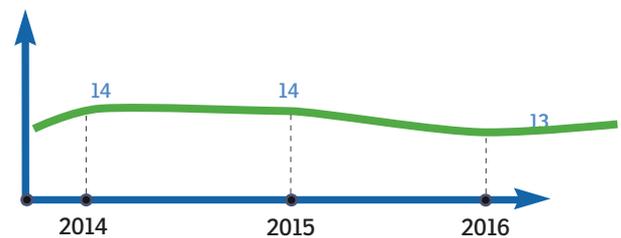
Emission de GES – production d'électricité

Les émissions de GES par la CIE sont les plus faibles parmi les producteurs ivoiriens d'électricité. Opérant principalement un parc hydroélectrique, elle n'a émis que 22.384 tonnes équivalent CO₂ au titre de sa production 2016. Soit une baisse de 5% de ses

émissions par rapport à l'année 2015, sous l'effet de la baisse de la production thermique. Toutefois, le ratio d'émission de GES rapporté à sa production totale nette livrée est de 13,16% en 2016 contre 14,3% en 2015.



Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la CIE (Teq Co₂)

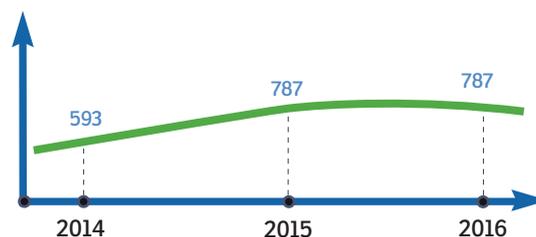


Evolution du Ratio d'émission de GES par MWh produit de la CIE

Emission de GES – parc de véhicules G4-EN15

L'émission de GES pour le parc de véhicules de la CIE concerne les véhicules d'exploitation. Il s'agit de la somme des consommations

de carburant (Essence et Diesel) pour les véhicules concernés.



Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la CIE (Teq Co₂)

7.2 GESTION DES RESSOURCES & DES DECHETS

L'année 2016 a été marquée par le début de la mise en œuvre de la démarche SMé. Le 26 avril 2016, le Directeur général a signé la lettre d'engagement de la CIE dans la mise en place d'un système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001.

Un coordonnateur a été désigné pour le suivi et la mise en œuvre de cette démarche. Des sensibilisations et la mise en place du comité ont été réalisées.

Au titre de la gestion des déchets la CIE entend contrôler les risques de pollution de l'air, des eaux et des sols. En ce qui concerne les risques de pollutions dangereuses, la CIE poursuit sa lutte pour l'élimination progressive du PCB par le remplacement des équipements contaminés.

A. RESSOURCES CONSOMMEES

Au titre des Ressources Consommées, la CIE a initié une démarche de maîtrise des consommations des ressources par la promotion des éco-gestes en interne et auprès des consommateurs. Sont particulièrement suivies les consommations d'eau et de combustibles liées à la production d'Electricité, celles du Siège et des Agences, et celles de carburant du parc de véhicules d'exploitation. consommés.

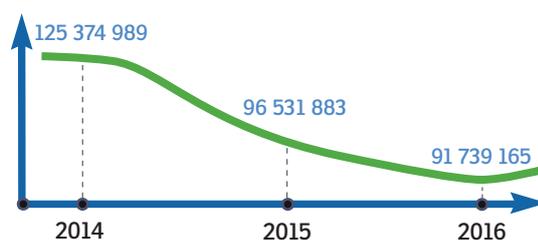
Consommation d'hydrocarbures - Production thermique

La consommation des combustibles hydrocarbures utilisés par la centrale thermique de Vridi et les centrales isolées du réseau interconnecté font l'objet de mesures quotidiennes.

La première utilise comme combustible de base le gaz naturel, qui peut être substitué par du Distillate Diesel Oil (DDO) en cas de rupture d'approvisionnement, lequel pourra être remplacé par du Heavy Vacuum Oil (HVO).

Les centrales isolées utilisent du gasoil / fuel pour alimenter leurs groupes électrogènes.

Au titre de l'exercice 2016, la baisse de la production d'électricité thermique sur le réseau interconnecté traduit une baisse de la consommation d'hydrocarbures de 5% pour s'établir à 91 millions de m³ en 2016 contre 96 millions de m³ en 2015. Soit une troisième année de baisse consécutive. Le gaz naturel a représenté 99,97% des hydrocarbures

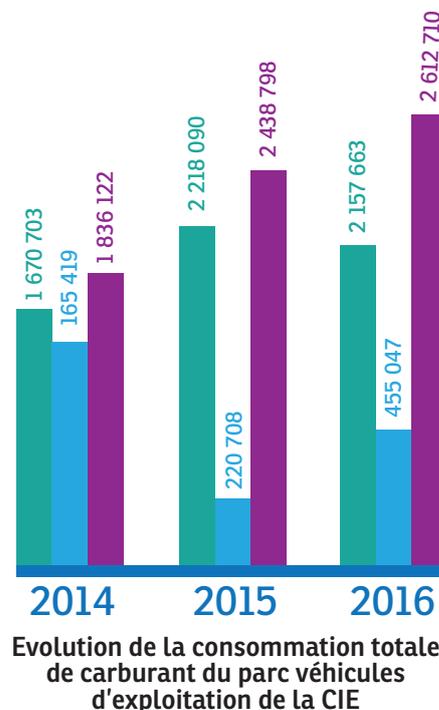
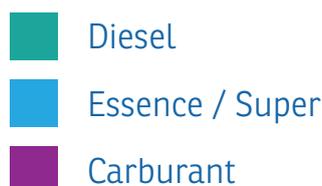


Evolution de la consommation d'hydrocarbures (gaz naturel, DDO et HVO) de la CIE (m³)

Consommation de carburant 2016 – Parc automobile

La consommation de carburant du parc de véhicules de la CIE est :

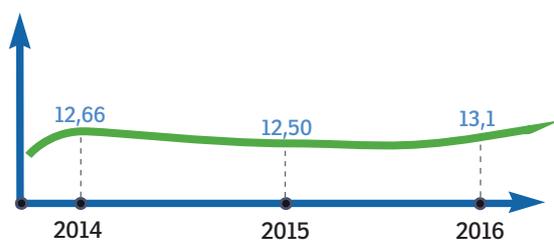
- **DIESEL : 2 803 435, 74 litres ;**
- **Essence : 383 743, 90 litres.**



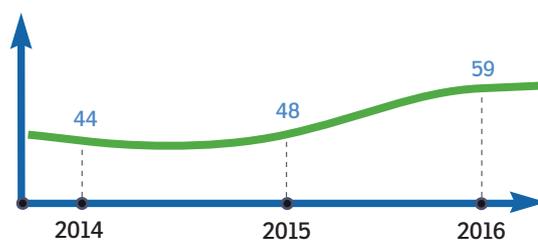
Consommation d'électricité

La consommation d'électricité de la centrale thermique de Vridi est en baisse de 6 % par rapport à l'année 2015, passant de 553,59 MWh en 2015 à 520 MWh en 2016, reflétant la baisse de production de cette centrale sur l'exercice. Toutefois, la consommation totale pour l'ensemble des groupes de production ne connaît qu'une légère hausse en 2016, pour s'établir à 13,1 GWh, du fait de l'augmentation de la production hydroélectrique de 13% qui a la plus grande part dans le mix électrique de la CIE.

La consommation d'électricité de l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs de la CIE, au relevé de compteur, s'établit à 59,04 GWh en 2016.



Evolution de la consommation d'électricité des usines de la CIE (GWh)

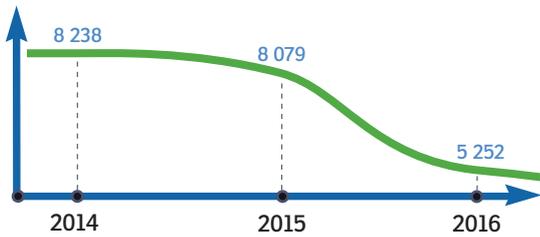


Evolution de la consommation d'électricité des agences et bureaux de la CIE (GWh)

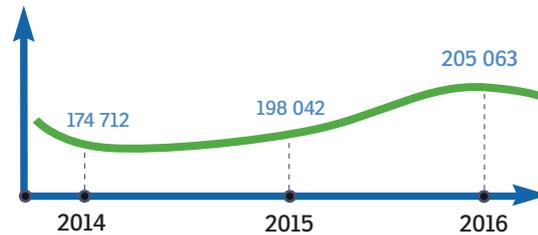
Consommation d'eau

La CIE suit la consommation d'eau turbinée de chaque centrale hydroélectrique exploitée. La hausse de la production hydroélectrique induit automatiquement celle du volume d'eau turbinée.

Elle varie pour chaque ouvrage en tenant compte des besoins spécifiques de reconstitution du stock hydraulique. La consommation d'eau des usines de production thermique d'électricité est en baisse de 35 %, passant de 8.079 m³ en 2015 à 5.252 m³ en 2016. Celle des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs est de 205 063 m³ en 2016.



Evolution du volume d'eau turbiné des centrales hydroélectriques de la CIE (m³)



Evolution de la consommation d'eau des agences et bureaux de la CIE (m³)

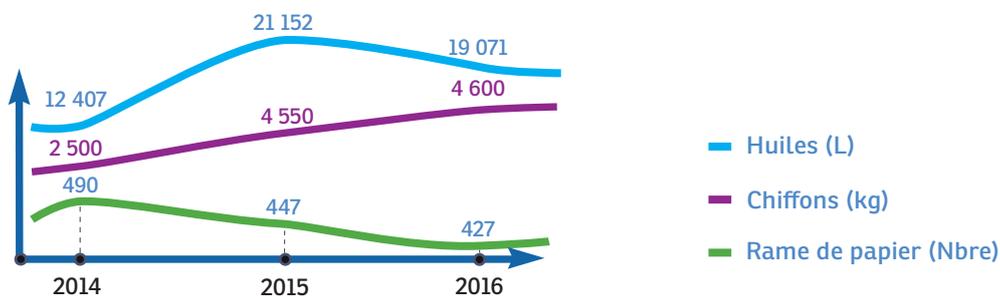
Consommation de matières premières secondaires

Dans le cadre de ses travaux ISO 14001, la DPE effectue un suivi précis des matières premières secondaires consommées.

L'année 2016 a vu la consommation d'huile baisser sur les sites de production. Ceci en raison de la remise en état en cours sur l'ensemble des équipements électromécaniques qui présentent des fuites dans le cadre du projet zéro fuite initié depuis l'année 2015.

La consommation de papier et toner pour la CIE est 95 783 Kg pour les rames et 2443 Kg pour les toners.

En 2016, la Direction du Transport et des Télécommunications (DTET) a entrepris de suivre sa consommation de gaz SF6, l'un des six types de gaz à effet de serre, spécifiquement visé par le protocole de Kyoto. Elle fut de 691 kg pour l'année 2016.



Evolution de la consommation de matières premières secondaires CIE/DPE

B. RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE GESTION DES DECHETS

Déploiement des parcs à déchets

La CIE a élaboré la procédure «PO 63-CIE » pour mieux intégrer la gestion des déchets dans son processus de management de l'environnement. Cette instruction concerne tous ses sites et porte sur la prévention de

la pollution à la source, le stockage et la valorisation des déchets.

Comme actions opérationnelles :

- **Construction de parcs à déchets couverts ;**
- **Tri et valorisation des déchets.**

Réduire les risques de pollution des sols

En 2016, la DPE a renforcé ses actions en vue de réduire la pollution des sols provenant des parcs à déchets.

- Enlèvement et traitement des déchets du sol par le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) ;
- Prise de mesures contre le déversement accidentel d'huile ou d'autres produits sur

le sol, à travers le drainage par les eaux des impuretés. Elle utilise des bacs de rétention au sol et l'épandage de produits absorbants à l'occasion des travaux de maintenance.

A noter que le taux de conformité des rejets de la centrale de Vridi opérés par DPE est de 100% depuis 2013.

Réduire les risques de pollution des eaux

Au titre des risques de pollution des eaux sur les sites exploités par la DPE, les principaux portent sur les rejets des eaux usées par leur turbinage, celle des puits d'exhaures ou du drainage des eaux fluviales.

Les puits d'exhaures sont des ouvrages en béton où sont acheminées toutes les eaux usées lors d'activités telles que le lavage des turbines. Avant rejet de ces eaux en milieu naturel, il est procédé à leurs déshuilages, puis au contrôle de leurs caractéristiques par une entreprise

agréée par le CIAPOL. Pour les eaux rejetées après turbinage, la DPE s'assure que les rejets soient sans impacts en suivant l'évolution des paramètres biologiques en amont et en aval du turbinage par des prélèvements d'échantillons, lesquels sont analysés de manière contradictoire par le laboratoire de chimie de la CIE et par un laboratoire spécialisé et agréé.

Au 31 décembre 2016, le taux de conformité des eaux usées de la DPE est de 100%.

“
100%
 des eaux usées de la
 DPE sont conformes
 aux normes de rejets
 ”

Lutte contre le PCB

La CIE a commencé sa lutte contre le PolyChloro Biphényles (PCB / des dérivés chimiques chlorés autrefois utilisés dans les transformateurs d'électricité) en 2014. Pour endiguer les risques de pollutions au PCB, elle a initié l'inventaire et l'analyse des transformateurs contaminés en vue de proposer un plan d'action opérationnel d'élimination comme suit :

- ▶ introduction du PCB dans l'analyse des risques QSE ;
- ▶ surveillance des futs par inspection ;
- ▶ mise en place de rétention pour réduire les risques d'infiltration.

En 2016, les opérations d'enlèvement des transformateurs ayant un niveau de PCB supérieur à 500 ppm et leur élimination dans des installations spécialisées ont été réalisées. À l'instar de sa démarche PCB, la CIE a engagé des actions pour réduire les risques de pollution liés à l'exploitation des centrales thermiques électriques isolées. Elle a aussi élaboré un dossier technique amiante en vue de cartographier des zones contenant de l'amiante.



C. CAMPAGNE EFFICACITE ENERGETIQUE

La CIE a initié une campagne de communication sur l'efficacité énergétique auprès des consommateurs. Un support de communication « 10 bons réflexes pour protéger la planète et réduire votre consommation » a été créé à destination du grand public.

Son format prévoit une tournée auprès des directions régionales de la CIE, afin de sensibiliser les chargés de clientèle à la diffusion de gestes éco-citoyens auprès de leurs collaborateurs et des consommateurs.

CONCLUSION

Les enjeux du développement durable pour la Compagnie Ivoirienne d'Électricité sont de contribuer à combler le déficit d'accès à l'électricité pour les générations actuelles, de développer des systèmes de production durables respectueux de l'environnement, de former et mobiliser des ressources humaines qui puissent répondre aux défis présents, tout en préservant les besoins des générations futures.

Fruit du partenariat entre l'État de Côte d'Ivoire et la CIE, le Programme Electricité pour Tous (PEPT), mis en œuvre depuis 2014 avec 141 408 branchements sociaux à fin décembre 2016, est un des leviers déterminants pour répondre aux enjeux identifiés. Ce programme a permis d'améliorer les conditions de vie des populations dans certaines zones.

Il vise à raccorder à terme 200 000 nouveaux foyers par an pour permettre d'atteindre un taux de desserte de 100% d'ici 2030.

Par ailleurs, la CIE s'est inscrite dans une logique d'efficacité énergétique consistant à mener des campagnes de sensibilisation à la consommation durable et à proposer des solutions aux clients pour une maîtrise de leurs consommations d'électricité.

Dans cette dynamique, elle ne cesse de porter une attention particulière à ses collaborateurs, capital humain clé qui lui permet de réaliser ses performances techniques, économiques, sociales et environnementales depuis plus de 25 ans.

Ce rapport de Développement Durable est le témoignage du champ d'innovations développées par la CIE pour contribuer à l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût socialement inclusif.

Le challenge est grand et stimulant, c'est pourquoi tous les collaborateurs de la CIE continuent à donner le meilleur d'eux-mêmes tout en restant à l'écoute de la clientèle et des partenaires pour trouver « DES SOLUTIONS ENSEMBLE ».





ANNEXE

TABLEAU DE CONCORDANCE GLOBAL REPORTING INITIATIVE V4

Matrice de recensement des critères de Reporting GRI V4

Critères N°	Dénomination du critère	Localisation
Stratégie & analyse de développement durable		
G4-1	Déclaration du DG	Editorial
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	1.2 / 2.1 / 2.2 2.3 / 2.4
Profil de l'organisation		
G4-3	Nom de l'organisation	1.1
G4-4	Principales marques, produits et services	1.1
G4-5	Siège de l'organisation	1.1
G4-6	Implantations de l'organisation avec des activités de DD	1.1
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation	1.1 / 3.2
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	1.1
G4-9	Taille de l'organisation	1.1 / 5.1
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	5.1
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale	1.1
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période de reporting	1.1
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	3.2
Périmètre, principes de reporting et aspects retenus		
G4-17	Structure organisation / liens capitalistiques	1.1/3.2
G4-18	Principes de reporting	1.2
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	1.2
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	1.2
Mécanismes d'implication des Parties prenantes		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	3.1 / 3.2
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	6.1 / 6.2
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	6.1/ 6.2

Profil du rapport de reporting RSE

G4-28	Période de reporting	Déclaration CoDG/ 1.1
G4-29	Date de publication du dernier rapport	Déclaration CoDG
G4-32	Prise en compte du GRI Version 4	Annexe

Mécanismes de gouvernance de l'organisation

G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	3.3
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	3.2
G4-36	Nomination de responsables, économiques, environnementaux et sociaux et leur hiérarchie directe	3.3
G4-51	Rémunération et incitation	5.2

Ethique et Intégrité

G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	3.1 / 3.2
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	6.1 / 6.2
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	6.1/ 6.2

CATÉGORIE : ÉCONOMIE

Aspect : Performance économique

G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	1.1 / 4.1/ 4.2 / 4.3/ 5.2. / 5.3. / 6.2/ 6.3
G4-EC2	Implications financières, autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changement climatique	2.3 / 7.1/ 7.2
G4-EC3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	5.3

Aspect : Présence sur le marché

Présence sur le marché	1.1 / 4.1/ 4.3
------------------------	----------------

Aspect : Impacts économiques indirects

G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	6.2 / 6.3 / 7.2
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, importance de ces impacts	4.2 / 4.3 / 6.2 / 6.3

CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT**Aspect : Matières**

G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	7.1 / 7.2
G4-EN2	Pourcentage de matières recyclées utilisées pour la fabrication de produits et services	7.2

Aspect : Énergie

G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	1.1
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	7.2
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	7.2

Aspect : Eau

G4-EN9	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	2.1 / 7.1
--------	---	-----------

Aspect : Émissions

G4-EN15	Emissions directes de gaz à effet de serre	7.1
---------	--	-----

Aspect : Effluents et déchets

G4-EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	7.2
G4-EN25	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux,	7.2
G4-EN26	Identification des plans d'eau et leur écosystème touchés par le rejet et le ruissellement des eaux de l'organisation	2.1 / 7.1

Aspect : Produits et services

G4-EN27	Porté des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et services	7.2
---------	---	-----

Aspect : Transport

G4-EN30	Impact environnemental du transport des produits, marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de ses activités	7.2
---------	--	-----

CATÉGORIE : SOCIAL

G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	3.1 / 3.2
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	6.1 / 6.2
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	6.1 / 6.2

SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT**Aspect : Emploi**

G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	5.1
G4-LA2	Avantage sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel par principaux sites opérationnels	5.3

Aspect : Santé et sécurité au travail

G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	5.3
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe	5.3
G4-LA8	Thème de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	5.3

Aspect : Formation et éducation

G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés de l'organisation au cours de la période de Reporting, par : sexe ; catégorie professionnelle	5.2
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	5.2

Aspect : Diversité et égalité des chances

G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par groupe professionnel, par âge et par sexe	5.1
---------	--	-----

Aspect : Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes

G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie et principaux sites opérationnels	5.2
---------	--	-----

CATÉGORIE : SOCIAL**SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT****Aspect : Emploi**

G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	5.1
G4-LA2	Avantage sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel par principaux sites opérationnels	5.3

Aspect : Santé et sécurité au travail

G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	5.3
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe	5.3
G4-LA8	Thème de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	5.3

Aspect : Formation et éducation

G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés de l'organisation au cours de la période de Reporting, par : sexe ; catégorie professionnelle	5.2
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	5.2

Aspect : Diversité et égalité des chances

G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par groupe professionnel, par âge et par sexe	5.1
---------	--	-----

Aspect : Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes

G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie et principaux sites opérationnels	5.2
---------	--	-----

SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ**Aspect : Communautés locales**

Description de l'approche managériale (DMA)	6.2 / 6.3
---	-----------

SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS**Aspect : Santé et sécurité des consommateurs**

G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins d'amélioration	6.1
--------	--	-----

Aspect : Étiquetage des produits et services

G4-PR5	Résultats ou principales conclusions des enquêtes de satisfaction client menées pendant la période de Reporting et concernant l'organisation dans son ensemble	6.1
--------	--	-----

Supplément secteur de l'énergie		
G4-EU1	Capacité installée	1.1 / 4.1
G4-EU2	Energie nette produite	1.1 / 4.1
G4-EU3	Nombre d'abonnés aux services	Editorial / 1.1 / 1.2 / 4.1
G4-EU4	Longueur du réseau de transport et de distribution d'électricité	1.1 / 1.2 / 2.3
G4-EU6	L'approche de gestion pour assurer à court, à moyen et à long terme la disponibilité et la fiabilité de l'électricité	6.1
G4-EU10	Capacité prévue contre projeté la demande d'électricité au cours de l'année et à long terme	1.1 / 4.1
G4-EU11	Les pertes en pourcentage d'énergie total et d'énergie de transmission et de distribution	1.2 / 4.1
Pratiques de travail et le travail décent		
G4-DMA	Programmes et processus pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre	5.2
Supplément sectoriel Electric Utilities - Société		
G4-DMA	Pratiques pour aborder les populations à faible niveau d'alphabétisation et les handicapés sur les obstacles liés à l'accès et en toute sécurité en utilisant l'électricité et les services de soutien à la clientèle	2.1 / 6.1
G4-EU29	Durée moyenne de coupure d'électricité	4.1/ 6.1



Siège social : 1 Avenue Christiani Treichville
Tél. : +225 21 23 33 00 - Fax : +225 21 23 35 88
01 BP 6923 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Email : info@cie.ci - www.cie.ci